# **LE MODELE FRANÇAIS EST-IL INSOUTENABLE ?**

 **J.P. KERTUDO**

 **ETE 2020**

Table des matières

[**LE MODELE FRANÇAIS EST-IL INSOUTENABLE ?** 1](#_Toc39592970)

[*Introduction* 3](#_Toc39592971)

[***Définitions essentielles*** 3](#_Toc39592972)

[***La notion de modèle*** 3](#_Toc39592973)

[***Les fondamentaux du modèle français*** 4](#_Toc39592974)

[***L’insoutenabilité du modèle français*** 6](#_Toc39592975)

## ***Introduction***

On entend dire et répéter depuis des années que le « modèle français » est « insoutenable ». Les porteurs et émetteurs de cette opinion appartiennent à des milieux que l’on classe couramment à droite des échiquiers politiques et idéologiques. Ils sont accusés par leurs opposants de gauche de vouloir rendre le modèle à nouveau soutenable en détruisant l’Etat social, construit, estiment-ils, grâce à leurs combats séculaires. Nombre de ces opposants de gauche jugent, aussi, de leur côté que le modèle n’est pas soutenable. Mais pour des raisons différentes : en raison de ses injustices, des privilèges, des inégalités, qu’il maintient. Les adversaires sociétaux les plus radicaux paraissent irréconciliables et il ne serait sans doute pas souhaitable qu’une réconciliation intervienne. Elle priverait la démocratie de son élan vital et ne pourrait s’accomplir que dans des abandons de libertés fondamentales. Les détenteurs des pouvoirs ainsi que leurs adversaires s’accordent cependant sur le constat que la santé du pays, dans une grande diversité d’aspects, n’est pas florissante et, qu’en ce sens, elle n’est pas durable. Une telle conviction ne se limite pas aux élites de tous bords sociaux et politiques. Elle hante désormais les mentalités d’un très grand nombre de « gens ordinaires » qui perçoivent l’avenir sous de sombres auspices.

L’envahissement du pessimisme a progressé dans le dernier quart du siècle dernier. Il a été contemporain de la vague de libéralisme initiée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne et de l’expansion planétaire du capitalisme. Deux mutations majeures qui ont été très mal acceptées en France, par de vastes secteurs de l’opinion acquis à l’étatisme, à la gouvernance économique régie par des décisions politiques. L’apparition, dans le dernier quart de siècle des années 1900, d’un chômage de masse et l’inefficacité des mesures adoptées par les pouvoirs publics pour le réduire a fourni une énergie puissante au désarroi collectif.

On va, dans un premier temps examiner les impasses dans lesquelles notre modèle s’est enfermé. Dans une première étape, on va en synthétiser les caractéristiques jugées principales, sous trois angles de vue complémentaires : les institutions, l’économie, les relations sociales. Une seconde étape visera à approfondir l’analyse des contradictions nationales. Ensuite, troisième étape, on passera en revue les solutions permettant, rationnellement, de rendre le modèle soutenable. Enfin, quatrième étape, on supputera les chances de les voir mises en œuvre.

La situation comme l’avenir du pays impliquent, de notre part, le recours à quelques postulats de base. Tout d’abord, qu’on le veuille ou non, nous sommes partie intégrante d’ensemble supranationaux, à la fois de fait et de droit. Sans une telle reconnaissance il est impossible de comprendre le réel et d’imaginer l’avenir. En second lieu, les délégations de pouvoirs consenties au profit d’instances extérieures n’empêchent nullement de résoudre nos contradictions et de rendre notre modèle réellement soutenable.

Avant d’entamer ces analyses, il importe de clarifier les deux notions de modèle et de soutenabilité.

La notion de modèle comprend au moins deux significations. Une signification d’exemplarité, des pratiques sociales et sociétales vertueuses, attractives pour les autres sociétés comme un bon chemin qu’il convient d’emprunter, un ensemble de choix sociétaux que l’on incite à imiter, à répandre dans tous les pays respectables. Les mérites de l’Etat social français avec son éducation largement gratuite, ses soins de santé partiellement mutualisés, ses retraites parmi les plus généreuses dans le monde, sont vantés comme une réussite par certains pays et ne suscite pas vraiment l’engouement de beaucoup d’autres. Une autre signification, se superposant à la précédente, désigne une construction sociétale aux multiples composants imbriqués, interactifs, mais néanmoins analysables et quantifiables sous la condition de simplifier le réel. L’informatique et l’économétrie ont beaucoup contribué à l’essor moderne de la notion. La modélisation consiste à extraire de réalités extrêmement complexes leurs éléments fondamentaux, structurants, à déterminer leurs interrelations en vue de prévoir les conséquences des actions de citoyens dotés de pouvoirs, grands et petits, et de suggérer les évolutions qui devraient, rationnellement, s’imposer. Nous allons donc faire ressortir ces éléments fondamentaux du modèle français, tout en n’ignorant nullement que les choix opérés entre les aspects décisifs et les aspects secondaires, susceptibles d’être négligés, relèvent, inévitablement, de la subjectivité de l’auteur.

Quant à la question de la soutenabilité, l’histoire nous enseigne que toutes les sociétés sont mortelles. Elles ont disparu, pour certaines, de la communauté planétaire à cause de deux ensembles de raisons qui se sont conjuguées. D’une part, les conditions antérieures de leur existence avaient puissamment évolué, brutalement dans des cas exceptionnels, mais plus graduellement dans la majorité des cas. Elles ont été de multiples ordres, naturels, sociaux, culturels, sanitaires, démographiques. D’autre part, les détenteurs des principaux pouvoirs, plus ou moins suivis par les populations de gens ordinaires, n’ont pas été en mesure de trouver les moyens de sortir des impasses qui les condamnaient au dépérissement. Le cas de la France n’obéit pas vraiment, on le verra, à un tel schéma catastrophique. Nul ne peut prétendre que notre société se dirige de façon moutonnière vers l’abîme. Ceci étant, elle souffre cependant de maux qu’elle ne parvient pas à guérir. Son modèle se soutient tant bien que mal sans que l’on puisse prédire le moment où les changements stratégiques nécessaires exerceront des contraintes insupportables. L’essai va s’efforcer de démontrer que notre modèle n’est pas soutenable dans la longue durée sans, pour autant, être voué à l’effondrement. Sa trajectoire, telle que l’on peut la retracer s’inscrit dans un processus de déclin que les multiples dirigeants s’efforcent de ralentir sans réussir à la réorienter.

L’évolution en cours alimente les psychismes malheureux de nos populations sans que ces dernières parviennent à s’accorder au sujet des orientations à imprimer pour échapper à des destinées qu’ils jugent appauvrissantes à tous égards. Pour la majorité des gens le monde tel qu’il évolue ne leur convient pas. Ils ont de bonnes raisons pour penser ainsi. Pour autant, pouvons-nous nous permettre de lui attribuer toutes nos difficultés ? Est-il soutenable d’attribuer à l’extérieur leur responsabilité ? Certainement pas. Il nous reste encore de puissants moyens de nous tirer d’affaire.

Les remèdes à nos maladies nationales peuvent être aisément trouvés et décrits. Leur acceptabilité par le corps social représente l’inconnue majeure. Les auteurs des anticipations optimistes ne manquent pas. Ils ont certainement raison d’estimer que le pire n’est pas sûr. La pièce n’est, pourtant, pas encore jouée.

### ***Les fondamentaux du modèle français***

On retiendra, comme indiqué précédemment trois ensembles : les institutions politiques et administratives, l’économie, les relations sociales.

#### **Les institutions**

La France a vécu la plus grande partie de son histoire républicaine dans le cadre d’un régime parlementaire positionnant les assemblées élues, selon le mode du suffrage universel, au sommet du pouvoir politique. La Troisième République a duré 70 ans, la Quatrième 12 ans seulement. Le régime républicain, sous leurs deux Constitutions[[1]](#footnote-2), a consacré la prédominance des partis dans la désignation des élus. Des partis qui formaient entre eux des coalitions dont l’instabilité a eu tendance à s’accroître au fil du temps, en corrélation forte avec la gravité des problèmes à résoudre. La Troisième République s’est effondrée à la suite de la cuisante défaite militaire infligée par l’Allemagne nazie. Le dernier régime parlementaire, celui de Quatrième République, n’a pas résisté à la révolte algérienne. La nouvelle République instaurée en 1958, la Cinquième, inspirée par les conceptions de son fondateur, le Général de Gaulle, très sensible aux vertus de la monarchie, militaire dans l’âme, a largement pris le contrepied des deux précédentes en consacrant la primauté de l’exécutif et l’effacement relatif du Parlement trop inféodé, selon ses vues, corroborées par les réalités, aux partis politiques. Le Président de la République, élu au suffrage universel est devenu l’autorité étatique suprême. Les partis se sont vus, de fait, assigner comme priorité le soutien des actions du président en place ou des candidats à son remplacement. Les grands débats, les affrontements politiques, ont alors largement déserté les assemblées nationales ainsi que les partis. Ils n’ont pas pu, durant un temps, se réfugier dans les médias les plus fréquentés à l’époque, la radio et la télévision, encore étroitement contrôlés, alors, par l’exécutif. Cette situation changera à la fois progressivement et, au bout du compte, radicalement, après la grande jacquerie de Mai 1968 et le départ en retraite du fondateur de la Cinquième. On verra alors coexister une domestication maintenue mais atténuée du parlement avec une influence grandissante des médias radiophoniques et télévisuels. Vers la fin du XXème siècle, l’expansion de l’internet et des réseaux sociaux donnera une expansion formidable à des expressions directes des citoyens. Le meilleur et le pire s’exprimeront conjointement, convoquant sans cesse et sans répit les pouvoirs de toutes sortes aux tribunaux d’opinions diversement représentatives et légitimes. De Gaulle aura institué un système politique faisant primer les choix du peuple sur ceux des formations politiques. La grande majorité des électeurs à ratifié le choix. En même temps, le concepteur de la Vème république a instauré un exécutif dual dont les effets problématiques apparaîtront au fil des années. Selon la Constitution, le Président, élu au suffrage universel a en charge les grands intérêts, extérieurs, mais aussi intérieurs de la nation. Il est tenu d’en rendre compte au peuple souverain. Le premier ministre et son gouvernement ont pour fonction de gérer le quotidien de la vie collective. Ils ne sont pas censurables devant le peuple mais devant le parlement, dominé par l’Assemblée nationale. La construction initiale, réellement pratiquée pendant quelques années, n’a pas tenu dans la durée. Les pouvoirs effectifs ont eu tendance à se concentrer au profit de l’élu au suffrage universel, le Président de la République dotés non seulement d’une légitimité plus forte, mais, également de pouvoirs très supérieurs. Ceci alors que la machinerie administrative complexe était placée sous l’autorité du gouvernement. De Gaulle et ses fidèles avaient conçu un hybride sophistiqué alliant parlementarisme et monarchie républicaine. C’est le dernier composant qui a prévalu. Selon la Constitution actuelle, aucun chef d’Etat, dans le monde démocratique, ne possède autant de pouvoirs que le français. Paradoxalement, l’exercice de ces pouvoirs présidentiels devient de plus en plus difficile. On peut l’interpréter en invoquant les mutations sociologiques, socio-économiques du pays. Mais on ne peut pas ignorer le fait que l’Etat n’agit qu’au moyen d’administrations et que leurs impuissances, leurs inadaptations aux réalités sociétales, se sont accumulées. Les individus qui les peuplent ne sont pas totalement innocents des maux incriminés. Les responsabilités individuelles jouent, toutefois, un rôle mineur. Tout en procédant à de profondes modifications des superstructures politiques, le choix a été fait de maintenir en l’état Les structures traditionnelles des administrations.

Le modèle républicain français, a fait historiquement le choix existentiel de la centralisation que le fondateur de l’actuelle république a ratifié. Choix que l’on aurait tort d’attribuer uniquement aux élites gouvernantes. Celles-ci n’ont pu le maintenir qu’en s’appuyant puissamment sur les valeurs égalitaristes cultivées par une majorité des couches et classes sociales. Certes les forces dites « girondines » n’ont jamais disparu face au « jacobinisme » fondateur. Elles se sont même renforcées au cours du demi-siècle dernier. Les pouvoirs régionaux, départementaux, ont été accrus à la faveur des lois de décentralisation adoptée sous la présidence de F. MITTERRAND puis étoffées modestement par ses successeurs. De telles lois ont consisté à transférer des compétences de plus en plus étendues aux collectivités territoriales. Mais les moyens budgétaires et financiers de les exercer sont restés très fortement concentrés entre les mains de l’Etat central qui a eu tendance à réduire l’autonomie fiscale des collectivités territoriales, donc de contrôler leurs moyens d’action réels.

Enfin, la singularité du modèle français procède du maintien d’institutions communales les plus denses, les plus nombreuses, d’Europe. En dehors des grandes villes, leurs capacités d’intervention n’ont cessé de se réduire, sans, pour autant, qu’aient été allégées les multiples contraintes bureaucratiques qui rendent l’édifice institutionnel beaucoup trop coûteux relativement aux bénéfices récoltés par les gens ordinaires. Le jacobinisme national a défendu sa validité en se considérant comme rempart indispensable aux résurgences pernicieuses des féodalités qui ont empoisonné durant deux siècles au moins la vie du pays. Son audience persistante s’explique, pour beaucoup, par les pratiques discutables des échelons décentralisés qui ne sont pas parvenus, bien souvent, à empêcher la sécrétion de baronnies ni à s’opposer à l’essor du clientélisme. De ce fait, la France ne parvient pas, après des années de réflexions et de discussions, à équilibrer la distribution des pouvoirs entre l’Etat central et ses échelons territoriaux. De même qu’elle échoue à gérer plus efficacement ses administrations centrales.

La société française s’enorgueillit, à juste titre, d’être régie par le droit aussi bien public que privé. A la différence de la plupart des grandes nations démocratiques, l’Etat a développé un droit public, fortement distinct du droit privé. Les tribunaux publics, Conseil d’Etat, Tribunaux Administratifs, instruisent et statuent au sujet des conflits entre les plaignants et la puissance publique. Ce dispositif apparemment irrationnel exige que des magistrats dépendant de l’Etat pour leurs nominations, leurs rémunérations, leurs carrières, fassent tout de même preuve d’indépendance et d’un souci majeur de l’intérêt général. La résolution de cette contradiction a été aussi longue que laborieuse. Elle est loin d’être entièrement satisfaisante. Mais le système juridictionnel administratif, passablement baroque dans son principe constitutif, a su conquérir son indépendance, sa légitimité. Il se trouve maintenant confronté à un nouveau défi issu de la tendance générale à faire des tribunaux, au détriment des instances politiques, les arbitres prédominants des conflits sociétaux. Or le sort de la démocratie ne peut être suspendu ni aux orientations ni aux décisions des prétoires.

Concernant le système judiciaire dit civil, le France occupe une place très médiocre en Europe et même dans le mode développé, à propos des moyens financiers et humains trop parcimonieux alloués à son appareil. Lequel recouvre à la fois les juges des tribunaux et les structures pénitentiaires. Dans ces deux domaines, notre pays figure aux rangs inférieurs dans tous les classements internationaux. La production des lois, règlements, circulaires, a proliféré en quantité et s’est abaissée en qualité, ce qui a laissé place à des jurisprudences constamment discutées et remaniées élaborées par des magistrats qui ne sont pas suffisamment parvenus à concilier le respect de l’état de droit avec la défense de leurs intérêts corporatistes. Ceux du siège qui prononcent les jugements refusent tout contrôle sociétal. Au nom du respect de leur indépendance. Une indépendance grevée, partiellement, d’une forte perméabilité aux « airs du temps ». Ceux du parquet, chargés d’appliquer une politique pénale décidée par le législateur, alternent les carrières de procureur avec celles de juges, entretenant une confusion pernicieuse des rôles.

La confiance citoyenne dans le système judiciaire a, en conséquence, régressé. A la fois en raison des impotences de l’institution et de sa trop grande sensibilité aux opinions revendicatives les plus bruyantes. En matière sociale, les syndicats structurellement affaiblis demandent de plus en plus aux juges de régler les conflits sociaux qu’ils ne parviennent pas à négocier avec les employeurs. La surpopulation d’avocats en déficits de causes à défendre, suscite de leur part, des offres de services à des intérêts discutables, voire douteux. En matière pénale, la population continue à réclamer une sévérité maximale pour les délinquants tout en exigeant que les dépenses pénitentiaires soient les plus limitées possibles.

#### **L’économie**

Comme toutes les économies développées, celle de la France repose fortement sur les services aux entreprises et aux personnes. Mais, à la différence des plus robustes, son potentiel industriel, qui n’a jamais été, il est vrai, dans les tout premiers rangs, s’est considérablement affaibli au cours du dernier demi-siècle. La caractéristique majeure, selon nous, de l’économie française procède, de deux traits caractéristiques, pour le moment indépassables.

D’une part un vaste refus de fractions importantes et influentes de la population de reconnaître que leur sort dépend d’autres acteurs extérieurs, étrangers, alors même que les élites économiques, à la tête de multinationales de renom se sont pleinement mondialisées. Les grandes entreprises réalisent la majeure partie de leurs chiffres d’affaires et de leurs profits hors de leur territoire d’origine tout en maintenant de nombreuses filiales de moindre taille dans le territoire national. Elles sont mal vues de la population car elles sont ressenties, via leurs élites managériales, comme ayant abandonné le pays. Les rémunérations extravagantes de leurs dirigeants, pourtant situées plutôt à la baisse, relativement à leurs concurrents planétaires, sont, à tort, considérées comme le facteur principal de l’hostilité populaire. Les racines de cette hostilité nous semblent plus profondes : la mondialisation nous plonge dans un univers sans ordre, sans structures dirigeantes, sans rationalité. A cela s’ajoute le sentiment qu’une trop forte fraction des élites, considérant que la nation n’est plus réformables ont choisi de l’abandonner pour chercher fortune ailleurs dans le monde. Les « gens ordinaires » se sont sentis à la fois méprisés et délaissés.

D’autre part, une incapacité chronique à mettre en cohérence la production et la consommation, la première n’atteignant pas, en valeur, le niveau nécessaire pour satisfaire la seconde. La détestation populaire envers les grands patrons que l’on vient d’évoquer contraste avec la faveur accordée aux petits et, dans une moindre mesure aux moyens. Ce sont les plus nombreux, supportant lourdement et difficilement le poids des taxes et des obligations sociales. Les ressources principales des collectivités territoriales dont les frais généraux excèdent les possibilités du pays[[2]](#footnote-3), sont assises sur l’existence et l’activité des entreprises et très indépendantes de leurs résultats. Les impôts correspondants sont dits « de production » et surchargent les coûts de plus de soixante milliards par an à l’avantage de nos principaux concurrents au sein du grand marché unique européen. Lesdites collectivités déploient de multiples efforts pour attirer des investisseurs nationaux et étrangers afin de créer des opportunités d’emploi. . Avec un succès très relatif du fait des déficiences du système fiscal et de contraintes bureaucratiques développées à l’excès. La France ne parvient pas à produire suffisamment par rapport au train de vie qu’elle a choisi parce que ses petites et moyennes entreprises ne parviennent pas à grandir. Les multiples aides aux implantations d’activités économiques dans les territoires se traduisent par un gaspillage d’argent public tant que subsistera la pression d’un dispositif fiscal inadapté. On reviendra plus loin sur l’impotence non seulement publique mais collective qui enferme le pays dans une camisole dépressive.

Les contestataires du capitalisme ont réussi à inculquer dans l’esprit des citoyens l’image rêvée d’une économie organisée et soumise au politique comme un «gosplan » soviétique qui aurait réussi. De tous temps, les édiles politiques ont rêvé de soumettre l’économie aux options politiques qu’ils souhaitaient. Leurs ambitions, dans leur version la moins idéologique, se fondaient sur le constat que le règne de l’économie de marché, sans régulation politique, engendrait ce que les économistes appellent des « externalités négatives ». C’est ainsi que la régulation économique a pris son essor dans tous les pays occidentaux, quelles que soient leurs différences socio-culturelles et leurs traditions. Pour sa part, la France peine terriblement à s’accorder sur l’ampleur, la nature, la dimension, des équilibres, nécessairement changeants, à instaurer entre les prérogatives étatiques et les libertés des entrepreneurs.

L’économie française, avons-nous affirmé, produit trop peu par rapport au niveau de vie qu’elle ambitionne d’assurer à ses citoyens. L’immobilisme national à ce sujet s’explique en partie parce que la richesse nationale annuellement produite continue à être assimilée par les gens ordinaires à un gâteau aux dimensions constantes dont on débat plus abondemment à propos de son partage qu’aux moyens d’en augmenter la taille. L’idée de travailler collectivement plus est devenue iconoclaste, considérée comme nocive envers le partage du gâteau, vision propagée par des syndicats crispés dans la défensive sur des avantages acquis par le passé. Durant les années de prospérité, de grands économistes, comme A. SAUVY, classé à gauche, pensaient avoir enterré l’idée que le revenu national n’est pas un gâteau statique à partager mais une entité constamment mouvante faisant surgir, irrésistiblement, de nouvelles opportunités de travail grâce à l’action d’entrepreneurs inattendus. Les forces syndicales françaises, soutenues sur ce plan par des vastes ensembles de salariés, ont enterré le message en concentrant leurs forces au profit de la défense des intérêts acquis. Elles sont restées, comme nombre de leurs adhérents et de citoyens sans affiliation, imprégnées de l’idéologie du progrès linéaire et possiblement indéfini qui régnait lors de la reconstruction d’après-guerre du pays. De telle sorte que les reculs tactiques, pour mieux reprendre la marche en avant, ne font pas partie de leur bagage intellectuel. Au plus haut niveau, les organisations défendent, prioritairement, d’une certaine manière par la force des choses, c'est-à-dire par le respect des intérêts qu’elles cherchent à représenter, le capital de conquêtes sociales passées. Fort peu le travail de demain dans ses formes nouvelles, ses domaines d’activités émergents, ses modes novateurs de relations sociales. L’irrésistible déclin du syndicalisme tient, fondamentalement, à sa crispation sur cette défense inconditionnelle du capital d’avantages accumulés au fil des ans tandis que le dessin d’un modèle d’avenir du travail, demeure dans le flou abyssal d’un chantier terriblement négligé.

La nécessité de produire plus afin de maintenir le niveau de vie du plus grand nombre se trouve contrecarrée par la conjonction de handicaps contribuant à la persistance d’un chômage de masse. La pression fiscale totale exercée sur les entreprises, supérieure à celle des pays abritant nos principaux concurrents fait que les marges sont plus faibles et les capacités d’investissement productif plus réduites. De surcroît une partie des charges fiscales, via les impôts dits de « production » comme on l’a dit, s’applique, répétons-le, sur la base de critères d’activité, quel qu’en soient les résultats. Dans ces conditions, entreprendre présente, en France, plus de risques qu’ailleurs. Ce qui n’empêche pas des progressions assez spectaculaires des flux de créations. Mais se limitant à des microentreprises qui ne grandissent pas suffisamment et ne remplacent pas à la hauteur des besoins le tissu existant. Les dirigeants politiques, de toutes obédiences, se sont efforcés de limiter les effets pernicieux en multipliant les exonérations de taxes édifiant ainsi le système fiscal parmi les plus complexes du monde. Ils ne sont pas parvenus à résorber les handicaps fiscaux par crainte de creuser les déficits récurrents du budget de l’Etat. Car ce pays cumule des taux d’imposition et, plus généralement, de prélèvements obligatoires parmi les plus élevés des pays comparables, avec des finances publiques et sociales dont les déséquilibres ne peuvent être solutionnés que par l’augmentation des dettes publiques.

L’impératif de produire plus s’oppose à une autre réalité, trop faiblement reconnue. Si l’on prend en compte l’ensemble des heures productives dans une vie de travail, le classement de la France se situe dans la queue du peloton des nations industrieuses. On commence à travailler plus tardivement, puis on accumule, durant la vie active, moins d’heures de travail. On quitte aussi plus tôt la vie active. De tels faits, malgré leurs effets dépressifs et porteurs d’une dégradation des niveaux de vie, fortement établis, continuent à être estimés comme positifs par les forces dites « progressistes ».

La récente pandémie du COVID 19 a mis en évidence, s’il en était besoin, la très forte dépendance de l’économie française au marché mondial. Les points forts de son système productif, l’aéronautique, le luxe, le tourisme, les manifestations artistiques et culturelles, la viticulture de qualité, ne sont pas viables sans les apports des clientèles étrangères massives. Ceci n’empêche pas, sous l’empire de l’économie statisticienne, que la consommation intérieure fasse, prioritairement l’objet de toutes les attentions. L’appareil administratif, à tous les étages, s’est converti à l’idée d’inspiration keynésienne d’après laquelle la dépense publique, grâce à l’effet du fameux multiplicateur inventé par l’économiste britannique, engendre des revenus supérieurs à la mise de fonds initiale. L’accumulation de déficits budgétaires de l’Etat, non suivie des performances attendues, a certes ébranlé les convictions établies mais ne les a pas vraiment révoquées en doute.

Après des années passées, sans succès, à mener des politiques de stimulations de la demande, les pouvoirs économiques ont commencé à admettre que nos problèmes collectifs relevaient d’insuffisances patentes situées du côté de l’offre. La production nationale n’était pas seulement trop faible en volume, mais trop peu performante en termes de qualité et d’adaptation aux demandes des clientèles extérieures. Les gardiens du temple pseudo keynésiens, rassemblant une bonne partie de la gauche organisée mais aussi la droite souverainiste et démagogique se sont indignés lorsque des mesures ont été prises, assez timidement, en vue de fournir des vitamines à l’appareil productif. Alors même qu’il est devenu totalement impossible d’administrer l’économie, les leaders d’opinion continuent à rêver d’une économie pleinement soumise aux choix de personnels politiques et administratifs n’ayant jamais pris, personnellement, le moindre risque.

La prégnance de leurs rêves tient au fait que l’Etat a commis, d’après nous, l’erreur de s’exonérer, au nom d’un prétendu réalisme, de toute vision stratégique au plan économique. Le grand capital a convaincu les dirigeants politiques que leurs interventions devaient se limiter à créer les conditions les plus favorables à son développement. Or la réduction de l’autonomie étatique consécutive à la globalisation, à l’instauration du grand marché européen, n’invalide pas le besoin d’orientations collectivement pensées que les parties en présence s’efforceraient de concrétiser.

Enfin, les spécialisations productives de la France souffrent aussi de faiblesses partagées avec celles de l’Europe. L’économie numérique est désormais, en grande partie, entre les mains des firmes nord-américaines et asiatiques. Les points forts européens se situent, beaucoup trop, dans des créneaux en perte de vitesse dont, en première ligne, l’automobile. Mais il existe encore de nombreuses opportunités, notamment dans toutes les industries reposant sur des applications informatiques, dans celles qui œuvrent pour la protection de l’environnement, dans les nouvelles technologies de la santé. Dans la tourmente actuelle les pouvoirs actuels devront choisir, assez cruellement, entre la sauvegarde des bases économiques traditionnelles et l’acceptation de leur sacrifice au bénéfice des productions d’avenir. La pièce se joue maintenant, dans le court terme. Les jeux ne sont pas encore faits.

#### **Les relations sociales**

Elles ont été sempiternellement tendues car le rejet du capitalisme, le grand fantasme d’une économie totalement dirigée par la Raison, c'est-à-dire par les politiques auto-investis comme représentants de celle-ci, a toujours été puissant dans notre pays. Le parti communiste, fer de lance de l’économie étatisée, totalement contrôlé de l’extérieur par des dirigeants moscovites, a réuni des forces considérables, électorales, intellectuelles, administratives, syndicales, au cours des quatre décennies suivant la chute du nazisme. Puis son influence s’est réduite comme une peau de chagrin à partir des années quatre-vingt au profit des forces libérales. Mais en France, comme dans le monde entier, il a réussi à semer des graines n’ayant pas manqué de germer. L’anticapitalisme a survécu à l’asthénie de son parti-phare et imprègne encore profondément la société actuelle via les divers partis de gauche partiellement rejoints par des fractions de la droite politique. Les grandes organisations syndicales, même celles adeptes de voies réformistes, ne font pas mystère de vouloir, à terme, abolir le patronat capitaliste. Patronat et syndicats continuent à s’opposer frontalement à propos des visions actuelles et futures de la société. Mais, au-delà des grandes confrontations sociétales, il faut bien vivre. Les grands adversaires confédérés multiplient donc les accords locaux obéissant à leurs intérêts réciproques et quotidiens.

Le patronat français, guère plus uni que les syndicats, s’est, jusqu’à présent opposé très majoritairement à la cogestion de type allemand. Les représentants élus de gauche et même de droite les y encouragent sans succès jusqu’à présent. La position des dirigeants d’entreprises et de leurs actionnaires n’est pourtant pas dépourvue de logique : pourquoi admettre au sein de leurs organes dirigeants des mandataires de confédérations syndicales dont l’objectif doctrinal, jamais révisé, vise à euthanasier les décideurs en place et les épargnants qui les soutiennent ? La spécificité française doit donc se comprendre comme une accumulation de prétentions et de positions irréductibles au niveau national assorties de substantielles possibilités d’entente, au jour le jour, sur le terrain.

Depuis fort longtemps, les forces syndicales sont significatives dans les administrations et les grandes entreprises publiques, mais très fréquemment insignifiantes dans le secteur privé. Particulièrement dans la grande masse des petites entreprises. Les explications fournies à propos de cet état de fait invoquent, en priorité, la répression patronale. Elles apparaissent de moins en moins valides. En réalité, dans la très grande majorité des entreprises qui sont de très petite taille, le besoin de médiation syndicale n’est pas ressenti comme utile par les salariés. Sauf, il est vrai, lorsque se profilent des menaces de licenciements.

Les grandes confédérations ne sont jamais parvenues à boucler leurs budgets avec les cotisations des adhérents. Leurs ressources proviennent pour une large part de subventions publiques, nationales, régionales, locales et de prestations diverses en nature (mise à disposition de locaux, détachements de personnels sous statut de permanent syndical). Dans le système actuel de relations sociales, la représentativité des organisations syndicales fait l’objet, juridiquement parlant, d’une reconnaissance publique fondée sur les résultats des élections professionnelles et permettant aux bénéficiaires de conclure des conventions collectives et accords d’entreprise. Une telle construction n’encourage guère ni la recherche d’adhérents, ni la capacité de ceux-ci de peser sur les grandes orientations.

La France se revendique comme « démocratie sociale ». Ce label apparaît mérité si l’on considère les législations adoptées et les moyens budgétaires mobilisés. Mais il l’est beaucoup moins lorsque l’on s’intéresse à l’architecture du système des relations sociales. Sa dépendance à l’appareil d’Etat, financière, humaine, est flagrante. Elle correspond à une spécificité nationale qui a consisté, de la part du pouvoir politique, à créer des contre-pouvoirs à sa mesure, c'est-à-dire aux indépendances contrôlées afin de les rendre non menaçantes. Nous avons vu que l’instauration du Conseil d’Etat avait illustré cette démarche. On retrouve celle-ci dans les relations avec les syndicats. Les grandes réformes ayant institué l’Etat social n’ont été que très rarement et très exceptionnellement l’aboutissement d’accords directs entre les représentants des employeurs et ceux des employés. Ils ont été décidés au niveau du pouvoir politique.

La fragilité du système est patente. Les dirigeants syndicaux sont tous des militants politiques, de droit comme de fait. Bien qu’ils s’en défendent, ils s’efforcent de peser dans les grands scrutins. Mais leur principale faiblesse provient des bases très réduites de leur enracinement sociétal. Autrement dit, ils ne représentent nullement, malgré l’expansion des élections professionnelles, grevées d’abstentions élevées, l’ensemble du salariat. Situation qui offre des boulevards à l’éclosion de révoltes populaires récusant l’aptitude d’un système syndical jugé trop bureaucratisé et surtout, trop institutionnalisé, à défendre leurs intérêts.

Car les relations sociales, en réalité, n’ont jamais été autant atomisées. Une partie des atomes sociaux se regroupent certes en molécules associatives. On n’en dénombre pas moins d’un million et demi en 2020. Mais plus de la moitié d’entre elles ont pour objet social le sport, la culture, les loisirs. En matière de formation et de recherche, les agrégations associatives représentent seulement 3% du total. Il en va de même pour la gestion des services économiques et les actions de développement local. Dans ces deux domaines, ce sont les structures étatiques ou paraétatiques qui dominent.

La montée en puissance des O.N.G. (Organisations Non Gouvernementales) a profondément marqué la fin du précédent siècle et plus encore celui que nous vivons. Elles vivent de contributions publiques et privées, sensibilisant et mobilisant des armées de donateurs en vue d’interventions qui se sont étendues dans de multiples champs d’actions. Les plus puissantes sont d’origine anglo-saxonne affichant et appliquant des objectifs planétaires. Elles se sont chargées de missions très incomplètement assumées par les Etats, luttant contre la faim, les maladies, les atteintes aux milieux naturels, l’accueil des immigrants. Beaucoup sont devenues des sous-traitants qualifiés de politiques publiques nationales, plus ou moins bien rémunérées pour leurs prestations par les gouvernements. Elles ont donc, dans tous les pays, singulièrement bousculé les modalités et les ambitions des relations sociétales, notamment en défendant les idéaux de la solidarité mondiale et en popularisant les dimensions globales des problèmes impactant les vies humaines. Elles ont réussi à prendre pied dans les démocraties autoritaires et les sociétés néo-totalitaires qui s’emploient à les éliminer sans y parvenir totalement. Face à ce bilan, globalement positif, certaines ONG en sont venues, au sein des sociétés occidentales, à s’ériger en associations militantes visant à inspirer non pas des politiques sectorielles, mais des stratégies globales de changement à imposer aux exécutifs politiques. Ils participent, ainsi, aux excès des « minorités agissantes » sur lesquelles nous allons revenir.

En 2007, Les travaux des universitaires Y. ALGAN et P. CAHUC ont fait l’objet d’une publication retentissante, popularisant le tableau d’une société française rongée par la défiance entre les individus et les groupes. Le phénomène n’est pas spécifiquement français, mais il a atteint dans notre pays une intensité inégalée. Il faut associer les résultats des deux chercheurs avec d’autres explorations sociétales constatant un décalage très important entre les avenirs individuels ressentis majoritairement comme plutôt optimistes et positifs et les destinées futures du collectif anticipées comme massivement pessimistes. L’interprétation de tels faits reste encore partielle et insuffisamment aboutie. Nous estimons, qu’il faut en déterrer les racines dans l’histoire passée. La France a longtemps vécu en privilégiant les organisations corporatistes ainsi que la distribution sociétale de statuts. L’individualisme contemporain a ainsi progressé de manière particulière : sans abolir les héritages mais en les aménageant. Avec la très grande difficulté de faire prévaloir les mérites sur les héritages de la fortune et d’une certaine intelligence. Ce qui explique que le débat politique et social persiste à graviter autour des revendications égalitaristes sans réussir à éviter que la mobilité sociale ascendante se dégrade et pouvoir dépasser les politiques d’assistance publique transférées dans la douleur de l’Eglise à l’Etat, pratiquées avec un certain succès, durant des périodes de forte croissance économique aujourd’hui révolues. Depuis près d’un demi-siècle, notre république sociale ne cesse pas de pérenniser sa survie en tirant des traites sur l’avenir, c'est-à-dire en laissant le soin aux générations futures, condamnées à la paupérisation, de régler les additions.

La dégradation des relations sociales se manifeste, aussi, par une dissolution multiforme des anciens liens sociaux sans que nouveaux soient à même de les remplacer. Les signaux négatifs sont de divers ordres, tout en se renforçant mutuellement.

L’ensemble France, traditionnellement unifié par un Etat désormais dépassé par les évènements, est devenu un « patchwork » de territoires aux intérêts, aux dynamiques de développement, divergents. Les métropoles urbaines rassemblent les forces économiquement et intellectuellement vives, les services multiples, publics comme privés, à leurs habitants tandis que les zones rurales, encore majoritaires en nombre d’habitants, mais dispersées dans un épais de nuage de communes relativement isolées, trop réticentes à s’unir, ne peuvent s’accommoder des évolutions mises en œuvre dans les grandes zones de prospérité. Dans celles-ci, on décourage l’utilisation de l’automobile pour cause de dégradation climatique. Dans celles-là, il n’existe pas et ne peut pas exister, pour le moment, de moyens de déplacement plus performants. Les grandes concentrations de populations assurent sans problème la rentabilité des services à leurs publics. Laquelle ne cesse de s’amenuiser dans les territoires ruraux. Les activités agricoles, indispensables à la survie de ces derniers se voient soumises à des contraintes édictées par des urbains en fonction de leurs idéaux de bien-être sans tenir compte des possibilités techniques de les respecter à court terme et, surtout, sans vouloir payer le prix du respect des équilibres naturels que ces populations agglomérées préconisent. Le paroxysme des dérives sociétales en la matière a été atteint lorsque des citadins propriétaires de résidences secondaires à la campagne, ont intenté des actions judiciaires pour interdire le champ matinal du coq à leur voisin cultivateur[[3]](#footnote-4). L’époque où la puissance publique « aménageait » le territoire à coup de décisions sans appel de ses fonctionnaires parisiens est bien révolue. A l’époque de leur règne, il était encore possible de disposer dans les cartons de projets industriels prometteurs d’emplois massifs à édifier dans les territoires périphériques. A présent, c’est leur réfaction qui domine tandis que les édiles locaux privilégient, sous la pression de leurs électeurs, la sauvegarde de l’environnement au détriment des activités productives passibles de nuisances.

Au sein des grandes conurbations, et, plus précisément, dans certaines de leurs périphéries, les lois de la république ont cessé de s’appliquer depuis, maintenant, plusieurs décennies. Ces zones, en sécession de fait, rassemblent, majoritairement, des populations issues de l’immigration. Les taux de sous-emploi record qu’elles affichent attestent que leur intégration à la société a largement échoué parce qu’elle ne pouvait atteindre son but que dans un contexte de forte croissance économique et de besoins élevés d’emplois. Pour des raisons politico-humanitaires, le regroupement familial a été légalisé sans que les moyens offerts aux arrivants de mener une vie décente, aient pu être réunis. Les plus anciens immigrés ont accepté et continuent à accepter d’effectuer des tâches que les nationaux dits de souche répugnent à assumer. Pour beaucoup de jeunes refusant d’occuper des fonctions subalternes, mal rémunérées, l’issue de secours a été trouvée dans les trafics en tous genres, dont la distribution des drogues dures s’avère comme la plus rémunératrice et la plus répandue, devant la prostitution, l’exploitation des immigrants illégaux. La normalisation de ce que l’on appelé, éloquemment, les « territoires perdus de la République », exigerait l’application d’une stratégie de rétablissement de l’ordre reposant sur deux volets, étroitement articulés. D’une part, la mise au pas policière et judiciaire des trafiquants, à tous niveaux. D’autre part, l’ouverture simultanée de solutions de rechange aux trafics en termes d’emplois correctement rémunérés et bien considérés. Les pouvoirs publics, quelles que soient leurs orientations politiques, n’y sont pas parvenus bien qu’ils n’aient pas lésiné sur les moyens. Les forces de maintien de l’ordre s’efforcent d’assurer des missions impossibles dans la mesure où les populations dissidentes ne trouvent pas les moyens ni les perspectives de sortir honorablement de la délinquance. Il est facile d’incriminer les pouvoirs en place de leur impéritie. C’est pourtant la société dans son ensemble, qui, faute de mieux, s’accommode d’une telle réalité, tout en la subissant de plus en plus mal.

Les multiples enquêtes sociologiques mettent en évidence la progression des « incivilités ». Se sont-elles accrues ? Question sans réponse satisfaisante faute de données historiques adéquates, de longue durée. L’enseignement à retenir est que le sujet inquiète massivement dans un contexte où la production statistique le concernant est en pleine en expansion et vient alimenter les inquiétudes. Le vocable d’incivilité, tel qu’utilisé dans le langage courant, recouvre un champ de comportements démesuré. Car la frontière est difficile à tracer entre les crimes et délits juridiquement sanctionnés et les pratiques citoyennes encore considérées comme «malséantes ». La société se veut policée sans être capable de s’accorder sur le périmètre et la gravité des infractions. Dans de telles conditions d’incertitude l’éducation civique des enfants échoue largement à produire les effets escomptés. Les progrès attendus achoppent face à la puissance des pulsions transgressives, individuelles et groupales, dont l’idéal revendiqué n’a d’autre principe que d’abattre les normes formelles et informelles au nom d’une liberté purement nihiliste et désespérante.

Enfin les relations sociales actuelles ont été profondément remodelées par le développement de l’internet et des réseaux sociaux. Les « forts en gueule », les imprécateurs, y ont conquis des audiences auparavant inespérées. Ils sont craints par les gouvernants et posent de nouveaux problèmes à l’expression démocratique. Dans leur configuration classique les orientations collectives sont censées dépendre, en dernières analyse, du suffrage universel. En réalité, elles résultent d’interactions et d’équilibres complexes entre les conceptions, les volontés, des plus influents, leurs moyens de populariser leurs idées et l’acceptation de leurs visions par les gens ordinaires lorsqu’ils consentent à se rendre dans les bureaux de vote. C’est ainsi que le poids sociétal des « minorités agissantes » a toujours été déterminant dans les processus électoraux. Les tendances actuelles, tant en France que partout ailleurs, conduisent à un règne excessif de ces minorités. Il en résulte que les vertus et les impacts du suffrage tendent à s’amenuiser et que les majorités dites silencieuses tendent à déserter les urnes en estimant que leur opinion a de moins en moins de chances de compter ou bien en se ralliant aux ultras de l’ordre, comme on le voit actuellement aux Etats-Unis. Ceci dans un contexte mondial où les destinées nationales des petites et moyennes puissances dépendent, plus que jamais, des décisions prises par les plus grandes.

Les relations sociales pâtissent puissamment de la violence. Les appareils médiatiques passent une bonne partie de leur temps à diffuser un tel message. Il s’appuie incontestablement sur des faits réels et nouveaux. On assiste désormais au tabassage en règle dont sont victimes les enseignants ayant, selon les parents, mal notés les élèves, les édiles municipaux soucieux de faire respecter le droit de la part de leurs citoyens contrevenants. Les forces de police sont attaquées en employant des armes de guerre. Les armes de poing, les kalachnikovs se négocient dans les marchés parallèles, pour des bouchées de pain. La plus grande démocratie du monde occidental n’est jamais parvenue à limiter sérieusement les ventes d’armes et les crimes de masse ne font pas exception. Ceci étant, nos sociétés démocratiques ont bel et bien réussi à faire régresser la violence. Dans tous les pays. En France, jusqu’au cours de la moitié du XIXème siècle il était hasardeux de se déplacer seul en ville à la nuit tombée et périlleux de rejoindre sans escorte Orléans, à une centaine de kilomètres de la capitale. Le constat pertinent à reconnaître est que la violence a régressé depuis les siècles précédents, sans atteindre les degrés et niveaux souhaitables et souhaités. La violence fait partie des profondeurs de l’âme humaine de telle sorte que son bannissement total relève de la plus parfaite utopie. Une partie de cette violence se sublime dans des comportements et des œuvres socialement utiles et bénéfiques. Dès lors, son expression, sauf lorsqu’elle incite à créer des nuisances mortifères, n’a pas à être réprimée. C’est seulement la violence du passage à l’acte hostile envers les autres qu’il importe de réprimer le plus vigoureusement possible. Longtemps, la pensée de gauche a eu tendance à excuser la violence par les situations sociales désespérantes de leurs auteurs. Elle en est largement revenue tout en laissant en friche la partie fructueuse de son message : la violence des individus présente des racines sociales incontestables et la répression des violents incurables n’est jamais suffisante. Les forces de polices le savent parfaitement. La complexité du problème s’accentue lorsqu’on veut bien tenir compte de l’existence des gens dont les comportements violents s’expliquent moins par leurs conditions sociales que par leurs structures psychiques. Nos civilisations répugnent à admettre qu’une minorité de leurs populations doivent êtes isolées du reste en raison de leurs propensions à détruire. La frontière apparaît très difficile à tracer entre les cas soignables, récupérables, et les cas incurables. La tendance, discutable de nos sociétés, est le refoulement et la relégation des problèmes au moindre coût possible. Elle pourrait encore se justifier si les populations à risque de comportements violents irrépressibles évoluaient en se rétrécissant. Tel n’est malheureusement pas le cas. L’humanité actuelle ne produit pas seulement, massivement, des déchets physiques. Quoiqu’en pense le Créateur des chrétiens, elle engendre aussi, massivement, des déchets humains irrécupérables. Les éliminer physiquement a été tenté, notamment en Allemagne et en Suède au cours du terrible siècle précédent. En réaction aux pratiques inadmissible la psychologie révolutionnaire a totalement échoué à les faire admettre comme des gens à la fois normaux et particuliers. La gestion des exclus mentaux de la vie sociale va continuer à empoisonner nos vies parce que nous cherchons à maîtriser la situation en augmentant les moyens sans parvenir à réduire les causes.

### ***Ce qui est insoutenable dans le modèle français***

Afin de l’évaluer il semble opportun de mettre en exergue les contradictions déterminantes du modèle. Avant d’en venir aux solutions envisageables.

#### **Les contradictions nationales**

##### ***L’addiction à la dépense publique***

L’histoire fiscale de la France a été marquée, durant des siècles, par l’impuissance des monarques à financer les dépenses de l’Etat au moyen d’impôts et taxes supportés par l’ensemble du peuple et justement répartis. La révolution de 1789 a été décisivement déclenchée suite à l’échec des tentatives visant à faire contribuer les deux ordres de population, noblesse et haut clergé, qui représentaient la clé de voute du royalisme. La république à ses débuts, n’a guère fait mieux, proclamant des principes qui sont longtemps restés lettre morte, abusant de l’émission monétaire gagée sur des biens nationaux. Des biens confisqués au clergé et que les nouveaux enrichis se sont appropriés sans vergogne sans se voir contraints à verser leur dû au Trésor Public. Après la chute de Robespierre, les régimes thermidoriens ont vécu d’expédients et de rapines dévastant et asservissant l’Europe entière tout en prétendant lui apporter la liberté. L’Empire qui leur a succédé, dont on célèbre la création de la Banque de France, de la Cour des comptes, n’a pas plus réussi à créer un système fiscal moderne. Les guerres napoléoniennes n’ont été rendues possibles que par les tributs imposés aux territoires extérieurs soumis par les armes. La Seconde République, le Second Empire, ont perpétué un système fiscal reposant principalement sur les contributions indirectes dont certaines particulièrement stupides[[4]](#footnote-5). La Troisième République a éprouvé les plus grandes peines à faire évoluer une répartition plus juste et suffisante des contributions individuelles et sociétaires. L’impôt sur les revenus des ménages a été introduit très tardivement par rapport à la Grande-Bretagne. A partir de la Première Grande Guerre mondiale, les finances publiques, dans un contexte de dépérissement du franc, malgré quelques sursauts temporaires[[5]](#footnote-6), vont accumuler les déficits budgétaires. La Quatrième République poursuivra dans cette voie. Le coup d’arrêt gaulliste après 1958 ne survivra que durant une dizaine d’années.

Le consentement public à l’impôt a été largement obtenu de manière coercitive, mais il est entré dans les mœurs après 1945. La grande nouveauté de l’époque a été de compléter le dispositif des budgets alimentant l’Etat et les collectivités territoriales, par un ensemble de cotisations prélevées sur le capital et le travail afin de dédommager la population des risques sociaux : maladie, vieillesse, chômages. En vérité les partenaires sociaux avaient mis en place, bien avant, des solutions de protection. Le nouveau régime de l’IVème République les a étendues, améliorées, systématisées. La conception des législateurs et des syndicalistes de l’époque distinguait, très clairement, le champ budgétaire public dont les ressources devaient provenir des impôts et des emprunts et le champ de la prévention des risques sociaux devant être financés par des cotisations des employeurs et des salariés. La distinction conçue par les fondateurs s’est graduellement effacée, les cotisations sociales devenant insuffisantes et les taxes, les garanties étatiques, se faisant de plus en plus importantes afin de tenter de confectionner un budget social à l’équilibre, équilibre toujours recherché mais jamais vraiment atteint.

Ainsi, l’imbrication entre les budgets dits régaliens et les budgets dits sociaux est devenue inextricable. On ne peut toutefois pas comprendre l’évolution contemporaine en recourant à des explications purement financières et techniques. Une analyse socio-politique s’impose.

Les forces politiques de droite et de gauche qui se sont défiées au cours du siècle écoulé, ne nourrissaient pas seulement des visions sociétales différentes voire opposées. Elles communiaient dans leur mutuel objectif de rassembler des suffrages en leur faveur. D’un côté les gauches se sont toujours auto-intronisées comme meilleurs défenseurs des intérêts du peuple laborieux et démuni, ce qui a été justifié durant des décennies. De l’autre, les droites ont déployé continuellement leurs énergies dans le but de se faire admettre par l’opinion comme populaires, attentifs aux problèmes des gens ordinaires. L’histoire du mouvement gaulliste illustre typiquement une telle aspiration. La différence entre la droite et la gauche telle qu’on l’a vécue depuis 1945 reposait sur une argumentation de gauche assez indifférente aux contraintes économiques, riche en utopies mobilisatrices et une argumentation de droite s’efforçant de proportionner les avancées sociales avec les possibilités productives sans jamais y parvenir. Les dérives des finances publiques, depuis des décennies sont donc, le résultat, pour une bonne part, d’une volonté commune des adversaires politiques de s’attirer les bonnes grâces des électeurs en leur octroyant des avantages à dominante monétaire. Nos voisins et concurrents qui ont vécu, particulièrement en Allemagne, des séismes économiques ravageurs en ont tiré des leçons qui n’ont pas eu cours dans notre pays fortement allergique aux réalités économiques.

Les ressources que la collectivité consacre aux missions et dépenses spécifiquement étatiques se situent, présentement, dans des moyennes européennes. L’Etat central peut être accusé de ne pas assez bien dépenser, de ne pas réussir à voter des lois finances équilibrées du côté des recettes. Mais il n’est nullement le cancre dépensier voué aux gémonies par des minorités l’accusant de desserrer à tout va les cordons de la bourse. Cet Etat a dû arbitrer entre la masses de dépenses consacrée à ses missions dites régaliennes concernant les hôpitaux publics comme privés, l’ordre public, la justice, la défense externe. Il a choisi, pour des raisons à prédominance électorale, de privilégier la quasi-gratuité des soins consécutifs aux maladies ainsi que les allocations de soutien aux ménages en difficulté pour boucler leurs fins de mois. Tout en s’efforçant de serrer la vis réduisant les dépenses sociales collectives. Suscitant, en conséquence, des frustrations et des révoltes.

Nous en sommes ainsi arrivés à une situation paradoxale où le pays le plus avancé en matière de dépenses sociales et de taxes en tous genres accuse le taux de dépression psychologique le plus élevé parmi ses voisins et la consommation d’anxiolytiques la plus effrénée. Aujourd’hui, l’Etat français pâtit d’insuffisances préoccupantes dans l’exercice de ses missions régaliennes tandis que les indemnités personnelles à vocation sociale, financées à la fois par les impôts et les cotisations épuisent les ressources mobilisables. L’appareil économique ne crée pas assez de richesses pour financer un système de garanties sociales parmi les plus généreux du monde. Le cercle vicieux dont les gouvernants ne parviennent pas à sortir depuis des décennies résulte du fait que pour alimenter nos finances publiques et, surtout sociales on a prélevé des tributs fiscaux et sociaux excessifs sur les ressources qu’étaient capables de créer les entreprises. On les a placées, ainsi, dans une position structurelle de faiblesse vis-à-vis de leurs concurrents. Le problème a été aggravé par la sous-qualification professionnelle d’une fraction trop importante des actifs. Afin de les insérer dans le marché du travail les politiques d’exonération des charges sociales ont conduit à limiter les moyens des organismes finançant les dépenses sociales. Leurs déficits ont été, en partie, comblés par une prise en charge étatique qui n’avait pas les moyens de les assumer et s’est allégée, contrainte et forcée, d’une partie du fardeau en accroissant l’endettement public, au détriment des générations futures. Ajoutons encore que la politique de regroupement familial au profit des populations immigrées s’est traduite par des besoins d’allocations supplémentaires pour des femmes en charge d’enfants à garder et ne pouvant pas travailler.

Sortir du cercle vicieux par la croissance économique couplée avec la stimulation de la consommation a été la stratégie indiscutée depuis la fin de l’ère gaulliste. Avec l’effet de plus en plus pervers se résolvant à consacrer de l’argent public introuvable afin que les acheteurs nationaux se procurent des biens importés de l’étranger. La croissance économique n’ayant cessé de se réduire depuis la fin du siècle dernier, ses vertus calmantes des antagonismes sociaux ont sérieusement décliné en même temps que la crédibilité politique des gouvernants.

Outre le ralentissement durable de la croissance économique, deux phénomènes spécifiques ont contribué bouleverser les données du problème socio-économique français et, aussi, mondial.

Le premier de ces phénomènes concerne l’environnement. Tant les dirigeants que les populations ont pris conscience, à l’exception de puissants irréductibles, que les humains et leurs activités infligeaient à la nature des dommages susceptibles de rendre leur vie future impraticable. Les tentatives visant à les réparer occuperont une place majeure tout au long des années 2000 et, possiblement, au-delà. Les conceptions d’une « autre croissance » font actuellement leur chemin dans un désordre universel impressionnant. Aucun pouvoir politique n’a été capable de proposer une redéfinition pratique de cette « autre croissance ». Les plus conscients des problèmes multiplient des interventions ponctuelles, fréquemment utiles, mais dépourvues de vision d’ensemble. Car ils échouent, pour le moment, à rassembler des forces sociales suffisantes en effectifs en audience, et suffisamment prêtes à assumer les conséquences, en partie douloureuses, de la préservation des ressources et milieux naturels. Dans l’univers des entreprises, les innovations de reconversion foisonnent sans que leurs promoteurs échappent, pour autant aux malédictions de l’anticapitalisme idéologique. Les ultras de l’écologie défendent avec une force proportionnée à leur irresponsabilité, l’arrêt pur et simple de la croissance économique. Or cette croissance économique, dans sa version classique, même si elle doit être révisée, a encore des bienfaits à nous apporter.

Le second phénomène concerne la résurgence des grandes épidémies. Celle du COVID 19 qui vient de produire ses ravages humains et économiques sera probablement suivie par d’autres. Les dommages contemporains restent infiniment moins destructeurs que ceux ayant affligé les temps anciens et condamné à la mort des masses immenses de populations dans tous les continents abondemment peuplés. Mais ils ont néanmoins contribué à exacerber les désirs des gens de toutes conditions de vivre en bonne santé le plus longtemps possible. Pour y parvenir, il faut faire évoluer les arbitrages antérieurs entre les efforts d’ordre économique et les investissements dans les soins des corps et des esprits. Actuellement, on tâtonne en la matière et il va falloir des années pour trouver un équilibre un peu durable. Toutes les puissances ont décidé, pour faire face au sinistre sanitaire, de s’affranchir des limites économiques et financières précédemment admises dans les économies libérales. Aux Etats-Unis, la création massive de liquidités, qui avait été pratiquée pour endiguer les effets nocifs de la crise de 2007-2008, a repris de plus belle. En Europe, l’Allemagne, gardienne du temple de la rigueur financière et budgétaire a baissé pavillon. En Occident, comme d’ailleurs en Asie, on s’endette à tout va à des taux d’intérêts quasi nuls et même, en partie, négatifs. Dans les budgets des Etats, on ne fait figurer usuellement et annuellement que les charges d’intérêts. Lorsque le principal des dettes arrive à échéance on leur substitue de nouvelles dettes que l’épargne mondiale, surabondante grâce aux banques centrales émettrices de crédits, souscrit sans réserve. Les mécanismes que l’on vient de décrire entraînent, cependant, dans tous les pays, des effets pervers aux impacts négatifs croissants. L’épargne mondiale, contrairement à des opinions trop facilement répandues, ne se réduit pas à une oligarchie de spéculateurs et de rentiers. Elle demeure, comme toujours, vitale pour le financement des activités économiques. Ses revenus et ses réserves permettent dans la plupart des pays occidentaux, le versement des pensions de retraite ainsi que les risques de multiples natures assurés auprès des compagnies spécialisées. Pour survivre les épargnants individuels et collectifs cherchent légitimement à obtenir du rendement de leurs capitaux. Les obligations publiques ne rapportant plus, l’immobilier joue un rôle accru de valeur refuge. Dans la plupart des grandes métropoles, les prix correspondant atteignent des niveaux inconsidérés et destructifs des équilibres sociaux des cités majeures. Les grandes entreprises voient les cours boursiers de leurs actions propulsées à des niveaux excessifs par rapport à leur rentabilité effective tandis qu’elles subissent des pressions accrues de leurs actionnaires afin qu’elles distribuent de meilleurs dividendes. Des entreprises ne créant plus de valeur, devenues socialement inutiles, réussissent à se maintenir en vie en accumulant des dettes irrécouvrables. Les fortunés et même certains pauvres se constituent des réserves d’or, improductives de richesses dont les prix s’élèvent sans cesse.

La France subit entièrement les effets pervers que l’on vient de décrire. Elle a accru, comme beaucoup d’autres pays son endettement à des niveaux inimaginables et jugés inacceptables par le passé. Elle a profité de cette situation pour améliorer le respect de certaines de ses obligations régaliennes, particulièrement, circonstances obligent, dans le domaine de la santé. Les choix effectués ne paraissent guère critiquables. On peut néanmoins leur reprocher d’être terriblement incomplets. Nous allons détailler plus loin un jugement aussi sévère.

##### ***Le travail en question***

Les sociétés modernes, depuis l’avènement du capitalisme industriel, ont été structurées par la prédominance de la valeur-travail. Pendant fort longtemps, tout au long des deux siècles précédents, le travailleur méritait le respect et l’inactif, surtout âgé, la défiance. Le mouvement historique du capitalisme industriel a revêtu deux aspects à la fois très dynamiques et très contradictoires. L’automatisation a eu tendance à supprimer, bénéfiquement, des multitudes de travaux pénibles et ingrats, déshumanisants, pour les remplacer par des machines. Elle a, en même temps, maléfiquement, expulsé des activités productives des masses croissantes d’ouvriers, d’employés, d’agents de maîtrise et même de cadres. La dernière mondialisation a conduit, de surcroît, à transférer dans des pays pauvres, des productions dont l’automatisation s’avérait trop coûteuse.

Les penseurs socialisants et leurs adeptes politiques comme syndicaux ont estimé, majoritairement que la productivité du capitalisme industriel combinée avec les destructions d’emplois que le système opérait promettaient de réduire la place du travail dans la vie des gens tout en limitant les risques de mise de producteurs au chômage. La réduction de la durée du travail est ainsi devenue une revendication populaire. Les réformes adoptées en ce sens ont été, dans un premier temps, bien acceptées. Elles ont accéléré le transfert des productions dans les pays exotiques, sans parler de l’exode, constamment sous-évalué, des fortunes capitalistes.

L’époque conquérante du capitalisme industriel occidental s’est terminée il y a plus de cinquante ans. Les Etats-Unis, maîtres de l’Occident on recasé une partie des victimes des mutations dans des activités financières hypertrophiées, des services à la personne plutôt bas de gamme, en raison de leur situation dominante. Certains pays européens, Allemagne en tête, ont fabriqué et vendu à leurs prochains concurrents, principalement asiatiques, les biens de production qui leur faisaient temporairement défaut. Beaucoup d’autres ont commencé à devoir gérer un phénomène inédit de chômage de masse. La France, en bonne compagnie avec la plupart des nations d’Europe du Sud, fait partie de ces malheureux perdants en termes d’emplois.

Tous les pays qui ont mal vécu et mal subi la reconversion mondiale du capitalisme industriel présentent des caractéristiques communes. La richesse de leur passé surpasse, en règle générale et parfois, d’assez loin, celle de tous les autres. Leurs monuments historiques, leurs musées, leurs sites archéologiques, attirent le monde entier. Leurs climats sont plutôt hospitaliers. Ce sont des pays qui ont fait des nouvelles industries de la culture, des loisirs, de l’occupation des temps de non-travail, un vecteur de survie et de développement de première importance. Avec, pour rançon, le fait que les millions de personnes embauchées pour l’exercice de telles activités sont faiblement rémunérées et fortement tributaires des saisons touristiques et des réunions dites « évènementielles ». Dans ces domaines, les adultes se voient concurrencés par des étudiants n’ayant pas le pouvoir d’être exigeants à propos de leurs salaires. Avec des états d’esprits sociaux allergiques au travail, maintenant dominants, peut-on maintenir les valeurs éminentes de la société d’avant ?

Dans nos sociétés, l’industrie traditionnelle n’a pas disparu mais elle est devenue marginale, tout particulièrement en France, par rapport aux activités de services avec la très forte contribution des activités qui s’offrent et qui se multiplient en vue d’occuper les citoyens en non-travail. Il s’ensuit une mutation anthropologique de première grandeur. Réussir dans le travail classique, s’élever dans la hiérarchie de l’entreprise, deviennent des objectifs de moindre importance. La vie de travail s’assimile désormais à un purgatoire contraint permettant d’accéder, à l’issue de ce parcours sacrificiel, au nirvana de la retraite et au monde des loisirs.

La fameuse loi AUBRY adoptée en juin 1998, réduisant la durée légale du travail à 35 heures répondait à une aspiration d’une majorité de salariés. Ses effets sur la réduction du sous-emploi, sur la compétitivité des entreprises, sur l’attractivité éprouvée par les investisseurs extérieurs, ont fait l’objet d’évaluations multiples et contradictoires. Les plus favorables à la mesure présentent la grande faiblesse de limiter leur examen à une période trop courte, ne tenant pas compte des effets à moyen terme de sa mise en œuvre qui se sont produits jusqu’au début des années 2000. Quoiqu’il en soit, la réforme coïncide avec une nouvelle phase de décrochage de l’économie nationale, une nouvelle envolée des dépenses publiques, la mise à mal des budgets sociaux du fait des exonérations de charges en faveur des entreprises. On en tire la leçon que la réduction du temps de travail dans une économie faible ne produit que des résultats illusoires. Des millions de salariés y ont gagné des temps de loisirs difficiles à occuper se combinant avec une stagnation et parfois même une réduction de leur pouvoir d’achat.

Il n’empêche que l’approche collective du travail, dans notre pays, qui n’est pas le seul, loin de là, dans ce cas, demeure extrêmement problématique. Avec, d’un côté une demande de réduction continue du temps de travail, mais dont on réclame qu’elle soit associée à des améliorations de revenus en augmentation régulière. Soit le modèle qu’avait popularisé le capitalisme industriel à sa belle époque mais qui a cessé, depuis bien longtemps de correspondre aux réalités de notre nouveau monde. Le fait de travailler moins que les autres, voisins et concurrents, tout en espérant de meilleurs revenus nous expose à une double peine : une paupérisation rampante contenue temporairement par une accumulation de dettes publiques.

##### ***La préférence pour le chômage***

Ladite préférence n’est pas individuelle mais sociale, les faux chômeurs étant extrêmement marginaux. Elle exprime un refus collectif d’occuper des emplois précaires, dégradés, refus qui n’a pourtant pas suffi à empêcher leur multiplication. On peut même se demander si les répulsions citoyennes à occuper des emplois de seconde zone, n’ont pas favorisé leur expansion dans la mesure où la défense des contrats de travail stables a été, quoi qu’elles en disent, la priorité des forces syndicales. Nombre de démocraties concurrentes ont préféré le choix d’accepter plus franchement et plus extensivement le recours à de tels emplois, jugés préférables, tout compte fait, à une privation complète d’emploi. En France, on estime que les détenteurs d’emplois stables et, préférentiellement, les contribuables aisés doivent secourir les victimes du marché du travail, victimes radicales et victimes d’emplois à temps partiel non désiré. Le dispositif mis en place pour financer cette option, confié à une caisse spécifique, l’UNEDIC, ne survit qu’en accumulant les dettes garanties par l’Etat. A l’origine, l’assurance-chômage avait été conçue pour le monde salarial qui rassemblait la majeure partie des forces de travail. Les cotisations des employeurs et des salariés étaient censées procurer les recettes destinées à alimenter les indemnisations. Ceci dans des conditions assez strictes, le nombre de chômeurs réellement indemnisés ne couvrant pas la totalité des sans-emplois et sous-employés faute pour ceux-ci de n’avoir pas accumulé suffisamment de droits. Le dispositif autonome et paritaire, associant employeurs et organisations de salariés, a fait économiquement faillite lorsque l’extension du chômage de masse s’est, d’année en année, répandu. L’Etat est alors devenu à la fois le garant du système en dernier ressort, et, de fait, son principal dirigeant. Il l’a assumé en créant de la dette publique. Toutes les prévisions convergent pour exclure à court terme et, pour la plupart, à moyen terme, un rééquilibrage entre les cotisations, parmi les plus élevées d’Europe, et les indemnités. La difficulté qui ne parvient pas à être surmontée tient beaucoup au fait que les caractéristiques des populations de chômeurs ne correspondent pas suffisamment aux besoins de recrutement des employeurs. Les employeurs souffrent d’une pénurie de main-d’œuvre qualifiée tandis que la majeure partie des sans-emplois disposent de trop faibles qualifications. Une telle distorsion ne s’explique, nullement, par un défaut de prévision ni d’information des gouvernants. La situation qui se profilait dans les années quatre-vingt avait été correctement anticipée par les organismes d’études économiques. Le Commissariat au Plan, par exemple pourrait exhumer des travaux prémonitoires. Ils sont restés dans les tiroirs sans fond de la république.

L’équilibre entre la main-d’œuvre sous-qualifiée et celle qui est encore trop faiblement susceptible de répondre aux besoins des employeurs exige des investissements éducatifs à la fois importants et dépourvus de résultats à court terme. D’importants pas en avant ont été accomplis, mais avec des moyens financiers contraints. Ceux consacrés, dans le court terme, au soutien des chômeurs limitent les possibilités d’investir à plus longue échéance, dans l’éducation, facteur-clé dans l’amélioration de la situation de l’emploi.

Le sujet de l’emploi perd de son importance dans les attentes des publics lorsque la conjoncture tend à s’améliorer. C’est alors que les revendications se focalisent sur l’amélioration du pouvoir d’achat. Puis, lorsque le chômage reprend sa progression, comme c’est le cas à la suite du gel des activités décidé pour se prémunir de la pandémie du COVID 19 la hantise du sous-emploi reprend la première place dans les anxiétés collectives.

Sous la présidence de N. SARKOZY avait été popularisée l’orientation résumée par le slogan « travailler plus pour gagner plus ». Slogan qui allait à rebours des sentiments profonds, comme on l’a dit, de la fraction active des citoyens. Il a pourtant obtenu un certain succès grâce à la multiplication de dégrèvements de charges fiscales et sociales assez coûteux. En ont amplement bénéficié, à l’époque, les enseignants majoritairement hostiles aux gouvernements de droite. Les gouvernants actuels, pleinement conscients que le pays consomme trop par rapport à ce qu’il produit, tentent de réhabiliter le slogan de l’ancien président. Ils se heurtent à un nouveau défi. Les populations, en effet, ont de plus en plus tendance, dans nos sociétés occidentales, à s’opposer, par crainte des pollutions, aux implantations d’unités industrielles pourtant nécessaires à l’accroissement de la production de valeurs utiles. Dans ses profondeurs, la société française aspire, répétons-le, à gagner plus en travaillant moins. Les défenseurs d’une telle orientation ont largement convaincu que tel était le sens de l’histoire. Un sens qui s’est vérifié dans un contexte historique particulier : la domination mondiale des occidentaux. Elle rendait possible de localiser dans des territoires pauvres et distants, les productions dommageables pour l’environnement, de rémunérer faiblement des masses de prolétaires industrieux sur tous les continents éloignés. Mais l’équilibre mondial des forces a changé et le discours traditionnel à propos du sens irrésistible de l’histoire a fortement perdu de sa validité. Les propagandistes de l’écologie s’estiment porteurs d’un nouveau modèle de société. En réalité, ils continuent à vivre et à propager substantiellement les anciennes doxas.

La question du chômage et, surtout, de sa résorption, a toujours divisé les économistes. Pour une raison simple : elle entremêle des choix politiques et des réalités plus techniques et pragmatiques. Dans le monde actuel, plus encore qu’auparavant, créer de nouveaux emplois, mouvement bénéfique pour la diminution du chômage, entraîne la destruction d’emplois existants. L’échec récurrent de la France, que l’on ne peut pas attribuer exclusivement aux politiques publiques, peut se résumer en deux constats. Premier constat : les destructions d’emplois ont été, depuis plus de trente ans, si l’on tient compte de l’augmentation sensible de la population active, supérieures aux créations. Second constat : les nouveaux emplois créés étaient trop peu accessibles à ceux qui avaient perdu le leur. Les destructions d’emplois se sont produites, à titre principal, dans les activités productives exigeant une main-d’œuvre nombreuse et, en même temps, susceptibles d’être effectuées à l’extérieur à moindre coût comme le textile, les produits de base de la métallurgie et tout un ensemble de biens d’équipements durable des ménages, de consommation courante. Face à ce mouvement, la préoccupation majeure des pouvoirs a été de soulager le sort des victimes en indemnisant les chômeurs. L’extinction des incendies sociaux a prévalu sur les efforts de reconstruction. La responsabilité des grands acteurs sociétaux est immense concernant la trop faible place accordée à ces efforts de reconstruction. Le pouvoir politique mérite sa part de responsabilité, mais moins qu’on la lui attribue. On peut lui reprocher les nombreuses carences des systèmes de formation tant initiales que continues. Mais les français, dans leur majorité, ont accepté l’orientation favorable à une éducation au moindre coût pour les grandes masses d’enseignants et d’enseignés. Les grandes entreprises, pour leur part, dirigées fréquemment par des transfuges des administrations estimant la nation française irréformable, se sont essentiellement intéressées à leur position dans le processus de mondialisation. Les syndicats de salariés ont été pris au piège de leur raison d’être : la défense de leurs soutiens menacés. Ils ont été conduits à défendre les situations acquises sans s’intéresser suffisamment à la création des emplois nouveaux. Les déficiences que l’on vient de relever expliquent, en partie, la défaveur dont pâtissent tous les corps constitués.

Actuellement après la pandémie du COVID 19, comme avant, la société française n’a pas d’autre choix que de soutenir les chômeurs de masse. Son effort collectif ne peut être diminué qu’à la condition de créer suffisamment d’emplois nouveaux, accessibles aux exclus du marché du travail, moyennant des investissements assez considérables et réellement prioritaires. Ce serait faire injure aux dirigeants politiques de penser qu’ils n’ont pas conscience de l’enjeu. Ils s’estiment entravés par le manque de moyens budgétaires et de professionnels compétents, mais le recours à un surcroît d’endettement pour financer une tel ambition se justifierait pleinement. L’augmentation des crédits n’est pourtant pas le principal obstacle à franchir. Les administrations publiques restent encore à mettre au niveau de leurs missions. Les grands entrepreneurs obsédés par les nouveaux cours de la mondialisation doivent réinvestir les territoires nationaux et européens.

En conclusion, la préférence nationale et sociétale pour le chômage illustre un des grands symptômes d’une société doutant profondément de son avenir. Les incantations publiques répétées visant à célébrer les atouts disponibles prêchent dans un désert quasi-total car les récepteurs des messages attendent des actes qui ne viennent pas ou trop parcimonieusement. Ce qui exigerait que les pouvoirs tant politiques qu’économiques, au lieu de ravauder des remèdes qui ne guérissent plus, deviennent capables de faire croire à la validité d’une stratégie de développement. L’Etat d’aujourd’hui en serait-il capable ? Les réponses à cette question divergent puissamment dans tous les milieux. Ceux qui en doutent, à partir d’analyses et de convictions se rejoignant uniquement dans le doute, on manifestement gagné du terrain.

##### ***La perte de confiance en l’Etat***

L’Etat central a toujours joué un rôle déterminant dans la vie de la nation. La France a longtemps figuré parmi les grandes puissances mondiales (jusqu’à la fin de la Grande Guerre). Puis ses élites politiques et intellectuelles, au sortir du second conflit planétaire, ont été contraintes reconnaître que leur pays ne pouvait plus seulement compter sur ses propres forces face à la puissance des grands empires rivaux, Etats-Unis en tête. Ses voisins, Allemagne, Italie, Benelux, ont partagé le même diagnostic. Ainsi a pris naissance le projet d’unification européenne. Dans son cadre originel, un des objectifs les plus ambitieux, porté principalement par une France, à peine sortie de ses ruines économiques et immobilières, de la liquidation du Régime de Vichy, les crises coloniales commençant à envahir ses attentions, visait à créer une Communauté Européenne de Défense. Il s’agissait de se doter, à l’échelle de six nations européennes, ensemble resté toutefois très disparate, d’instruments et de moyens de sécurité extérieurs indépendants de l’appareil militaire américain, grand bénéficiaire, pour la seconde fois, de la ruine des belligérants du vieux continent. L’unification a échoué en la matière, la France renonçant à cette ambition sous l’influence conjuguée des communistes et des gaullistes, oppositionnels unis pour la circonstance mais ennemis irréconciliables sur la plupart des autres sujets. Le projet communautaire a, néanmoins, poursuivi sa trajectoire en concentrant ses objectifs sur le terrain économique. Les différents participants, dont le nombre a considérablement augmenté par la suite (passant de 6 en 1957 à 27 en 2020) communiaient profondément dans l’idée que l’unification européenne engendrerait des bénéfices nationaux majeurs moyennant des transferts de souveraineté nationale suscitant des inconvénients mineurs. Avec des arrière-pensées assez hétérogènes de la part des Etats fondateurs. En réalité, les bénéfices majeurs tout comme les inconvénients mineurs se sont répartis fort inégalement. Les principaux bénéfices ont été engrangés par les nations les plus robustes, économiquement et politiquement et les inconvénients ont affecté plus intensément tous les autres. L’Europe du sud a été, in fine, largement déçue en la personne de l’Italie, membre fondateur. La France occupant une position charnière entre le Nord et le Sud s’est fortement désunie entre les partisans de la poursuite du projet européen et leurs adversaires répartis entre diverses familles de la pensée souverainiste. L’instauration du marché unique, pièce majeure de l’édifice en construction, fortement impulsée par les socialistes mitterrandiens au pouvoir, a conduit à transférer à l’échelon supranational la compétence de négocier les traités commerciaux avec l’étranger ainsi que l’essentiel des régulations de la concurrence commerciale au sein du grand marché. Les législations communautaires ont été fortement développées et intégrées dans les droits nationaux. En 1995, avec l’appui affirmé des dirigeants français, il a été décidé de soumettre à l’approbation des Etats-Membres, une constitution élaborée sous l’égide de V. GISCARD D’ESTAING, ancien président de la république. Le texte, dans la mesure où il se bornait à organiser les traités existants présentait surtout une valeur symbolique. Toutefois, en instaurant une présidence de l’Union il dépassait cette dimension et promettait, implicitement, des avancées vers plus d’unification. La constitution a été ratifiée dans une écrasante majorité de pays consultés. Deux dissidents, la France et les Pays-Bas, ont fait capoter le projet. Pour des raisons profondément différentes. L’opposition hollandaise a tenu à préserver son insertion profonde dans les échanges internationaux, ses liens avec les britanniques hostiles à l’unification politique. Son rejet du traité traduisait aussi le désir de maintenir une autonomie qui lui permet de pratiquer ce que l’on peut qualifier de « flibuste législative » accordant des privilèges juridiques et fiscaux aux grandes sociétés internationales, au détriment de l’économie des autres Etats-membres, afin qu’elles s’installent sur son territoire. L’opposition française a reposé sur des bases différentes. L’électorat, consulté par référendum, a jugé, dans sa majorité, rassemblant des voix de droite comme de gauche, que les inconvénients de l’Union surpassaient les bénéfices et, plus précisément, que les transferts de souveraineté réduisaient par trop les capacités d’action de leur Etat. Les dirigeants français, face au rejet de la constitution ont été confrontés à un dilemme de grande ampleur : comment concilier la ratification ultra majoritaire en Europe de la Constitution avec la position ultra-minoritaire des deux pays dissidents pour des motifs différents. Le bon sens, le réalisme, commandaient de trouver une solution de compromis sauf à traiter comme quantité négligeable l’approbation massive de la nouvelle constitution par une très grande majorité des Etats d’Europe. La constitution a été, alors, remplacée par le Traité de Lisbonne signé en 2007 et ratifié en France par la voie parlementaire. Cet acte du pouvoir politique français été vilipendé de toutes parts, à gauche, à droite, au centre. Il est profondément illustratif des contradictions nationales. On se satisfait des avantages de l’union européenne, tout en les trouvant insuffisants, estimant que les délégations de souveraineté sont excessives par rapport aux bénéfices recueillis. On veut, à la fois, bénéficier des avantages qu’apporte l’unification du continent dans énormément de domaines, tout en répudiant les transferts de souveraineté que cela implique. On dénonce à jet continu l’Europe technocratique, bureaucratique, coupée des peuples en négligeant le fait que le Conseil, instance décisionnaire majeure, est composé par les représentants d’Etats démocratiquement élus. On ignore délibérément le fait que la fameuse bureaucratie communautaire ne rassemble qu’une très faible partie des fonctionnaires européens. Les critiques adressées à l’encontre du Parlement, doté de trop peu de pouvoirs, émanent pour beaucoup de partis qui ne déploient guère d’efforts pour améliorer le poids de cette institution. La France s’y singularise en y envoyant nombre de recalés de ses propres compétitions électorales.

Malgré ses infirmités, le projet européen s’est poursuivi et amplifié dans un contexte mondial d’après-guerre-froide, où les anciennes réglementations nationales ont été remises en question, où les Etats sont devenus beaucoup plus interdépendants où l’abolition des barrières de tous ordres devenait un impératif primordial. Ce renouveau du libéralisme, on l’a dit, n’a pas été accepté par une vaste portion des citoyens français alors qu’elle était considérée comme bénéfique par la majeure partie des élites nationales. Ces dernières ont largement échoué à convaincre leurs administrés du bien-fondé de leurs choix car elles étaient, elles-mêmes, partiellement persuadées que l’évolution de l’Union ne s’accomplissait suffisamment selon leurs aspirations, fort distinctes, depuis toujours, de celles de leurs partenaires. On peut penser que la possibilité ménagée aux nations-membres de l’Union de laisser libre-cours à la concurrence fiscale, le maintien de nombreux traitements particuliers accordés à certains pays, ont participé à leurs déceptions ainsi qu’à leurs divisions. Mais, si l’on examine plus profondément la question, les opposants ont été, à juste titre, très sensibles au fait que bâtir un géant économique tout en se résignant à une position de nain géopolitique aurait pour effet de détruire, à petits feux, la viabilité de l’édifice.

L’Etat, moins à son initiative qu’à la demande des multiples corporations et groupes de pression, a eu beau élargir ses domaines d’intervention dans la vie sociétale de l’hexagone, le sentiment des citoyens à surtout retenu les transferts de souveraineté, les pertes de protection et d’avantages divers. Le grand marché unique a apporté à ses ressortissants des gains de pouvoir d’achat indéniables mais mal ressentis. Car ils ont été diffusés via des baisses de prix des marchandises tandis que les rémunérations salariales, c'est-à-dire l’essentiel des revenus encaissés restaient figés, parfois bloqués. Une telle dynamique allait à l’encontre des évolutions passées marquées par des augmentations de prix que venaient compenser des concessions salariales. Les populations ont plutôt mal vu un tel reversement de perspective. D’autant plus qu’il s’accomplissait dans le cadre d’économies européennes ouvertes à l’excès aux grands vents de la concurrence mondiale. Le fait majeur que la balance commerciale de l’Union s’avérait largement excédentaire n’a pas influé sur les mentalités. Elle était le fait d’une minorité d’Etats situés dans l’Europe du nord tandis que ceux du sud accumulaient les déficits. C’est pourquoi, d’importantes fractions de la population française n’ont pas adhéré à l’Europe construite par le couple MITTERRAND-KHOL les grands architectes du Traité de MAASTRICHT.

La difficulté française de faire son deuil de l’Etat historique, passablement rêvé, mis en cause par le projet européen, a été d’autant plus douloureuse et d’autant plus mal acceptée que le centralisme public sévissait de plus belle et que les corps intermédiaires accusaient des faiblesses criantes. Ils n’ont jamais pu jouer pleinement le rôle d’une armature complémentaire à celle du pouvoir central. Les collectivités dites territoriales ont été maintenues dans une position de dépendance délibérément voulue par l’Etat central. Lequel se décharge sur elles de fonctions jugées secondaires ou subalternes, tout en réduisant leur autonomie financière. En dehors des grandes agglomérations, les institutions locales, encore prisées, temporairement selon nous, par leurs administrés sont devenues des succédanés politiques de l’assistance sociale, sans moyens réels de faire face aux problèmes collectifs. S’il faut incriminer le jacobinisme impénitent des sommets étatiques, il faut reconnaître que les collectivités territoriales ont contribué aussi à leur sujétion. Nombre d’entre elles ont pratiqué et pratiquent encore le clientélisme électoral à grande échelle. Les personnels sont fréquemment mal gérés, les investissements s’accompagnent d’importants gaspillages. Dès qu’une difficulté surgit, c’est l’Etat que l’on appelle au secours. Enfin, l’égalitarisme national avec son désir de placer tous les citoyens sous les mêmes toises a favorisé puissamment le centralisme.

Pour leur part, les syndicats légalement représentatifs, ne le sont réellement que dans les administrations et services publics. Ce ne sont plus leurs adhérents qui subviennent majoritairement à leurs dépenses, mais des subventions publiques génératrices de pratiques clientélistes. La CGT, grand syndicat historique, perclus de rhumatismes idéologiques, regroupe, à grand peine, une tête nationale stalino-léniniste, investie par des militants extrémistes, restés fidèles à l’idéologie du grand soir, et des organisations de terrain, extrêmement faibles dans le secteur privé, mais particulièrement réalistes et pragmatiques, en totale contradiction stratégique avec leur échelon national. La CFDT, issue d’une scission du syndicalisme d’obédience catholique, se déclare apolitique. Son absence d’affiliation globale à un parti politique n’est pas niable, nombre de ses cadres, toutefois, ayant rejoint le parti socialiste. La CGT, longtemps inféodée au PCF a réellement rompu les amarres anciennes. Les deux organisations confédérales sont néanmoins dirigées par des élus qui se réclament d’une idéologie dite « de gauche », profondément convaincus qu’ils se situent dans le sens de l’Histoire. Leur rivalité procède de conceptions assez différentes de la société désirée et des moyens de la faire survenir. Dans les deux cas, leur mission globale de défense des travailleurs salariés se définit pourtant, sur des points cruciaux, de manière identique. En effet, cette mission recouvre les intérêts immédiats de leurs mandants mais aussi les intérêts à moyen-long terme. Pour la CGT du sommet et pour ses militants les plus actifs et les plus politisés, l’avenir se résume dans l’abolition du système capitaliste et dans l’instauration d’un soviétisme non dévoyé. Pour la CFDT il s’agit moins d’abolir le système que de l’adapter aux aspirations de ses adhérents. Les deux centrales nourrissent, toutes deux le projet de porter les travailleurs aux pouvoirs ou, plutôt, leurs représentants porteurs d’intérêts historiques et libérateurs de l’emprise du Capital diabolisé sans relâche. Les deux organisations, tout en s’opposant sur les finalités sociétales, pâtissent lourdement de leurs impuissances à traduire leurs idéaux en programmes de transformation crédibles aux yeux des citoyens et même d’une bonne partie de leurs adhérents. Les deux organisations électoralement majoritaires au plan national souffrent également d’un éparpillement des forces syndicales. Force Ouvrière née d’une scission historique d’une minorité antitotalitaire de la CGT, dans le contexte de la guerre froide, se voulait républicaine, réformiste, pragmatique. Au fil des années elle a recueilli en son sein, au-delà de son noyau réformiste, des apports divers, anarchistes, révolutionnaires marxistes mais trotskystes, militants socialistes, qui en ont fait un patchwork de sensibilités au sein desquels les dirigeants au plus haut niveau ne dirigent, à vrai dire, pas grand-chose. Plus récemment, les dissidences affectant les principales organisations syndicales ont eu tendance à se multiplier. Dissidences aussi bien à droite qu’à gauche. Au total, les forces syndicales encadrent de moins en moins les aspirations et les revendications des gens. Les révoltes significatives surgissent en dehors d’elles et les issues leur échappent de plus en plus.

Le jacobinisme français mérite donc d’être compris comme un ensemble problématique se composant d’un centre hypertrophié[[6]](#footnote-7) prolongé par des tentacules territoriaux symbolisés par les préfectures, mais dépourvu de structures d’appui, complémentaires à ses pouvoirs, profondément ancrées dans les structures sociales procédant de l’élection. Dans un contexte universel extrêmement mouvant, ouvert à des vents multiples et changeants, l’appareillage étatique existant présente d’indéniables faiblesses en termes de libération des initiatives, d’adaptation au terrain des politiques publiques, de réactivité aux évènements imprévus.

Tel est le contexte dans lequel on a vu monter en puissance le débat au sujet de la souveraineté nationale. Les souverainistes radicaux prônent le retour à l’Etat des compétences et moyens d’action délégués à l’échelon européen. Ils s’élèvent avec vigueur contre une législation communautaire qui s’impose aux lois intérieures. Ils considèrent que la France se tirerait beaucoup mieux de ses contradictions en sortant de l’Union actuelle. A l’image des partisans britanniques du BREXIT. Ils imaginent pour le continent une confédération d’Etats indépendants sans être vraiment capables de définir précisément quels transferts de souveraineté seraient, dans un tel cadre, à accepter et à refuser. La mouvance souverainiste rassemble, à vrai dire, des forces assez hétéroclites : l’extrême-droite, une minorité de la droite dite républicaine, une autre minorité se situant dans la gauche la plus radicale. Leur unité repose foncièrement sur la conviction que l’Europe actuelle s’assimile à un condominium inacceptable de l’Allemagne et de ses obligés du nord.

Réduire le souverainisme ambiant à ses franges les plus extrêmes ne suffit toutefois pas à rendre complètement compte du phénomène. Il existe, en dehors des extrêmes, un souverainisme plus modéré, plus complexe à analyser. Il s’élève avec autant de vigueur que les radicaux pour condamner les évolutions actuelles, considérant que nos délégations de souveraineté sont à la racine de nos maux. Il dénonce avec la plus grande force, tout comme les radicaux, la dévitalisation des nations qui se serait produite au cours des dernières décennies et, surtout, la conviction des « mondialistes » qu’elles ont fait leur temps. Sa spécificité, qui l’amène à se distinguer des extrêmes, repose sur la conviction profonde que notre pays ne peut pas faire cavalier seul. Il faut, du point de vue du souverainisme, qualifié par nous de « modéré », injecter dans l’Union plus de réformisme sociétal, plus de pouvoirs populaires, plus de prise de distance avec les crédos économiques, plus, bien évidemment, de soucis environnementaux. Autant de très nobles ambitions qui peinent terriblement à se traduire en propositions opérationnelles et convaincantes parmi les électeurs et les pouvoirs.

Or il existe bien un problème de souveraineté interne, c'est-à-dire de faculté des citoyens de peser sur leurs destinées, indépendamment des parcelles cédées à des instances supranationales. La perte de confiance des citoyens en l’Etat tel qu’il est et qu’il fonctionne, que l’on observe au travers du prisme des consultations électorales, contrairement à ce qu’affirment les souverainistes, ne se situe dans les relations avec l’extérieur mais, d’abord, dans l’insuffisante maîtrise des problèmes de l’intérieur. Les Etats nationaux ont conservé des moyens d’action certes diminués, mais qui restent substantiels. On peine à trouver des solutions pratiques à cette question de première importance parce que les opinions préfèrent entretenir les contradictions plutôt que les résoudre. Elles veulent à la fois l’Etat uniformisateur et l’Etat respectueux des différences. Elles veulent bien que l’Etat délègue des compétences à l’extérieur à condition de ne pas voir leurs droits et privilèges évoluer. D’où la floraison des études d’opinion dénotant une dépression collective larvée. Rançon d’une paralysie devant les choix d’avenir et d’un manque de confiance personnel des personnes qui transfèrent leurs incertitudes privées et leurs doutes existentiels sur le collectif.

##### ***La société civile en première ligne***

On ne s’étonnera donc pas, dans de telles conditions de défiance croissante vis-à-vis de l’Etat national, que la société dite civile en vienne à être perçue comme acteur majeur de notre avenir, que les revendications en faveur de la démocratie directe retrouvent une nouvelle jeunesse, longtemps perdue. Les libertaires de toutes confessions s’en réjouissent. Les citoyens activistes dans l’expression comme dans l’action se voient investis, grâce aux réseaux sociaux, de pouvoirs d’influence qu’ils n’espéraient pas auparavant. Quant aux organisations politiques et syndicales elles entretiennent, vis-à-vis du phénomène, des sentiments pour le moins mêlés. Son aspect anarchisant ne peut pas vraiment les satisfaire. Mais elles ne peuvent pas l’ignorer et s’efforcent d’en tirer profit sans parvenir, pour autant, à des résultats tangibles. L’affirmation de la société civile leur échappe donc largement car elles sont ressenties, sans exception, comme suspectes d’avoir causé les déconvenues nationales.

L’entité abstraite que l’on désigne sous l’appellation de société civile n’est nullement et ne sera jamais un ensemble unifié et homogène. Le sujet n’est rien d’autre qu’un conglomérat d’îlots et, à vrai dire, n’a rien d’une création historique nouvelle. La démocratie est incompatible avec le verrouillage de la société afin d’en faire un tout unifié. La nouveauté n’est pas à rechercher dans une irruption inédite des citoyens au sein de la vie sociétale, mais bien dans les caractéristiques contemporaines du conglomérat. Son existence actuelle s’explique, partiellement, mais solidement, par l’effondrement des grands mythes unificateurs des opinions et simplificateurs des divisions entre les individus, entre leurs groupes : les révolutions salvatrices, les religions rédemptrices, les alliances de classes, les partis politiques comme clés de voute de la démocratie et les syndicats comme instruments irremplaçables de la défense des travailleurs, les Etats comme garants indéfectibles du bien commun. Tous ces grands mythes ne structurent plus que secondairement les mentalités. Un second facteur décisif réside dans la différenciation sociologique des populations avec l’expansion multiforme de l’individualisme. Les intérêts, les aspirations des gens, ont évolué dans le sens des spécificités, des particularités, d’une inflation narcissique des besoins d’affirmation de soi vis-à-vis des autres. Dans cette différenciation, il faut, bien évidemment, inclure les dimensions culturelles, ethniques, qui, pour être officiellement minorées, n’en n’ont pas moins pris une importance majeure. Tous les Etats occidentaux accueillant massivement des immigrants, s’étant vantés d’avoir réussi leurs stratégies de « Melting Pot » enregistrent, quelles que soient les politiques menées vis-à-vis des nouveaux entrants, des échecs manifestes, ne parvenant pas à les intégrer, ni économiquement, ni culturellement, ni religieusement. On comprend alors aisément pourquoi les questions relatives aux immigrations, couplées avec le regain des angoisses identitaires ont pris une telle importance dans l’immense majorité des nations occidentales.

Tout en apparaissant comme un vaste conglomérat fort disparate, la société civile des démocraties n’est pas inorganisée. Les organisations pullulent en son sein, formalisées juridiquement pour nombre d’entre elles. Mais il s’agit d’organisations, pour beaucoup instables et qui, surtout, rassemblent les gens sur des intérêts, des objectifs, des passions, des ambitions le plus souvent parcellaires. Elles ne remplacent pas les grandes organisations politiques, syndicales, religieuses, d’hier. Elles participent à leur enterrement tout en restant impuissantes à leur succéder. La contradiction contemporaine engendre toutes les situations que décrivent les sondages et études d’opinions : pessimisme ambiant envers les destinées collectives, défiances pathologiques des citoyens vis-à-vis des autres, montée en puissance des démagogues, des sectes dirigées, voire envoûtées par des gourous paranoïaques. Par le passé, les révolutions, diversement pacifiques, qui ont marqué le cours de l’histoire, combattaient pour la révocation ou la destruction de l’existant, tout en étant porteuses, au moins dans les imaginaires, de solutions de remplacement. Nous parcourons présentement une phase de nos existences à dominante destructive, une des moins violentes, il est vrai, de l’histoire, en se désespérant de ne pas voir apparaître de nouvelles manières, particulièrement collectives, de vivre en société.

Une telle crise, parmi ses nombreuses séquelles, porte un véritable coup de boutoir à l’un des socles de nos régimes politiques : la démocratie représentative. Comme on l’a indiqué précédemment, les échecs des représentants à mettre en œuvre leurs promesses électorales, chroniquement calibrées au-dessus de leurs moyens, pèsent lourd dans les rejets qui les accablent. Mais les facteurs les plus déterminants du séisme se situent à une plus grande profondeur. Actuellement, on s’applique à corriger, fort inégalement d’un pays à l’autre, mais en prenant des mesures sérieuses, les comportements jugés répréhensibles et déviants des élus. Constatons que la désaffection à leur endroit n’a pas disparu pour autant. Parce que la demande citoyenne réclame désormais de ses élus qu’ils deviennent moralement vertueux et, finalement plus exemplaires que leurs électeurs lesquels, en même temps, pour beaucoup d’entre eux, s’octroient, la liberté d’accumuler les petites et grandes incivilités. Demande ancestrale de gouvernants vertueux, exemplaires, le plus souvent déçue, mais qui, en ces temps de tempêtes ressurgit avec une vigueur inégalée. Un monde de pêcheurs aspire, sans vergogne, à être dirigé par des saints. Le fait que nombre d’hommes de pouvoirs actuellement en fonction de par le monde n’aient rien de vertueux semble démentir cette analyse. A notre sens, ils incarnent des pis-aller alimentant les pessimismes. Non pas l’avenir, mais une prolongation, parfois caricaturale, du passé. Une sorte de génération résiduelle, une queue de comète. Dans tout l’occident, après des décennies de déconstruction de la morale qualifiée de bourgeoise, un néo-moralisme affirme bruyamment son emprise. Il n’a nullement l’ambition de remettre en service les édifices dynamités mais de produire des nouvelles normes assez sélectives dans les relations hommes-femmes, la procréation, le racisme etc. Tout en conservant cette vieille idée ancrée dans la civilisation occidentale par le christianisme d’après laquelle l’humain aura toujours, quoi qu’il fasse, des fautes de toutes sortes à se faire pardonner : l’esclavage, le colonialisme, le masculinisme etc.

Le paradoxe de nos sociétés civiles est qu’elles réclament à la fois d’inspirer les pouvoirs institutionnalisés tout en excluant de les exercer par elles-mêmes. Pour des raisons à la fois pratiques et de principe. Les élus peuvent être acceptables, à condition qu’ils obéissent aux désirs de leurs mandants. L’extrême-gauche française a mis à son programme le droit pour les électeurs de révoquer leurs représentants. Ce qui revient à vider de sa substance un des fondements de la démocratie classique que nous avons connue. Les constituants français, après un bref épisode consacrant, dans un de ses textes aussi célèbre que non appliqué (Constitution de 1793), le mandat impératif, ont adopté le principe que le représentant, une fois élu, devient l’agent de la volonté nationale et non plus le sujet de ses mandants. Au plan pratique, cela veut dire que le député n’est plus seulement l’instrument du de ses électeurs, mais un médiateur entre les aspirations de la base et les réalités des intérêts nationaux qui peuvent diverger et divergent, effectivement, très souvent. On l’accuse aujourd’hui, non sans raisons, de s’être par trop détaché des attentes de la base, d’avoir trop docilement adopté les points de vue des technostructures. On s’applique maintenant, avec vigueur, à corriger, dans certains pays, les mœurs politiques au plan de la probité, de la fameuse « transparence ». Nous avons dit que cela n’était pas considéré comme suffisant et que le métier politique devait plus profondément évoluer. Mais certainement pas en détruisant la fonction médiatrice de l’élu, ni en acceptant que les conduites des représentants soient dictés par une base en réalité réduite à des minorités activistes, maximalistes et manipulatrices.

Ce qu’on appelle présentement « l’opinion publique », expression multidimensionnelle de la société civile, pèse déjà très lourdement dans les orientations, les choix des dirigeants politiques et même, de plus en plus, économiques, culturels, religieux. Comme les manifestations de l’opinion publique sont extrêmement diverses, contradictoires, changeantes, chaotiques, les dirigeants politiques éprouvent la plus grande peine à en dégager une « volonté générale », proposer et appliquer une stratégie exigeant de la durée et de la continuité. Dans toutes les sociétés libérales l’expansion de la démocratie dite « d’opinion » peut être interprétée comme une réaction civique à deux grands mouvements : le renforcement jugé excessif des pouvoirs exécutifs et la montée en puissance des technostructures administratives. Deux ensembles d’évolutions qui ont affaibli le régime de la représentation élective. Affaiblissement puissamment favorisé par la dégradation des mœurs des parlementaires et la soumission trop extensive des élus aux groupes de pression les plus divers. Pour autant, sans la préservation des fondamentaux du système représentatif avec son édifice d’institutions assumant leur rôle de contre-pouvoir, la démocratie se suicide.

En France, le gaullisme a voulu instituer un pouvoir exécutif fort en réaction aux faiblesses et aux démissions des représentations parlementaires mais aussi syndicales, territoriales. Il a donc dévalorisé ces représentations avec l’assentiment, pendant un temps, de larges secteurs de la société civile. Ce faisant, il a confiné, si l’on peut dire, la fonction politique classique. Comme les médiations anciennement établies se trouvaient dévitalisées, les expressions citoyennes se sont frayées d’autres voies dont les réseaux sociaux sont venus leur apporter des moyens inespérés. Les dynamiques de la société civile, la démocratie d’opinion, ne vont pas s’atténuer dans les années à venir. Elles dessinent un projet de société par touches successives, comme un tableau impressionniste inachevé et impossible à achever. Elles n’aboutiront pas à guérir la démocratie de ses maux sans qu’ait été résolue la question essentielle des médiations et des médiateurs et le respect des majorités silencieuses.

Dans notre pays où les représentations électives ont été tellement dévalorisées, à la mesure de leurs défaillances, leur restauration ne peut pas être évitée. Il faut redonner des capacités d’action aux élus de toutes catégories. Mais sous la condition, qu’ils acceptent encore beaucoup trop mal, d’un contrôle de leurs pouvoirs au plan de l’exercice comme au plan des résultats. Tant qu’ils se refuseront à être soumis à des contrôles citoyens de leurs politiques en invoquant leur légitimité conquise par les suffrages, ils resteront suspects, même au plan local. Mais la démocratie représentative, la seule qui puisse affronter les défis de l’époque, ne peut pas être renouvelée en se contentant de changements réformateurs dans les sommets. C’est l’ensemble des instruments, des instances électives et de médiations, qui doivent être reconstruits dans un projet dont on attend encore, avec impatience, la définition et que les ratées de notre enseignement ne favorisent pas.

##### ***L’enseignement public mis en doute***

##### ***Pessimisme et défiance***

Les enquêtes internationales montrent que les français se situent parmi les peuples les plus pessimistes quant à leur avenir et dont le « moral » se détériore très facilement. Nous avons signalé précédemment la très forte propension à la consommation d’anxiolytiques La mondialisation contemporaine a été massivement perçue par les faiseurs d’opinion comme une menace. L’aversion au risque s’est accru et le principe de précaution a été plébiscité, masquant exagérément cette aversion commune au risque symptôme d’un vieillissement national qui n’est pas seulement physique mais comporte une dimension intellectuelle malheureuse. On a vu, précédemment, que la boussole étatique a perdu sa faculté historique d’indiquer la direction à prendre suscitant le désarroi généralisé. La société aspire à des régulations, des normes collectives fortes tout en revendiquant que les obligations consécutives s’appliquent surtout à autrui. Le fait que la France ait perdu son statut de grande puissance est souvent invoqué pour expliquer l’état dépressif des mentalités. Explication très partielle qui néglige le déclin de la mémoire historique de nos contemporains. On peut difficilement regretter et embellir un passé que l’on connaît mal. La grande contradiction nous paraît se situer et se définir autrement. Il faut la rechercher dans une impossible coexistence pacifique entre les cultures centralistes et jacobines et la défense collective des intérêts corporatistes et statutaires qui dément, en permanence les idéologies égalitaristes. Les premières expriment une volonté de traiter toutes les catégories, tous les individus, de la même façon. Soumission générale aux mêmes règles et aux mêmes obligations. Promesse très partiellement tenue mais idéologiquement très puissante. Les secondes, très contradictoires avec les précédentes, privilégient des traitements différenciés selon les positions sociales, les appartenances professionnelles, géographiques, les niveaux d’éducation. La difficile combinaison nationale entre ces deux aspirations, qui a longtemps prévalu, ne satisfait plus. Les pouvoirs publics ont beau s’épuiser à distribuer des revenus de transferts, les bénéficiaires d’avantages estiment que le compte n’y est pas et que les autres groupes et corporations bénéficient de trop d’avantages. Ceux que l’on privilégie défendent becs et ongles leurs conquêtes d’avantages tandis que ceux qui s’estiment lésés vilipendent les pouvoirs en place en invoquant les injustices de la distribution. Le pessimisme ambiant s’alimente puissamment aux conflits et contestations sociales et politiques qui en résultent. Il en va de même pour la défiance généralisée qui ressort des études d’opinions. La culture nationale n’a jamais voulu admettre la réalité que les dynamiques sociétales n’obéissaient pas simplement à des redistributions d’avantages selon lesquelles les pertes des uns pouvaient se traduire par des avantages pour tous les autres. Ainsi, dans le domaine de l’emploi, l’existant des postes de travail a été considéré comme un invariant, une sorte de gâteau à partager au mieux. Le grand économiste A. SAUVY, dont les affinités de gauche ne font pas de doute, malgré ses démonstrations éclairantes au cours des années soixante, n’a pas réussi à faire pénétrer dans les opinions populaires le fait avéré que travailler plus, pour ceux qui en bénéficient, non seulement ne retire rien à ceux qui sont en place, mais génère des opportunités pour ceux qui restent à l’écart du marché du travail. Les débats ont alors déviés concernant le partage du gâteau mythique de l’emploi au lieu de s’intéresser suffisamment à son expansion. Le contexte d’abolition des barrières qui a été promu par le néo-libéralisme ne pouvait être rendu supportable qu’à la condition d’étendre le stock d’emplois qualifiés. En France, comme en Europe, cette priorité a été subordonnée aux contraintes budgétaires et financières ainsi qu’aux conservatismes sociétaux. Nos voisins et concurrents s’y sont mieux pliés. Pas toujours à bon escient du point de vue de la justice sociale. La France s’y est, massivement opposée, accumulant les déboires et les désespérances.

#### **Capacité du modèle à surmonter ses contradictions**

Afin d’évaluer la capacité du modèle à surmonter ses contradictions ont doit se référer aux solutions, aux évolutions, rationnellement envisageables. Celles que l’on va présenter n’échapperont pas à la critique car elles correspondent à des choix de l’auteur. Elles présentent toutefois l’intérêt de dessiner des chemins possibles de sortie de crise. On va donc revisiter le triptyque utilisé pour notre analyse initiale du modèle : institutions, économie, relations sociales en préconisant des solutions. Se posera alors la question de savoir dans quelle mesure les forces motrices de la société sont susceptibles de les accepter et de les appliquer. On tentera, en fin de parcours, d’y répondre.

##### ***Les institutions publiques***

Les critiques précédemment émises concernent à la fois l’ensemble de l’édifice institutionnel et la Loi Fondamentale, sommet de cet édifice, la Constitution de 1958.

L’édifice institutionnel a été précédemment critiqué en ce qu’il combine une grande complexité avec un fort centralisme. Le centre, de niveau national, surplombe et domine ce que l’on désigne usuellement comme « le millefeuille territorial », c'est-à-dire l’accumulation de strates structurant les collectivités territoriales[[7]](#footnote-8). L’ensemble, hérité d’une longue histoire, remontant en partie à l’époque de la royauté, s’avère non seulement coûteux, mal contrôlable, peu réactif. De surcroît, il s’est assez mal adapté au processus de concentration urbaine. Les réformes opérées depuis un quart de siècle ont produit des résultats mineurs (par exemple diminution extrêmement marginale du nombre de communes malgré l’amélioration des incitations) ou décevants (promesses d’économies attendues de la réduction du nombre de régions démenties par les faits ; structures intercommunales ne parvenant pas à pallier l’éparpillement des pouvoirs territoriaux). Les édiles ruraux se plaignent d’être marginalisés par les grandes métropoles, mais ils restent majoritairement attachés à une autonomie en partie fictive entraînant une atomisation qui les affaiblit irrémédiablement. Ajoutons que parmi les très grandes métropoles, Paris et, dans une moindre mesure Marseille souffrent d’un empilement de structures et d’un enchevêtrement de compétences qui les rendent difficilement gérables.

Aucun des Présidents de la République n’a voulu prendre le risque électoral de proposer un réaménagement précis, des structures territoriales. Leurs engagements annoncés lors des campagnes ont été sommaires, la plupart du temps ambigus.

La solution préconisée consiste à prendre le risque d’une réelle décentralisation accompagnée d’une déconcentration des pouvoirs étatiques actuellement sous l’égide des préfectures. Elle recouvre plusieurs séries de changements. Des dévolutions de compétences accrues aux collectivités territoriales. Une réforme fiscale leur transférant une part des recettes nationales, notamment de TVA. La désignation au suffrage universel des structures intercommunales existantes dont la réduction de leur nombre peut encore être améliorée. Un renforcement des incitations aux fusions de communes rurales. La suppression définitive et radicalement menée des échelons départementaux dans les grandes agglomérations. Une intensification des contrôles des collectivités de la part des Cour des Comptes Régionales, étoffées dans leurs effectifs, diversifiées dans leurs profils professionnels, dotées de capacités de communication très améliorées. Une facilitation des référendums d’intérêt territorial, leurs choix n’étant plus susceptibles d’être remis en cause par le gouvernement national, sauf infraction aux dispositions constitutionnelles.

Quant aux propositions de réformes de la Loi Fondamentale, la Constitution de 1958 elles sont tout aussi nombreuses que laissant la place à de multiples questions irrésolues. On avance, généralement des changements avant d’avoir clairement explicité les objectifs à atteindre.

Nous avons critiqué précédemment plusieurs dérives du système : inflation des pouvoirs présidentiels assortis d’une impotence croissante, abaissement excessif du parlement élu et trop peu représentatif, marginalisation et dégénérescence des partis politiques, tentatives discutables et démagogiques de remettre en question le système représentatif.

Les gaullistes de 1958 puis de 1962 (les mêmes en l’occurrence) avaient pour objectif premier d’instituer un exécutif fort, non soumis aux aléas des combinaisons politiciennes, partisanes, parlementaires. Dans un monde devenu plus conflictuel, plus difficile, revenir sur cet acquis n’apparaît pas souhaitable. De même, l’élection du Président de la République au suffrage universel est largement considérée par les citoyens comme une conquête démocratique à laquelle ils ne veulent pas renoncer. On peut penser autrement mais aucune réforme viable ne peut ignorer le fait. L’évolution des dernières décennies a conduit à une subordination imprévue, à l’origine, du Premier Ministre. D’où les propositions émises à répétition, de supprimer cette fonction en instaurant un régime à l’américaine. Leurs auteurs passent un peu rapidement sur le fait que le régime des Etats-Unis est fédéral, que le Président de cette nation, non directement élu par le peuple, dépend dans ses décisions majeures des positions des Etats fédérés. Peut-être, un jour, lorsque la mutation des structures territoriales, précédemment recommandée, se verrait inscrite dans les réalités institutionnelles, politiques, sociologiques, pourrait-on y songer. Mais il faudrait des années avant de pouvoir sérieusement l’envisager. La proposition la plus réaliste nous paraît à rechercher dans un rééquilibrage des pouvoirs entre les deux dirigeants de l’exécutif. Pratiquement, on réduirait les pouvoirs présidentiels et augmenterait ceux du Premier Ministre. Dans cette optique, le Président resterait en charge des grandes orientations intérieures et extérieures qui lui seraient confiées pour une durée de sept années, comme à l’origine. Il conserverait la possibilité de révoquer le Premier Ministre sous des conditions que nous allons préciser. On retirerait au Président les nominations à de nombreux postes d’administration, à l’exception des Ministères des Armées et des Affaires Etrangères. Elles seraient assurées par le chef du gouvernement. Le choix de nombreux ministres serait également retiré au Président. Il conserverait le pouvoir de convoquer le Conseil des Ministres, mais uniquement sur des ordres du jour relevant des grandes questions nationales et internationales. Si les deux têtes de l’exécutif venaient à diverger au sujet des frontières de leurs pouvoirs, le Conseil Constitutionnel serait appelé à trancher selon une procédure d’urgence afin de ne pas paralyser le bon fonctionnement de l’Etat. Dans les domaines de l’action quotidienne, des affaires courantes, le Premier Ministre pourrait réunir son gouvernement sans la présence du Président. Enfin, le limogeage du chef de gouvernement ne serait possible que dans le cas où le Parlement ne s’y oppose pas. Dans l’éventualité d’un veto de l’Assemblée nationale, le Président, auquel il serait opposé, devrait soit renoncer à un son projet, soit se retirer en convoquant de nouvelles élections. Le dispositif ainsi préconisé subira, n’en doutons pas, la critique d’introduire de la complexité et de possibles tensions entre les deux têtes de l’exécutif. Mais on considère que la tension entre les instances dirigeantes n’est pas évitable en démocratie et qu’elle peut, aussi, se révéler profitable.

Le nombre de parlementaires pourrait être réduit d’un quart environ, permettant des économies que l’on pourrait consacrer au renforcement substantiel de leurs moyens d’expertise et d’évaluation. Le gouvernement resterait responsable devant l’Assemblée Nationale mais ne pourrait être censuré que par une opposition unie autour d’un programme alternatif. Une incitation à réduire les projets de loi à l’initiative du gouvernement au profit des propositions de loi émanant des députés instaurerait une proportionnalité obligatoire entre les deux catégories. Considérant que l’abaissement actuel des partis politiques dessert puissamment la démocratie, l’élection des députés s’effectuerait selon un système mixte, inspiré de la constitution allemande combinant un scrutin uninominal et un scrutin de liste, ce dernier assurant une représentation mieux équilibrée des partis. Quant aux lois actuelles ayant pour but de moraliser la vie politique, elles n’appellent pas de rajouts majeurs, mais des améliorations sensibles des moyens accordés pour les faire pleinement respecter.

Enfin, seraient fusionnés et placés sous tutelle du gouvernement, Le Conseil Economique, Social, Environnemental, France Stratégie, ainsi que différents observatoires qui se sont multipliés au cours des dernières années. Leurs fonctions de prospective et de conseil ne seraient pas modifiées ni leur rôle consultatif.

##### ***L’économie***

La tendance à l’affaiblissement économique de la France s’est déployée dans la durée. En conséquence, son inversion prendra du temps, de l’ordre d’une dizaine d’années. Les nécessités de l’analyse nous obligent à distinguer l’économique du social. Pourtant, de toute évidence, il n’y aura pas de rétablissement économique sans pacification sociale.

Ceci étant dit, on a insisté précédemment sur un point crucial auquel il importerait de remédier le plus rapidement possible. De multiples études ont démontré que, dans le contexte concurrentiel actuel, que la France ne saurait, à elle seule, modifier, notre appareil productif avait été exagérément grevé d’impôts et autres prélèvements publics qui interdisent à la grande majorité des entreprises d’être suffisamment compétitives. L’objectif, bien évidemment, ne saurait viser à lutter contre les pays à très bas salaires, tolérant des législations sociales minimalistes et la dégradation de leurs patrimoines naturels. Il s’agirait de se mettre au niveau des concurrents voisins qui écoulent leurs productions de toutes natures sur notre marché national.

Dans le contexte européen précédant la crise du COVID 19 la seule possibilité existante afin de réduire les excès de charges fiscales et sociales se limitait à compenser les allègements au profit des entreprises par des ponctions importantes sur les revenus des ménages. Les diverses tentatives, en ce sens[[8]](#footnote-9), ont déclenché des tempêtes politiques. A présent, les anciennes barrières, déjà vermoulées après la crise de 2007-2008, ont littéralement sauté. Les Etats ont acquis, pour un temps assez long, la possibilité de s’endetter sans limite. Il apparaît donc possible, sans handicaper brutalement les revenus des ménages, de mettre, fiscalement et socialement, via des allégements de charges importants, de replacer notre appareil productif dans des conditions de concurrence non pénalisantes. Comme on l’a vu antérieurement, les impôts dits de production en vigueur sont parmi les plus élevés d’Europe et leur réduction mériterait d’être placée en tête des réductions. Ces impôts, surtout destinés à alimenter les budgets des collectivités locales seraient compensés, en majeure partie, par des transferts à leur profit de recettes de TVA. En procédant de la sorte on parierait ainsi sur la perspective que le rendement sensiblement amélioré de nos productions parviendrait à rembourser, à moyen terme, l’accroissement de l’endettement national.

La condition nécessaire que l’on vient d’énoncer, tout à fait réalisable actuellement, ne serait sans doute pas suffisante. Nos entreprises ont été amenées, durant des décennies, à se nourrir de subventions, de dégrèvements fiscaux et sociaux divers, en bref de béquilles coûteuses et peu efficaces qu’il conviendrait de supprimer progressivement. En outre, les politiques publiques antérieures ont engendré des comportements malthusiens dans nombres de domaines : embauches, investissements, ententes etc. Il faudra de la durée, on l’a dit, pour y mettre fin. Le dirigisme fiscal pointilliste pratiqué par le passé a relativement échoué car il a surtout consisté à satisfaire des revendications de groupes de pression défendant moins l’intérêt général que leurs intérêts propres. L’orientation souhaitable ne saurait, bien sûr, se priver de l’arme fiscale pour réguler l’économie. Mais il importe, dans ce domaine, d’éliminer l’ivraie qui a détérioré trop sensiblement la fructification du bon grain.

Nos spécialisations productives ont évolué massivement dans le cadre de la dernière étape de globalisation. La crise pandémique récente en a révélé, s’il était besoin, toutes les faiblesses (aéronautique, culture, tourisme, santé). Revoir de fond en comble notre appareil en relocalisant radicalement les activités industrielles et de services qui nous ont quittées, depuis déjà assez longtemps, procède de l’utopie. Admettons que des révisions soient praticables. Elles seront possibles, mais, finalement, assez mineures. Nos principales chances de réussir une reconversion vont dépendre de l’émergence d’entreprises nouvelles «paneuropéennes », conçues et développées en association avec nos voisins.

Dans la perspective que l’on vient de proposer l’édification laborieuse du « grand marché », désormais continental, suite au BREXIT, intellectuellement gavée au libre-échangisme doctrinal, a fait son temps. Il faut lui substituer le plus rapidement possible, une Europe des producteurs, entrepreneurs comme salariés et autres travailleurs. Les réorientations de l’Union européenne dans cette voie commencent à être engagées, en deçà, nous semble-t-il, des nécessités. La France milite en ce sens mais son influence n’est pas à la hauteur de ses intérêts en raison des faiblesses de son modèle que ses partenaires redoutent en majorité de devoir imiter. Il est possible de peser plus au sein du concert communautaire, mais à condition de se rétablir économiquement.

Une des clés déterminantes du rétablissement, au-delà des aspects fiscaux et parafiscaux que l’on vient d’évoquer, se situe dans les relations entre l’Etat et les entreprises. Dans le cadre du néo-libéralisme qui a dominé la planète depuis un demi-siècle, le rôle de l’Etat au plan économique, a été conçu de manière trop restrictive. L’Etat devait se limiter à créer, par ses services divers, ses législations et recommandations, les meilleures conditions possibles d’épanouissement des entreprises. A une telle vision les gauches et même une fraction des droites ont répliqué en défendant le dirigisme d’hier. L’objectif visant à faire des pouvoirs publics le grand chef d’orchestre de l’économie n’est ni souhaitable ni réalisable. Le cantonner dans une fonction de prestataire de services n’est pas plus admissible. Les stratégies d’investissement dans les domaines de la production et des infrastructures détiennent les clés de nos avenirs. Ce sont les entreprises, avec leurs actionnaires, leurs épargnants, leurs salariés, leurs capacités de financement, qui doivent demeurer les vecteurs principaux de telles opérations. L’Etat ne peut pas se positionner comme le grand ordonnateur et le grand financeur des nouvelles productions. Il faut toutefois lui réserver une place éminente dans le dispositif, lui donner les moyens de promouvoir les activités d’avenir, de décourager celles préjudiciables à l’intérêt général. Contrairement aux doxas des ultra-mondialistes comme des souverainistes acharnés, il reste possible de concevoir une stratégie de développement national, articulée avec l’Europe, mais néanmoins autonome dans une multiplicité de domaines. Un des grands problèmes irrésolus de l’économie française, qu’il faut, maintenant, surmonter, provient de ses manques à rendre plus cohérentes, plus productives, plus bénéfiques, ses politiques publiques avec les besoins des entreprises, ces dernières n’étant pas exemptes de responsabilités dans les échecs constatés. A cet égard, un des enjeux primordiaux concerne l’éducation de la population. Nous allons y revenir.

##### ***Les relations sociales***

Nos diagnostics antérieurs aboutissent à la conclusion, partagée par nombre d’observateurs de la société, que les relations sociales défectueuses grèvent terriblement les chances de redressement à la fois politique et économique.

Le long développement que l’on a consacré à l’éducation conduit à estimer que le sujet reste la clé de la solution de nos problèmes sociétaux. A condition d’en faire une priorité nationale mise en œuvre par des politiques publiques harmonisées et placée sous une autorité renforcée du Premier Ministre. Dans une telle optique il serait mis fin aux orientations accablant l’appareil d’enseignement de missions qu’il n’a pas à assumer. Il n’est pas acceptable que l’école doive prendre en charge des fonctions parentales dont les géniteurs se débarrassent à la suite de la multiplication des divorces et des ruptures de compagnonnages. Seules méritent d’être soutenues financièrement les familles réellement déshéritées, repérées par un réseau d’assistantes sociales beaucoup mieux formées, mieux rémunérées et dotées de pouvoirs suffisants. Les autres parents défaillants, probablement majoritaires, seraient à sanctionner plus sévèrement, y compris pénalement et pécuniairement.

La création, dans les années quatre-vingt, des zones d’éducation prioritaires, rebaptisées depuis, partaient d’une bonne intention. Elle s’est traduite par des résultats décevants. L’administration a identifié des zones sinistrées, assez mal calibrées puisque les quartiers sensibles n’y figuraient que trop partiellement. Les parents et les élèves ont surtout retenu de l’initiative son aspect inquiétant et le risque de voir les établissements zonés devenir des foyers de relégation. Les meilleurs professeurs se sont bien gardés d’aller y enseigner en dépit des avantages consentis. Beaucoup de bénéficiaires supposés de la politique de discrimination positive se sont empressés d’aller se faire inscrire dans des collèges et lycées non sanctuarisés. Nous avons là un cas typique où les politiques fanfaronnent des annonces de réformes sans s’intéresser suffisamment à leur application. D’où l’idée de supprimer radicalement les découpages administratifs inefficaces, de déconcentrer les allocations de crédits, de les distribuer en favorisant beaucoup plus les quartiers en difficulté sans les étiquetter, de renforcer là où il le faut, les réductions d’effectifs des classes et l’attractivité des postes d’enseignants chevronnés là où ils sont encore trop absents.

La clé de l’apaisement des tensions sociales se trouve-t-elle dans le rétablissement économique précédemment souhaité ? Il est à peu près sûr que la fin du chômage de masse aurait de puissants effets bénéfiques. Peut-on sérieusement l’envisager ?

Le débat fait rage entre les experts, plus ou moins patentés, qui prédisent une réduction inéluctable des postes de travail et les défenseurs d’une vision pérennisant la valeur-travail comme indestructible. Pour les premiers, les automatismes, les robotisations, leur généralisation dans les entreprises, leur pénétration dans les foyers, signifie que les humains s’exonéreront spectaculairement des activités laborieuses. Pour les seconds, les besoins universels de pratiquer des activités créatrices ne relégueront pas le travail au statut d’activité secondaire, voire marginale. Nous avons ainsi affaire à l’un des grands débats civilisationnels de notre temps. Les prophètes d’une raréfaction, inscrite dans les faits, de la masse des emplois avancent des perspectives de réduction tout à fait crédibles. Ils commencent, dans le même mouvement, à spéculer de manière particulièrement incertaine en prédisant des effets sociétaux qui échappent à leurs savoirs. Du côté des avocats adverses, les incertitudes qu’ils laissent subsister sont, d’une certaine manière les mêmes : que vont faire les gens face à l’évolution des perspectives de travail qui leurs apparaissent, logiquement, comme des inconnues majeures ? Nous n’en savons encore que trop peu.

Plusieurs probabilités fortes peuvent être mises sur la table de nos incertitudes. La rémunération collective du non travail devrait augmenter. Mais la masse de gens ayant besoin de travailler pour vivre, dans nos pays restera prédominante. Les besoins et demandes de main-d’œuvre, qualifiée ou non, n’est pas près de diminuer. Les services aux entreprises ainsi qu’aux personnes ne s’amenuiseront pas mais, au contraire, continueront à prospérer. Ce ne sont pas les puissances publiques qui vont orchestre le changement, mais les bases de populations en quête de moyens de survie. Ce sont elles qui vont reconfigurer la demande comme l’offre de travail. Les peurs entretenues à cet égard sont idéologiquement intéressées et reposent sur des informations trop partielles et des raisonnements trop courts.

 A condition de cesser de demander au système institutionnel ce qu’il ne peut raisonnablement et légitimement faire, le culpabilisant là où il est innocent, sans renoncer à en combattre les pratiques contestables.

Nombre de parents se sont déchargés sur le système éducatif de leurs responsabilités. Une minorité parce qu’il était impossible de faire autrement. Une majorité parce qu’elle n’assume pas son rôle d’éducateur. Il faut aider au maximum les vrais démunis et sanctionner au maximum, aussi, les autres. Il n’est ni possible, ni désirable, que l’école assume des fonctions parentales.

Renonçons clairement à l’idée

 dans l’inclusion sociale, sans, bien sûr, l’exonérer ni la décharger de ses responsabilités en la matière.

Appliquons-nous, prioritairement à revitaliser un appareil productif capable d’embaucher plus et de débaucher moins.

Les élites substantiellement gagnantes de notre modèle éducatif doivent accepter d’investir plus dans l’inclusion sociale. Des pas en avant ont été incontestablement accomplis et il est encore possible de les renforcer.

Autant dire que les avocats d’un développement des cours d’éducation civique n’obtiendront que des résultats mineurs.

Nos relations sociales, outre les impacts désastreux du chômage de masse, se voient grevées par de sévères rivalités, de profonds clivages sociétaux, autour de la question de l’immigration. Les démocraties européennes se sont refusées, très majoritairement, à une remise en cause du droit d’asile. Mais la pression migratoire fait que la grande majorité des demandeurs ne satisfont pas aux critères précis de la législation internationale en vigueur. Les humanitaires, via leurs ONG, se sont émues et mobilisées afin de secourir et de faire admettre par les nations européennes tous ceux qui risquent leur vie pour venir vivre et travailler dans nos pays encore riches. Le problème est qu’ils accomplissent de beaux gestes, moralement satisfaisants, tout en laissant le soin aux Etats de régler les questions les plus difficiles d’insertion sociale, économique, culturelle, des nouveaux arrivants. Dans les années récentes, l’Allemagne a ouvert largement ses frontières aux afflux d’immigrants. On l’a fortement critiquée, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur. On dit qu’elle a finalement réussi un pari que beaucoup estimaient injouable. Il n’empêche que les forces hostiles à sa stratégie ont acquis une emprise grandissante. Ainsi, l’exemple allemand n’apparaît pas très reproductible. Elle a été, en partie dictée par sa démographie déclinante et par une richesse nationale que ne partagent pas la plupart des Etats-Membres de l’Europe.

A l’inverse des ONG humanitaires, nous estimons que l’Europe et ses nations associées sont parfaitement légitimes à renforcer les barrières aux migrants qui ne sont pas menacés dans les conditions définies par le droit d’asile.

La Constitution de 1958 a connu, au fil des années, une lente dérive dans le sens d’un monarchisme prétendument républicain qui confère au Président élu au suffrage universel des pouvoirs politiquement et juridiquement considérables qu’il éprouve cependant de plus en plus de peine à exercer faute d’appui suffisamment solides dans la société. La nécessaire correction des excès du parlementarisme voulue par les gaullistes de l’époque a fini par abaisser les assemblées nationales de telle sorte que leurs élus ont été réduits à des fonctions subalternes. De surcroît, l’Assemblée Nationale ne représente plus la réalité des forces politiques. Il en résulte, inconvénient parmi d’autres, que les technostructures publiques déterminent les orientations sans véritable évaluation de leurs orientations et décisions ni sans contrôle de leur bien-fondé.

L’idée à la mode veut que le régime représentatif ait fait son temps et qu’il convient de lui substituer d’autres modes d’expression des volontés collectives et de l’intérêt général. Or la représentation est la clé de voute de la démocratie. Tous les substituts que l’on essaie de mettre en place donnent surtout aux « minorités agissantes » la possibilité d’accroître encore plus leurs influences sur les choix collectifs et à détourner des urnes les non-militants.

Pour les raisons que l’on vient de citer et beaucoup d’autres encore, il importe de procéder à une révision assez profonde de notre système politique. Avant de débattre des modalités, il importe de définir les objectifs de premier ordre. Tout d’abord, le pouvoir exécutif doit être stable, ce qu’avait obtenu la constitution gaulliste et qu’il faut impérativement maintenir. Un second objectif, impopulaire celui-là, mais tout aussi prioritaire, serait de réhabiliter l’utilité politique et sociétale des partis. Moyennant le renforcement des obligations de transparence et de contrôle déjà en vigueur. Car la politique nationale ne peut s’élaborer exclusivement ni dans les médias, ni dans les réseaux sociaux, ni dans les groupes privés de réflexion. La fonction « généraliste » des partis reste irremplaçable. Elle doit contrebalancer les pouvoirs excessifs des groupes de pression de tous ordres, dont les ONG. Troisièmement, le parlement doit redevenir une instance majeure de la République, suffisamment représentative et créative. Ces trois objectifs prioritaires sont en partie contradictoires. Mais il existe des solutions pour les rendre compatibles.

Les français ne sont pas disposés, dans leur grande majorité, à renoncer à l’élection du président de la république au suffrage universel. Impossible, par conséquent, d’aller à l’encontre de désirs aussi majoritaires. Il n’est, alors, d’autre solution que de limiter les pouvoirs du monarque républicain et d’en transférer une partie au gouvernement et aux assemblées. Ce qui est possible en maintenant un Conseil des Ministres piloté par le chef de l’Etat, se réunissant moins souvent, traitant essentiellement des questions afférentes aux grandes orientations et se délestant au profit du gouvernement, tenant des conseils propres, de multiples pouvoirs de nomination de responsables publics, en dehors des questions de politique étrangère et de défense extérieure. Ou bien le tandem exécutif parvient à fonctionner ou bien le président qui conserverait la possibilité de démissionner son premier ministre s’en sépare. Mais sous condition de ne pas se heurter à une majorité parlementaire soutenant le premier ministre désireux de rester en fonction. Dans une telle éventualité, le Président devra soit s’incliner, soit démissionner.

L’agencement des pouvoirs exécutifs ainsi proposé présente, de toute évidence, le risque d’installer un foyer de conflit potentiel à la tête de l’Etat. Mais les constructions institutionnelles des démocraties ne peuvent éviter la mise sous tension de leurs différentes instances. Leur bon fonctionnement dépend beaucoup moins des modes de répartition des pouvoirs que des mœurs, des capacités que possèdent ou non les élus de passer des compromis honorables et acceptables.

Comment restaurer la position du parlement et, plus particulièrement de l’Assemblée Nationale ? L’instance s’avère coûteuse en valeur absolue tout en pesant fort peu dans la masse des dépenses budgétaires publiques. L’Assemblée pourrait comprimer ses effectifs (de l’ordre de 20 à 25%). Les économies ainsi réalisées seraient consacrées à des investissements dans ses capacités d’expertise et de contrôle. Le rôle de l’exécutif dans les projets de lois se verrait légalement limité en proportion des propositions élaborées par les commissions qui devraient représenter au moins 40% des textes inscrits à l’ordre du jour. La Constitution actuelle fait obligation aux députés de compenser toute dépense nouvelle par des économies. Elle n’a pas été suffisamment respectée. Il faut la rendre incontournable.

La responsabilité du gouvernement devant l’Assemblée nationale n’a pas à être remise en cause. Mais il ne pourra être renversé que si une solution de remplacement crédible est opposée à son maintien : un programme alternatif soutenu très majoritairement par un ensemble cohérent de forces partisanes.

Le mode de scrutin actuel, uninominal à deux tours pour les élections à l’Assemblée serait combiné avec un mode partiel d’élection à la proportionnelle sur la base d’une liste de candidats présentés par les partis politiques. Soit une solution à l’allemande combinée avec la prise en compte des spécificités françaises qui conduiraient à assurer une meilleure représentativité de la diversité des opinions du pays.

Pour compléter la reconstruction de l’édifice institutionnel, il faut non seulement continuer à faire évoluer le rôle du Conseil Constitutionnel, notamment dans le mode de nomination de ses membres, mais rassembler dans un cénacle unique le Conseil Economique, Social, Environnemental, les diverses instances publiques qui ont pour mission de préparer la nation à son avenir sur le moyen-long-terme, dans un nouveau Conseil, sans pouvoir de décision, essentiellement missionné dans l’exploration de l’avenir et les propositions d’action transmises au gouvernement.

Le projet qui vient d’être énoncé, « brut de décoffrage », ne comporte pas de changements autres que de détail dans des institutions comme le Conseil d’Etat et la Cour des Comptes. Par contre, il va falloir réviser assez profondément les conditions de fonctionnement de qu’on appelle « l’autorité judiciaire ». Depuis dix ans bientôt, les gouvernements, de droite comme de gauche, rehaussent le trop pauvre budget du Ministère de la Justice. Il sera, dans quelques années, à la hauteur de ses grands voisins européens. On pourrait certes aller plus vite. Mais on ne forme pas d’un claquement de mains les professionnels des tribunaux. Les problèmes essentiels se situent ailleurs que dans les questions de moyens. Deux phénomènes très pesants nous paraissent avoir troublé la situation antérieure. La confiance des citoyens dans leur système judiciaire a régressé. Premier phénomène. Second phénomène, les relations entre les pouvoirs politiques et les juges judiciaires sont devenus délétères.

Nous ne sommes pas parvenus, comme, il est vrai, beaucoup d’autres pays parmi les plus évolués, à mettre en œuvre un dispositif adéquat d’accusation publique. On a substantiellement amélioré l’indépendance des accusateurs, le pouvoir politique cessant de s’immiscer à l’excès dans le cas des affaires mettant en cause des personnes physiques ou morales. Il reste encore du chemin à parcourir dans la mesure où le Ministère de la Justice, s’abstenant de procéder à des injonctions, conserve la possibilité d’être informé à propos de dossiers qu’il ne devrait même pas avoir à connaître. Les juges d’instruction, traitant de moins en moins de cas, sont censés instruire à la fois en charge et à décharge. Tâche difficile et empreinte de nombreuses ratées, comme on l’a vu dans fameuse affaire de la VOLOGNE. Dans le système actuel les juges, au cours de leur carrière, occupent tantôt des fonctions de procureur et des fonctions dits de magistrats dits du siège. Sans supprimer complètement ce va et vient porteur d’expérience, il conviendra de le limiter.

Une large partie des dysfonctionnements de l’appareil judiciaire provient d’une dégradation qualitative des textes législatifs. Ils ont permis une production jurisprudentielle excessivement abondante et souvent déconnectée des réalités, avec des revirements fréquents s’appuyant sur des fondements juridiques et pratiques éminemment discutables. Problème important dont la solution incombe au législateur.

Le corporatisme et l’absence de contrôle des magistrats du siège ruinent à petits feux l’institution. Le nombre de crimes et délits commis par des récidivistes augmente constamment. Deux types de remèdes s’imposent. Arrêter la paupérisation de la partie aval du système judiciaire, la détention pénitentiaire. Rendre les magistrats comptables de leurs décisions devant un Conseil Supérieur de la Magistrature rénové dans la composition de ses membres, une majorité de l’instance suprême étant composé de citoyens élus.

Les institutions parapubliques

Dans cette catégorie d’institutions nous faisons figurer dans le haut de l’empilement, les organisations syndicales et professionnelles. Leur commune condition fait que leur existence ne repose que partiellement sur les cotisations de leurs adhérents. Comme on l’a dit précédemment, l’Etat a fortement contribué à créer et assurer la vie des organisations qu’il souhaitait associer à ses politiques.

Les organisations syndicales de salariés, obligées de reconnaître leur dépendance à des fonds publics, à des apports insuffisants de leurs adhérents, font valoir à l’appui de leur légitimité, les votes qui les soutiennent à l’occasion des élections professionnelles. Déposer un bulletin de vote dans l’urne ne coûte rien. Il permet même de disposer d’un moment de loisir. S’acquitter d’une cotisation signifie un acte de plus grande portée, accompli par de trop petites minorités. Les syndicats confondent, assez mensongèrement, les deux démarches.

Les syndicats de salariés, qui ont beaucoup perdu de leur influence et de leur rayonnement antérieur, continuent, pourtant, à rendre des services indispensables. Les bénéficiaires qui le peuvent doivent apporter leur contribution.

L’aggiornamento du syndicalisme salarié suppose à la fois, dans le contexte français si particulier, un renoncement franc et massif de leurs dirigeants au projet messianique et illusoire d’abolir radicalement le capitalisme. Il n’existe pas et il n’existera probablement jamais d’alternative globale à ce mode de production. Car le système, d’une plasticité incroyable, se modifie, s’adapte, sans se fracasser face à des barrières doctrinales. La vraie question est, non seulement, de maintenir mais de promouvoir l’économie de marché là où elle produit des effets bénéfiques et de l’amender dans ses effets pervers. La lutte la plus impitoyable possible afin de punir et d’éliminer les pirates du système doit passer devant les rêves d’abolition. Il faut continuer à se disputer au sujet du capitalisme que nous voulons et non pas en dispersant les énergies disponibles dans des combats dépassés. Le syndicalisme de demain a tout intérêt à modifier, c'est-à-dire à restreindre, ses relations discutables avec les pouvoirs étatiques. Son influence dans les superstructures des pouvoirs, tout à fait certaine, le détache inéluctablement de sa base d’adhérents et de militants.

L’Etat central et ses diverses déclinaisons ont pris l’habitude de déléguer certaines de leurs tâches à des associations déclarant leurs buts humanitaires. Elles ont été sollicitées, par exemple, pour prendre soin des immigrants, pour soigner, nourrir, les populations étrangères les plus menacées. Il est parfaitement admissible que ces associations ne se satisfassent pas d’être de purs sous-traitants de politiques publiques au demeurant incertaines et mal définies. Mais elles n’ont pas à prétendre substituer leurs objectifs à ceux du gouvernement légitime.

Les collectivités territoriales

Comme nous l’avons dit précédemment, le centralisme national a été soutenu à la fois par les élites politico-administratives et les propensions égalitaristes des populations. Son abandon, l’adoption d’une configuration territoriale décentralisée, dotée de ressources budgétaires propres, a progressé au cours des dernières décennies sans vraiment s’imposer. Le moment est venu d’accomplir une avancée importante en ce sens. Elle ne peut réussir et produire des bénéfices que si l’on contraint sans timidité les élus à se soumettre à des procédures d’évaluation et de contrôle qu’ils répugnent depuis toujours à accepter. Il convient donc de renforcer et d’étoffer les prérogatives des Cours des Comptes Régionales. Leurs avis, leurs recommandations, doivent faire l’objet d’une communication intensifiée et qualitativement améliorée. Les élus passibles de sanctions de la part de la Cour de Discipline Budgétaire devraient être plus nombreux à rendre des comptes. Les changements préconisés paraissent mûrs dans les esprits citoyens. Les territoires s’estimant menacés, pourtant dotés de ressources compensatrices, freinent l’évolution. Ils n’ont plus les moyens de s’y opposer.

Les oppositions d’intérêts entre les métropoles et les territoires ruraux, devenues manifestes ne peuvent pas se résoudre dans un cadre jacobin. En France, les territoires pauvres demeurent extrêmement vivaces. Les populations rurales ne déclinent pas en nombre de résidents ces derniers, ont plutôt tendance à augmenter, modérément mais sûrement. Il faut leur accorder la capacité de négocier avec les métropoles dominantes afin que celles-ci prennent plus activement soin d’elles, ce qu’elles sont très capables d’accepter. Le vrai problème à éradiquer dans l’urgence concerne essentiellement les territoires vivant sur une économie combinant prestations sociales et revenus des activités délinquantes.

L’économie

Nous avons déjà abondamment plaidé en faveur d’une revitalisation déterminée de notre appareil productif, trop chargé de contributions publiques et parapubliques, freiné dans son essor par la pénurie de main-d’œuvre qualifiée, trop faible dans les produits et services d’avenir. On a insisté sur le fait que nos entrepreneurs, surtout les petits et moyens opérant sur le marché européen subissent depuis des années des handicaps d’ordre fiscal et parafiscal. De telle sorte que notre économie n’est pas assez forte pour supporter un modèle social aussi avancé que fragile, qu’il importe de sauvegarder et même, dans certaines de ses composantes, de développer. Il faudrait, alors, profiter de la situation exceptionnelle que nous traversons en 2020 du fait de la pandémie, les vannes du crédit n’ayant jamais été aussi ouvertes, pour restaurer une égalité des conditions de concurrence avec nos principaux voisins qui sont aussi nos grands compétiteurs. Afin d’y parvenir un programme de véritable relance, pas seulement conjoncturelle, mais comportant des mesures structurelles fondamentales pourrait être mis en œuvre sans qu’il rencontre d’obstacles sérieux de la part des instances européennes supranationales ainsi que le prétendent les souverainistes.

Le MEDEF qui revendique une réduction drastique des impôts dits de production verrait l’essentiel de ces attentes satisfaites sans se soucier des cris d’orfraie de la gauche étatiste. Les ressources fiscales perdues par les collectivités territoriales, principales bénéficiaires des prélèvements fiscaux abolis, se verraient compensées par le transfert d’une fraction des taxes nationales pesant sur la valeur ajoutée dont on pourrait augmenter très modérément les taux en vigueur, ce qui présenterait l’avantage de limiter les importations des biens et services sans trop pénaliser la consommation.

Il ne suffira pas, on l’a dit, de replacer les entreprises dans des conditions concurrentielles favorables pour produire plus et mieux. Le tissu des petites et moyennes entreprises a largement besoin de se renouveler : dans ses personnels dirigeants, dans ses financements, dans ses ambitions de développement. Les conditions fiscales de transmission peuvent encore être améliorées, les cercles d’actionnaires et autres propriétaires, élargis par des apports de fonds propres extérieurs mieux encouragés, convenablement rémunérés, sans provoquer de pression abusives sur la gestion patronale.

La revalorisation des rémunérations et des droits à pension des personnels enseignants du primaire, du secondaire, d’une partie des universitaires, ne peut être évitée si l’on veut que les jeunes puissent aspirer à un avenir meilleur. L’objectif devrait être un positionnement plus honorable dans les classements européens. Un traitement analogue serait réservé au secteur de la santé.

La décision, assez impopulaire, du pouvoir actuel de persister dans la révision du système de retraite se justifie pleinement. Comme la population active réellement employée se réduit, il faudra que celle-ci accepte, une durée de vie professionnelle étendue. Une foule de privilèges, permettant de cesser prématurément de travailler, fondées sur la pénibilité de métiers jadis incontestable mais ayant disparue, sont à révoquer sans états d’âme. Cet allongement des vies de travail ne peut être évité alors que la population inactive ne cesse pas d’augmenter. Une des grandes erreurs des politiques publiques, que l’on doit à la gauche établie, a été de défendre, avec succès, le monopole du système de la répartition, au détriment complet du système de capitalisation prévalant dans les pays anglo-saxons. Il serait fort opportun de corriger un tel aveuglement tout en conservant la primauté de la répartition. La mutation n’est absolument pas impossible en pratique. Les obstacles à surmonter relèvent, au premier chef, de barrières idéologiques.

Les orientations, les mesures qui viennent d’être préconisées en matière économique procèdent de la conviction qu’il n’est pas possible de mettre brutalement au rebut le modèle actuel et ancien. Ce sont les résultats obtenus par le modèle nouveau qui justifieront et provoqueront l’abandon de l’ancien dans ses pratiques les plus prometteuses de déclin. Tandis que les gauches se sont évertuées à défendre un modèle ancien irrésistiblement condamné, les réformateurs de droite ont proposé des transferts massifs de ressources prélevées sur les ménages et dédiées aux appareils productifs. Tel était le « noyau dur » du programme de FILLION qui s’est imposé lors des primaires de 2016 qu’avait organisé le parti des Républicains. Les électeurs l’auraient peut-être accepté, ce n’est pas sûr, mais la société l’aurait, finalement, refusé. Il faut donc produire du nouveau avant d’enterrer l’ancien, ce que permet la conjoncture actuelle.

Les propositions de reconstruction économique que l’on a décrites ont pour conséquence, à court terme, une majoration de la dette publique de l’ordre de 300 milliards d’€, somme considérable si l’on tient compte d’une dette publique, antérieure à cette nouvelle addition, ayant dépassé le cap des 2000 milliards. Mais il n’existe pas d’autre possibilité que de tenter le pari. Si l’on expertise l’opération sous les angles techniques et économiques, la partie peut être gagnée. Sous deux conditions que l’on aura à examiner ultérieurement : l’acceptation par les forces partisanes et syndicales ainsi que la détermination des citoyens ordinaires de sortir de l’impasse actuelle.

Les relations sociales

La décomposition actuelle du modèle issu de l’après-guerre élaboré dans le cadre d’un compromis élaboré dans des conditions exceptionnelles au sein du Conseil National de la Résistance, compromis non renouvelable aujourd’hui, suscite des réactions défensives des forces dites de gauche et des impotences de droites incapables de proposer des alternatives acceptables. Les gouvernants actuels ont choisi de proposer des monceaux de mesures curatives en excluant d’élaborer et de d’expliciter une vision d’ensemble. Nous attribuons une telle carence au fait que les personnels politiques, décideurs ou non, ont trop amplement sous-traité aux sachant, aux experts, aux administrateurs, le soin de gérer les affaires collectives. Ce qui leur évitait d’assumer une tâche devenue particulièrement difficile : dessiner et proposer aux populations un avenir acceptable et plausible. La qualité des élus, dans toutes les strates des institutions a eu plutôt tendance à baisser car nombre d’acteurs de qualité ont considéré que les grands enjeux du futur se décidaient ailleurs que dans la sphère politique. A la suite de ces mutations, les autorités politiques ont progressivement perdu leurs possibilités de pacifier les relations sociales.

On a longuement analysé l’état problématique de ces relations. Le choc social, à dominante de dislocations, auquel nous assistons avec une impuissance remarquable tient, partiellement mais substantiellement, au fait que l’identité nationale n’a jamais pu vraiment, dans notre histoire, ni se définir ni s’affirmer en dehors des pouvoirs politiques qui se sont succédés durant des siècles. Car la nation est à la fois le produit d’occupants anciens et, en même temps, le réceptacle d’une immigration intense, aux provenances géographiques diverses. L’identité française, exception faite du XVIIIème siècle, période exceptionnelle caractérisée par une expansion démographique, essentiellement interne, reste incertaine parce que les apports de populations extérieures, qui se sont succédés, n’ont jamais été l’objet de débats politiques apaisés et rationnels. C’est à l’Etat que l’on a confié les solutions des problèmes, qui s’est targué, à tort, de pouvoir les résoudre. L’impuissance publique avérée en la matière comme dans beaucoup d’autre, explique l’explosion actuelle des conflits identitaires. Que faire ?

La France, comme la plupart des pays européens va devoir affronter une pression migratoire durable. Ce ne sont pas les migrants les plus miséreux qui tentent, au péril de leur vie, de gagner l’Europe perçue comme un eldorado. Ce sont de potentielles élites dont se saignent les pays de départ, en Afrique comme en Amérique du sud. Les instances européennes ne peuvent pas éviter de renforcer leurs barrières à de tels afflux n’ayant pas assez de moyens pour leur offrir un avenir. Les organisations humanitaires s’opposent au « containment » de ces apports extérieurs. Il faut cependant les maintenir et même les renforcer. En laissant une porte grande ouverte à l’accueil des victimes de répressions politiques et religieuses. Actuellement, nombre de citoyens opposés à l’existence de barrières à l’entrée des migrants pour des raisons mêlant humanisme et engagement politique, apportent des aides ponctuelles à ceux qui viennent s’échouer sur nos rivages. Tout en laissant le soin à la collectivité de prendre en charge la suite de leur existence. Ils s’achètent, ainsi, une bonne conscience à bas prix. Il faut les contraindre à aller au-delà de leurs initiatives généreuses mais fort limitées. Une forme de soutien plus complet à leurs protégés est à concevoir et appliquer à ces âmes généreuses.

Les « territoires perdus de la république » restent à reconquérir. On a estimé précédemment que la répression des sécessionnistes pouvait être améliorée mais que l’on ne pourrait pas réussir à endiguer le phénomène sans que les délinquants puissent trouver d’autres portes de sortie que la poursuite de leurs trafics et la détention pénitentiaire. L’augmentation numérique des populations, dans ces territoires, peut encore être freinée. Le regroupement familial, déjà limité, peut encore être restreint. Il faut donner aux préfets; sous le contrôle des juridictions, le pouvoir de faire révoquer par la justice administrative les maires clientélistes et de leur infliger des sanctions pécuniaires substantielles. Comme les périphéries urbaines en déshérence comptent parmi elles de forts contingents de jeunes désireux de trouver une place décente dans la société, le dispositif des zones d’éducation prioritaires peut encore être amélioré. Des rémunérations fortement majorées au bénéfice des enseignants qui acceptent d’œuvrer dans ces zones contribueraient sérieusement à réduire les sentiments ressentis d’abandon de la part des résidents.

Les forces policières se plaignent continuellement du fait que les malfaiteurs arrêtés, déférés devant la justice, cas de beaucoup de mineurs, reviennent rapidement les provoquer après avoir été prématurément libérés. L’accumulation de dispositions législatives accentuant la répression n’a pas produit les effets attendus. Les tribunaux ne lésinent pas sur les peines tout en se heurtant à deux écueils. Les décisions de placement en détention, quoi qu’en disent les magistrats, ne peuvent négliger la saturation fréquente des moyens disponibles. Les capacités d’accueil des prisons sont nécessairement à augmenter. Mais de nombreuses faiblesses de nos structures d’enfermement perdureront tant que la formation des personnels de gardiens ne sera pas améliorée et les prestations revalorisées, tant que la sous-traitance des prestations aux détenues continuera à donner lieu à des abus et des faits de corruption. La modernisation des prisons ne s’oppose nullement à la diversification, à l’alourdissement, dans certains cas, des peines alternatives à la détention.

Les investissements dans le système judiciaire devraient être intensifiés pour le suivi de telles peines, en même temps que la préparation des libérations conditionnelles.

Dans nos sociétés contemporaines, la violence, avons-nous dit, a singulièrement diminué par rapport à son niveau des siècles passés. Mais il est vrai qu’elle a connu, dans notre pays, un certain regain au cours des dernières années caractérisées par une prospérité économique ralentie et amoindrie. Elle s’est répandue dans des domaines précédemment épargnés comme les milieux scolaires, sanitaires, celui des édiles municipaux. Il n’existe pas d’autres solutions à de tels maux que celles depuis longtemps mises en œuvre : la répression, l’éducation, les politiques d’insertion sociale. Ces solutions peuvent être perfectionnées, gagner en efficacité, mais elles ne peuvent pas réussir sans évolution assez profonde des mentalités, des pratiques individuelles et groupales. La violence sévit partout dans le monde, sous tous les régimes. La grande puissance tutélaire du monde occidentale, les Etats-Unis l’a intégrée dans sa culture et ses pratiques. Lesquelles exercent des effets délétères dans l’ensemble de la planète. A quoi sont venus s’ajouter les débordements terroristes de l’islamisme. On ne peut pas, dans un monde ouvert, se construire un ilot de vie paisible. Il est tout au plus possible de limiter les dégâts. Autant dire qu’il ne faut pas s’attendre à des résultats spectaculaires reposant de manière déterminante sur une efficacité accrue des politiques publiques.

Les gens s’alarment, à juste titre, de la progression de la petite délinquance, celle des mineurs et des ados échappant au contrôle de leurs parents. L’institution enseignante s’est vue, de fait, obligée d’assumer des fonctions qui relèvent des familles, décomposées ou recomposées, au gré de liaisons conjugales plus instables que jamais. Elle n’a pas été en mesure d’y faire face car ce n’est pas son rôle et elle ne devrait donc pas être la victime expiatoire d’évolutions sociétales qui la dépassent. La démocratie apparaît totalement incompatible avec une étatisation de l’élevage des progénitures. Dans la masse, très diversifiée, des parents qui ne remplissent plus leur rôle d’éducateurs, on trouve des pères et surtout des mères en situation d’impuissance avancée. On trouve, aussi, ceux qui, tout en disposant de moyens suffisants, se déchargent de leurs obligations sur la société. Les premiers doivent être aidés au maximum du possible tandis que les seconds méritent de faire l’objet de toutes les répressions admises, financières, pénales. Des progrès ont été accomplis dans le domaine des obligations de versement des pensions alimentaires. On peut encore avancer. Il est vraisemblable qu’un très large consensus puisse être réuni autour de telles options. Le bât blesse, essentiellement, dans l’exécution. Les agents publics qui en sont chargés ont besoin d’être mieux formés et rémunérés. Il leur faut aussi opérer dans un cadre national clarifié. Quant aux actions pratiques, elles ne peuvent être conduites que par des collectivités décentralisées afin de s’adapter à la diversité des situations. Comme de nombreuses administrations et institutions ont un rôle à jouer, la grande question, mal résolue aujourd’hui, concerne le pilotage et la distribution des responsabilités. Les marges de progression demeurent importantes.

La petite délinquance s’adosse, de plus en plus, sur la grande, laquelle prospère grâce à des collusions d’intérêts trop souvent protégées par des législations et les pouvoirs en place. L’élimination des paradis fiscaux, techniquement possible, progresse trop lentement et les puissances montantes, non démocratiques, ne sont pas les dernières à les privilégier. L’Europe se voulant vertueuse tolère en son sein même des masses de pratiques à bannir. L’industrie financière britannique en tire de confortables profits. Plusieurs Etats américains accueillent sans hésiter des investisseurs douteux. Les enjeux et les conflits d’ordre financiers produisent une bonne partie de la violence. La France veut être à la manœuvre dans l’extinction de telles turpitudes. Elle défend des positions qui ne suscitent pas la critique. Par contre, l’Europe à laquelle elle appartient n’est pas encore parvenue à faire le ménage dans ses écuries. Il lui appartient donc, si elle veut vraiment incarner le bon avenir, de démontrer qu’elle est capable de mettre au pas les grands délinquants internationaux et de maîtriser, sans l’abolir, la concurrence fiscale collectivement ruineuse qui sévit dans son espace.

Au plan social, l’actuel président, contrairement à ce que prétendent ses détracteurs de tous bords, a fait le bon diagnostic en se refusant à faire des syndicats les vecteurs privilégiés du changement social. Nous avons vu que leurs prétentions en la matière surpassaient leur capacité à représenter l’ensemble des travailleurs Il est passé au-dessus d’eux, avec succès, pour réformer, encore que partiellement la SNCF. Il a, par contre échoué à faire admettre sa réforme des retraites. Les oppositions syndicales l’ont entravée non pas à cause des propositions alternatives qu’ils avaient élaborées, mais en raison des faiblesses de conception d’un projet aussi complexe et aussi sensible. Ainsi, l’ambition, typiquement technocratique, de préempter les réserves des rares régimes équilibrés et excédentaires pour boucher les trous des régimes déficitaires s’est heurtée à des refus justifiés. Les professions judiciaires qui avaient construit un système à la fois coûteux mais équilibré ont été promises à une amputation sérieuse de leurs retraites en vertu du nouveau régime. Les enseignants se sont aperçus qu’ils figureraient parmi les grands perdants de la réforme en raison de l’assiette retenue pour leurs pensions. Les technostructures ont fait éloquemment étalage de leurs déficiences. Ceci étant, le front syndical a surtout manifesté ses refus et ses divergences. Sa victoire n’a vraiment rien de glorieux. La réforme nécessaire devra avoir lieu mais les principales initiatives lui échapperont.

Nous avons précédemment décrit notre démocratie sociale comme étatique, les directions syndicales étant devenues des appareils parapublics trop faiblement ancrés dans les usines et les bureaux. Les pouvoirs publics sont en partie responsables de la situation, néanmoins acceptée par les grandes organisations dont on a souligné le fait qu’elles n’avaient pas suffisamment intérêt à recruter des adhérents ni à promouvoir plus de démocratie en leur sein. Aujourd’hui, les travailleurs imposables sur leurs revenus peuvent déduire leurs cotisations de l’impôt. On pourrait subventionner les non imposables en finançant leur syndicalisation. En contrepartie, les critères de représentativité, essentiellement défini à partir des scrutins professionnels tiendrait compte du nombre d’adhérents en règle.

Le problème principal auquel sont confrontés les dirigeants actuels, en France, n’est pas tant de supprimer les tensions sociales, mission impossible, mais de les empêcher de dégénérer et de prendre la forme d’une guerre civile « froide ». Au cours des années précédentes, l’Etat social n’a pas pu renforcer suffisamment ses capacités dans les domaines que l’on qualifie de « régaliens » : justice, sécurité intérieure, sécurité extérieure. Elles ont été obérées, faute de ressources, par des politiques de soutien aux masses de populations aux fins de mois difficiles. Soutien estimé insuffisant du côté des « socialisants » et de leurs électeurs. Telle se présente l’impasse française diagnostiquée précédemment. Pour en sortir, une « Longue Marche » devrait s’imposer. Se donner, tout d’abord comme priorité publique, la mise à niveau des administrations et agents assumant les missions régaliennes. Recréer, en même temps, un appareil productif réellement concurrentiel afin d’offrir aux bénéficiaires des aides sociales multiformes, des moyens supplémentaires de vivre de leur travail sans béquilles sociales. Réduire graduellement les subventions diverses aux revenus des ménages au fur et à mesure des progrès de la restauration économique. Les bénéfices d’une telle stratégie n’apparaîtront que peu à peu, dans la durée. Elle reste praticable dans un contexte de croissance économique modeste. Mais nous verrons qu’elle est loin d’être admises par les forces politiques.

Enfin, il importe, dans l’esprit public, de mettre à bas le bric-à-brac idéologique que l’on désigne sous l’appellation consacrée de « lutte des classes ». La notion de « classes sociales » suggère une stratification sociale pyramidale dont les différentes parties se superposant comme dans un mille –feuille, seraient homogènes, assez stables, s’opposant les unes aux autres, ayant conscience de leur appartenance. Un tel descriptif contient d’indéniables éléments de vérité. La société est pyramidale et hiérarchique. Il n’est pas aisé de franchir les barrières sociales dans le sens ascendant. Les gens ont bien souvent conscience de leur positionnement au sein de l’édifice. Sur la base de ces réalités, des générations d’intellectuels ont édifié un système à double détente. Ils ont tout d’abord transformé par la pensée, des stratifications instables, protéiformes, peu unifiés, en un ensemble rigide dominé par des rivalités inter et intra classistes inexpiables. Pour couronner le tout, ils ont ajouté à leur construction un étage politique : les étages les plus bas, exploités, humiliés, déshumanisés, devaient, sous la conduite des intellectuels bien entendu éclairés, inverser la pyramide sociétale, les damnés de la terre devenant les détenteurs des pouvoirs dans l’ensemble des domaines. Cette philosophie née au XIXème siècle, inspirant les socialismes et les communismes, n’est pas morte avec le naufrage de l’Union soviétique. Elle s’est perpétuée dans le maoïsme et ses avatars plus récents. Elle continue à inspirer les gauches occidentales.

Les droites, de leur côté, prônent depuis longtemps la répudiation de l’idéologie de la lutte des classes. Sans vraiment atteindre le but visé. Car leur tendance naturelle les incite à glisser sous le tapis la poussière épaisse des conflits et confrontations sociaux. Vouloir les exclure de la vie collective tout en se proclamant démocrate relève de l’imposture. Nos sociétés restent attractives parce qu’elles acceptent le libre jeu des conflits tout en s’efforçant de les rendre vivables et même productifs. Ce qui les distingue, foncièrement des « démocratures » et des néo-totalitarismes. Les difficultés qu’elles traversent ont beaucoup à voir avec les inaptitudes accrues au compromis, au débat pacifique. La tendance à diaboliser les opinions dissidentes, à les exclure des échanges démocratiques dans le but illusoire d’unifier le corps social présente un risque mortel. La démocratie doit continuer à assumer son essence conflictuelle, à réduire la violence des oppositions d’intérêts et de culture, à sanctionner, autant qu’il est possible, les dictateurs en puissance.

Possibilités actuelles de rendre le modèle soutenable

Nous allons, afin de les évaluer, réexaminer le triptyque précédemment proposé : institutions, économie, relations sociales.

Les institutions

Tant les constitutionnalistes que les formations politiques nous offrent le spectacle de dissensions généralisées. Les programmes et les propositions oscillent entre deux pôles. La pensée de droite exclut toute modification notable des pouvoirs présidentiels. Une partie de ses adeptes, dont un ancien président de la république penche vers une présidentialisation à l’américaine impliquant la suppression du premier ministre et l’indépendance législative du parlement. Comme ils se sont aperçus que l’exécutif fédéral américain disposait de bien moins de pouvoirs que le président français, ils n’ont pas réussi à s’entendre sur un tel changement institutionnel. De surcroît, le régime américain accordant une très grande influence aux Etats composant la fédération, les présidentialistes ne disent en rien de la distribution envisagée entre les pouvoirs du centre et ceux des territoires, lesquels dominent le Sénat, sans tenir compte des populations électrices qu’ils abritent. Il n’existe donc pas de projet institutionnel à la droite de l’échiquier politique.

La gauche politique a traditionnellement été un des avocats prédominants de la souveraineté parlementaire. MITTERRAND, son dernier grand leader historique, après avoir critiqué avec la plus extrême vigueur la constitution gaulliste de 1958, accentuée dans ses structures en 1962[[9]](#footnote-10), a endossé sans complexe les habits et prérogatives de son adversaire électoral. La gauche s’est ainsi trouvée littéralement coincée entre sa révérence envers un leader qui l’avait hissée au pouvoir et son attachement historique à la république parlementaire. Elle se présente actuellement comme totalement désunie sur le sujet.

Le fait que le Rassemblement National dont la présidente a été finaliste lors de la dernière élection présidentielle n’ait pas pu constituer un groupe parlementaire et ne dispose que d’une poignée de députés, pèse très négativement sur la légitimité de l’Assemblée Nationale en même temps qu’elle nourrit la position victimaire que ce parti propage depuis sa création.

Le projet présidentiel d’instiller une dose de proportionnelle dans le système, sans en avoir défini précisément les contours, n’a, pour le moment, que peu de chances d’être voté. De plus il apparaît comme une rustine sur un pneumatique à remplacer plus complètement. Lorsque les protagonistes paraissent trouver des points de consensus à propos du toilettage de la constitution, ils se divisent à nouveau au sujet des systèmes électoraux.

Notre conclusion ne peut pas être plus claire : les institutions, avec leurs méritent évidents, mais aussi, avec leurs tares qui grandissent ne sont pas prêtes d’être adaptées au réel. On va continuer à en camoufler les faiblesses par des inventions démagogiques, éléments de démocraties directes, assemblées citoyennes tirées au sort. Autant de cautères sur une jambe de bois. L’actuel président de la république n’aura pas été capable de proposer une reconstruction sérieuse de l’édifice institutionnel. One fait d’un haut fonctionnaire talentueux un grand homme d’Etat.

L’économie

La pauvreté de la culture économique des français fait partie des poncifs de notre réputation internationale. Au XVIIIème siècle, la pensée française faisait universellement autorité, avec ses forces et ses faiblesses. Au XIXème siècle, les anglo-saxons ont été les novateurs. Au XXème siècle, les enseignants anticapitalistes, antisystème, ont exercé une très forte influence sur l’éducation économique des jeunes. La partie critique de leur travail d’éducateur était loin d’être sans valeur. Mais la pauvreté des alternatives diffusées relevait terriblement de l’illusion et de la démagogie.

Il nous semble qu’une majorité de français, de toutes classes sociales, attendent avec une impatience croissante qu’on réponde à une question littéralement simple : comment se sortir d’une situation de déclin? Les idées précédemment avancées, travailler plus longtemps, placer l’appareil productif dans une position comparable de charges fiscales et sociales à celle des principaux concurrents, mettre fin aux illusions libre-échangistes de l’Union européenne, ne font pas, admettons-le, recette.

Les oppositions d’extrême-droite et d’extrême-gauche se rejoignent pour défendre la retraite à soixante ans, la réduction de la durée du travail, l’accroissement des prestations sociales, la taxation des fortunes, une majoration des impôts frappant les revenus les plus élevés. Leurs programmes séduisent, sinon la majorité, du moins une fraction très importante du corps électoral. L’indigence gravissime de leurs propositions réside dans l’absence de réponse à la question suivante : dans l’éventualité, fort probable où nos voisins et concurrents n’adopteraient pas les mêmes mesures que nous que se passerait-t ’-il ? A coup sûr nos productions, nos services, trouveraient encore moins preneur à l’étranger, tandis que nos importations de biens venus d’ailleurs augmenteraient massivement. Le non-dit des oppositions extrêmes se résume à deux effets plus que probables de leurs politiques : un bras de fer perdu avec les autorités communautaires ainsi que l’enfermement dans un protectionnisme national. En fin de compte, une nouvelle étape de paupérisation, des nouvelles clientèles de pauvres à secourir, soit une nouvelle mouture de l’économie soviétique.

Les droites et gauches, non extrêmes, sont, toutes, devenues des adeptes, diversement enthousiastes, de la « nouvelle croissance » coloriée en vert intense. A ceci près, comme nous l’avons souligné, que les définitions du modèle sociétal de demain font l’objet de très fortes divisions dans les conceptions comme dans les mises en œuvre. L’objectif de produire plus mais mieux révulse une bonne partie de la mouvance écologiste qui tient l’orientation pour impossible ou immorale. Ainsi l’engouement actuel pour l’isolation des constructions immobilières exigeant des investissements massifs, censés créer de centaines de milliers d’emplois, ne peut s’accomplir que dans la durée et moyennant des incitations fiscales massives, sans parler de la disponibilité de professionnels compétents et honnêtes, non acquise aujourd’hui. Les mouvances écologistes imaginent que les moyens budgétaires, financiers sont à notre portée. Moyennant des solutions d’un irréalisme confondant : taxer plus les riches, antienne historique des gauches, pourchasser la fraude fiscale, faire payer les GAFAS, supprimer les paradis fiscaux etc. Les possibilités de progression dans ces domaines, tout à fait réelles, font néanmoins l’objet de surestimations totalement irréalistes.

Un autre point de clivage déterminant oppose ceux qui attendent l’essentiel du nouveau de l’Etat et ceux qui misent prioritairement sur l’inventivité des entreprises et des citoyens. Les écologistes en vogue n’en finissent pas de proposer des mesures d’interdiction, de réglementation à l’encontre totale de leurs visions libertaires.

Les populations ont parfaitement compris que l’économie d’hier avait atteint ses limites. Ils attendent des gens de pouvoirs qu’ils leur tracent de nouvelles voies. Or ces mêmes détenteurs de pouvoirs se révèlent être, en fait, des impressionnistes du changement. Ils prennent beaucoup d’initiatives ponctuelles, comme on l’a dit, composant des tableaux inachevés, constamment retouchés, qui n’impriment pas, ni dans les mentalités ordinaires, ni dans les imaginaires.

La stimulation de la consommation via des dépenses publiques continue à dominer les politiques économiques alors que le problème primordial est de revivifier un appareil productif trop handicapé. Les forces de toutes natures, économiques, politiques, syndicales, continuent rester fidèles à des visions, des raisonnements, d’inspiration keynésienne, dont on a pu pourtant expérimenter qu’ils ne produisaient plus les résultats attendus. Il n’existe pas, en France, de majorité d’idées réellement porteuse d’un projet de sortie de nos impasses économiques. L’actuelle présidence, créditée, après son élection, d’une grande espérance réformatrice, s’est rapidement enlisée dans les sables d’un pragmatisme pointilliste et d’administrations poursuivant leurs vies habituelles faute d’orientations clarifiées. Les révoltes des « gilets jaunes » ont été déclenchées par des mesures conçues dans des bureaux parisiens ignorants de la vie dans les provinces.

Notre conclusion au sujet des perspectives économiques ne peut pas engendrer l’optimisme. Nos dirigeants, en même temps qu’une partie notable des populations adultes, aptes à participer aux élections, continuent se nourrir pour les uns de demi-mesures et pour les autres de pensées magiques. Des tribunes enflammées, envahissant les médias, ont récemment exposé leurs réfutations indignées de ce qu’elles appellent le « déclinisme » ambiant qui serait professé par des intellectuels dépressifs. Or le déclin est bien là. Il suffit de regarder les écarts de niveau de vie qui se creusent avec l’Allemagne et les pays du Nord européen, les classements internationaux de nos universités et, plus largement, de notre appareil éducatif public. Notre diagnostic ne néglige pas les décisions positives prises par nos gouvernants. Il les juge beaucoup trop timides et conduisant, seulement, à ralentir le processus de déclin.

Les relations sociales

Le point de vue argumenté précédemment repose sur l’idée que l’Etat assureur ultime de la cohésion sociale depuis des siècles, malgré l’extension incessante de ses réglementations, de ses régulations, de ses prohibitions, a perdu la main. Il cherche à la retrouver mais l’objectif est inaccessible. Le fait que la société soit, en conséquence, livrée à elle-même ne peut pas être considérée comme inconditionnellement négative. Nombre de citoyens, désorientés, ne savent pas encore quoi faire de leur liberté. Ils tâtonnent. Beaucoup ressentent que les aspirants au remplacement des pouvoirs en place leurs proposent des solutions irréalistes. La décadence de L’Etat bâti par nos pères, assortie de promesses d’avenir non convaincantes, débouche sur une forme inédite d’anarchisme sociétal. Dans l’histoire française, les intellectuels avaient tracé des pistes de solutions. Ils font maintenant partie des abonnés absents. A partir de tels constats, on peut juger que nous sommes promis à des avenirs conflictuels et chaotiques. Le raisonnement logique ne conduit cependant pas à une pareille conclusion. L’Etat, tout en perte de vitesse et de confiance qu’il soit va continuer à limiter les désagrégations de la cohésion sociale. Les partisans du recours à la guerre civile, dont on ne cesse d’inventorier les morts espagnols des années 1936-39, n’ont audience que dans des milieux paranoïdes extrêmement restreints. Le corps social apparaît en recherche de voies nouvelles en étant constamment déçu par des apporteurs frelatés de solutions.

Traditionnellement, les français ont recherché leur salut en confiant leur présent et leur avenir à des hommes dits providentiels. Alors que le gaullisme se voit érigé en religion nationale, ne nous y trompons pas : ce n’est pas une résurrection à laquelle on assiste actuellement mais un enterrement avec les honneurs. La page historique des hommes providentiels apparaît tournée. Leur existence supposait un Etat fort qui s’est délesté d’une part importante de sa souveraineté. Ceux qui prônent une restauration achoppent face à des évolutions universelles irréversibles. Les grands problèmes à résoudre, aujourd’hui et demain, ne sont plus à la portée d’Etats isolés mais dépendent de solutions multilatérales renouvelées. Nous sommes, pour le moment dans une phase houleuse de destruction des anciennes solutions.

Les relations sociales continuent à se dérouler en se référant à un passé qui perd constamment de sa substance. C’est en ce sens que l’on peut qualifier la France comme un pays profondément conservateur, où l’on use abondamment de rhétoriques radicales voire révolutionnaires dans les discours tout en redoutant le changement. Le néo-libéralisme, qui a dominé les décennies antérieures, qui allie les composantes politiques et, surtout économiques, que l’on doit aux anglo-saxons et, plus précisément aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, reste largement honni en France, surtout dans sa version économique. Version qu’ont adoptée, aussi, les pays communistes pratiquant le capitalisme d’Etat. Les enquêtes d’opinion mettent en évidence que les deux-tiers des échantillons de citoyens interrogés rêvent d’un capitalisme d’Etat, dirigiste économiquement, mais libéral dans le domaine des mœurs, du respect des particularismes, des expressions associatives et groupales. Les chances que le rêvent devienne réalité, paraissent extrêmement faibles. Car un Etat comme la France, ce qui est vrai aussi pour une grande majorité de pays, a perdu les moyens de pratiquer ce capitalisme d’Etat idéal et le dirigisme économique qui a eu, depuis un moment déjà, son heure de gloire. Assez courte en vérité. Les leaders politiques, sociaux, intellectuels, qui laissent espérer comme réalisable, l’issue rêvée, appartiennent au camp hétéroclite des imposteurs. L’histoire retiendra que la France, championne du monde développé des prélèvements fiscaux et sociaux, trouve encore un vaste public écoutant complaisamment les philippiques anti-libérales, économiquement parlant, de leaders d’opinion qui ne pêchent pas, simplement, par ignorance, mais par pure ambition personnelle.

Tout en continuer à rêver d’un monde en partie disparu, tout en continuer à apprécier les berceuses chantant le retour à l’étatisme d’hier, les populations de notre société ont largement compris que les avenirs proposés par des leaders d’opinion en vogue, ne les emmèneront pas vers un avenir meilleur. Les scepticismes, les doutes, les discrédits dont se voit affligée la parole aussi bien publique que parapublique ne peuvent s’expliquer autrement.

Dès lors, le caractère soutenable ou non du modèle français va dépendre à la fois de la renonciation de la part de grandes masses de citoyens aux lubies colportées par les vendeurs d’illusions et de son aptitude à remettre l’Etat à la place qu’il occupe réellement et peut occuper, dans le mode moderne. Deux scénarios contrastés vont nous aider à anticiper le futur.

Selon le premier scénario, la décomposition sociétale s’accentue. Les institutions se délabrent un peu plus, l’appareil économique ne parvient pas à faire le poids par rapport à ses concurrents, les tensions sociales s’accentuent et se traduisent, non pas par la « convergence des luttes », mais par une litanie d’éruptions conflictuelles suscitées par les occasions les plus diverses. Le pays voit sa crédibilité internationale régresser, sa place européenne se détériorer. Tout en restant inégal, l'appauvrissement s’étend.

Un second scénario suppose que la société réussisse à faire son deuil de l’étatisme politique et économique, que les désirs de se mettre à niveau des nouveaux enjeux mobilisent suffisamment de forces vives. Que les idéaux démocratiques acquièrent plus de puissance, de résonnance. Que les propensions dépressives régressent. Que l’on accepte de renoncer aux fantasmes selon lesquels le problème numéro un de la société est de réduire la place du travail pour mieux partager l’emploi. Que le contenu d’un nouveau modèle de croissance se nourrisse d’aliments réellement nutritifs en excluant, les solutions du jansénisme écologique.

Les deux scénarios que l’on vient d’esquisser opposent, assez radicalement, deux perspectives d’avenir. Chacun d’entre eux, présente, à la fois, des chances, si l’on peut dire en ce qui concerne le premier, de se réaliser et des difficultés de mise en œuvre conséquentes.

Le premier minimise les instincts de survie de notre société et, notamment le fait que les gens ont acquis, malgré les faiblesses du système d’enseignement, une éducation quantitativement et qualitativement très supérieure à celle du passé. Il tient insuffisamment compte que l’étape de mondialisation que nous venons de vivre et qui a vu des parties très compétente de l’élite prendre le large, s’achève, que leur retour au bercail n’est pas impossible. La fin de la mondialisation d’hier oblige, en effet, ces dernières à se ré intéresser à leurs patries d’origine, ceci, dans le cadre européen. Il sous-estime la résilience du projet communautaire de notre vieux continent qui a résisté de manière inattendue à une succession imprévue de tempêtes. Enfin, il néglige trop l’importance d’atouts qui subsistent dans de nombreux domaines de toutes nos activités et qui, bien que s’étant rétrécis, n’ont absolument pas disparu.

Le second enjolive un avenir fort loin d’être assuré. Il suppose des sursauts individuels et collectifs dont ne trouve trace que dans des réussites assez minoritaires, locales, entrepreneuriales, publiques. Il imagine réalisable une articulation nouvelle entre les intérêts collectifs, leurs limites, leur gestion et les droits et libertés des individus, des groupes. Il tient pour probable qu’elle aura lieu parce que suffisamment de gens finiront par préférer l’ordre républicain aux affrontements incontrôlés des forces revendicatives de tous bords. Il postule, implicitement, que le système d’éducation, de culture, sera en mesure de se régénérer, que le pessimisme ambiant pourra s’évanouir, l’espoir reprenant le dessus

Dans les deux scénarios exposés, le modèle français actuel devient insoutenable, dans le premier cas, et en voie, en possibilité incertaine mais plausible, de dépassement dans le second.

Les prévisionnistes, face à des trajectoires sociétales aussi problématiques, aussi peu assurées, s’appliquent, habituellement à tracer une voie médiane réputée apte à pondérer le pour et le contre des deux scénarios extrêmes. Manière de « couper la poire en deux ». Manière passablement artificielle pourtant. Efforçons-nous de mesurer plus précisément leurs possibilités de réalisation.

En mai 2007 un jeune président de la république a été élu, victorieux d’une opposante populaire mais qu’il a réussi à faire reconnaître, assez aisément, comme incapable d’assumer la plus haute fonction de l’Etat. Pour des raisons d’ordre politique mais, aussi d’ordre personnel. Dans la foulée, une écrasante majorité parlementaire, à l’Assemblée nationale a été intronisée tout en étant minoritaire dans les suffrages. L’idée directrice de l’entreprise politique dirigée par E. MACRON n’était pas vraiment nouvelle. Elle visait à tirer la leçon que les oppositions frontales entre les forces politiques de droite et de gauche avaient vécu. Les gauches au pouvoir pratiquaient largement les politiques défendues par les droites et ces dernières faisaient pratiquement l’inverse. D’où le projet présidentiel de rassembler les modérés des deux camps. Electoralement réussi, sans mobiliser une majorité consistante de suffrages, il n’a pas résisté aux tourmentes économiques et sociales, nationales comme internationales.

Le projet présidentiel n’était pas dépourvu de cohérence. Il proposait de développer en France un libéralisme social qui avait assuré la réussite des démocraties européennes les plus paisibles et les plus puissantes. Il prenait acte de l’ampleur des mutations mondiales sans aller très loin dans leur nature ni leurs effets, ni dans les adaptations qu’elles allaient nous imposer. Il ambitionnait de substituer aux multiples aides sociales visant à calmer les difficultés des populations fragiles, de nouvelles possibilités d’accès aux savoirs, à l’emploi. L’essai publié en 2016 sous le titre emphatique « Révolution » affirmait plutôt un réformisme assez volontaire accompagné d’un catalogue de mesures plus précises à propos de l’assurance-chômage, des régimes de retraite, du logement etc. On ne peut pas simplement prétendre que la grande marée de députés élus à l’Assemblée Nationale ait été avalisée, uniquement, en se réclamant d’une intronisation par le Président. Des communautés de vues importantes unissaient les postulants. Les raisons pour lesquelles l’entrée en fanfare du nouveau quinquennat a été suivie de déboires et de déceptions n’est pas simple à analyser.

Tout d’abord, la majorité électorale du Président devait beaucoup au rejet de la présidente du Rassemblement National, les adhésions positives manquant de bases sociologiques solides. Un autre facteur important ayant brouillé le message macronien se trouve dans le flou et les errements concernant le repositionnement de l’Etat, sujet central dans l’imaginaire collectif. Dans son ouvrage de campagne, le futur président se déclare partisan convaincu des déconcentrations, des décentralisations, politiques et administratives, adversaire des législations et réglementations générales et uniformes. Sans se risquer à proposer des changements précis qu’auraient à subir les structures existantes. Puis, une fois élu, il renoue avec la verticalité du pouvoir, le centralisme traditionnel, partage la détestation des hauts fonctionnaires des Finances envers les baronnies territoriales. La révolte des gilets jaunes va lui faire payer très cher l’absence de pensée sérieuse et de ligne directrice au sujet des fractures territoriales. Absence d’anticipation également à propos des questions environnementales et écologistes. Enfin les pistes ouvertes pour contrecarrer le processus de dislocation sociétale ressemblaient à de vastes avenues très faiblement éclairées.

Les carences qui viennent d’être signalées, en se limitant aux plus perceptibles, ne nous amènent pas, pour autant, à sacrifier au sport national, fortement sponsorisé par les médias, avides d’évènementiel, conduisant à concentrer sur les pouvoirs établis, les principaux tourments de la société. Entre ces pouvoirs établis et la portion influente de la société, les torts sont à partager. Le réformisme de Macron présentait des failles et des insuffisances indéniables. Mais la société n’était pas prête, encore, à accepter des mutations de grande envergure. Répétons une fois encore que nous traversons une phase de notre existence collective faite de bouleversements échappant aux autorités politiques, déroutants pour des majorités de citoyens, peu maîtrisables par les Etats comme par leurs administrations.

Les conditions pour que le modèle national redevienne soutenable, offrant des espoirs et des perspectives n’ont pas pu être, jusqu’à présent réunies. Le seront-elles demain ?

Le personnel politique qui se propose de succéder à l’actuel occupant de l’Elysée, ne s’est pas encore totalement déclaré. Mais ce que l’on en sait ne conduit pas à des conclusions optimistes. Les modèles alternatifs proposés par les gauches repeintes aux couleurs écologistes demeurent fidèles à des visions surannées. L’écologisme politique, dans sa version consensuelle et réformiste, répand dans l’opinion l’idée que l’isolation des bâtiments privés et publics afin de consommer moins d’énergie carbonée, va créer des centaines de milliers d’emplois. Les chômeurs disposeront ainsi de nouvelles possibilités d’emploi, les caisses sociales se renfloueront, l’Etat encaissera des recettes nouvelles. La traduction pratique de cette vision irénique suppose que l’Etat débourse des sommes considérables, nécessairement par voie d’endettement. L’Etat français est, il est vrai, considéré par les investisseurs, nationaux et internationaux, comme un emprunteur très fiable. Les prêteurs fondent leur diagnostic sur deux critères essentiels. Notre pays consacre à l’épargne une très forte partie se revenus. Premier critère. Second critère, prospectif et relativement incertain, en cas de besoin l’Etat se révèlera capable de spolier les épargnants en faisant main basse sur leurs économies. Les détenteurs de disponibilités, assez nombreux, ont parfaitement compris les risques auxquels ils se voient exposés. Le fait que le pouvoir politique les place en position d’insécurité joue un rôle à la fois important et sous-estimé dans la détérioration des équilibres sociétaux et politiques que nous observons. Paradoxe national étonnant : une société épargnante, gouvernée par des formations politiques remarquablement dépensières, tous partis confondus. Le jour où les bailleurs de fonds réaliseront que la tonte des épargnants se heurte à de véritables obstacles n’est pas encore venu. L’épargne se réfugie, en France comme ailleurs, dans les achats d’actions, l’immobilier, les métaux précieux. Puis viendra, inéluctablement, le moment où cette épargne, ayant épuisé les placements rémunérateurs se battra afin d’empêcher sa ruine. Avec de bonne chance de succès. Car une économie sans épargne, essentiellement alimentée par des émissions monétaires détournera les gens de la préparation de l’avenir. On facilitera le présent tout en accroissant les angoisses vis-à-vis de l’avenir.

Si les gauches, désaccordées sur un vaste éventail des solutions alternatives aux politiques actuellement appliquées, offrent peu de chances de s’unir autrement que sur des malentendus, tout comme il en était advenu lors de l’épisode du programme commun des années quatre-vingt, la droite républicaine d’opposition n’apparaît pas mieux en situation de remplacer le pouvoir politique actuel. Ce dernier lui a ravi une partie de ses électeurs et de ses cadres. En outre, ceux qui n’ont pas rallié le camp de Macron restent désunis sur les grands sujets à traiter.

Le tableau de la situation ainsi brossé à grands traits met en scène une force présidentielle et parlementaire qui suscite une adhésion assez nettement minoritaire des opinions et, en face d’elle, des opposants sans projets réalisables, désunis ou ostracisés selon les cas. D’abondants sondages démontrent que la réédition du duel de 2017, cinq ans plus tard, ne motivent pas les électeurs. S’il a néanmoins lieu, le parti des abstentionnistes pourrait bien devenir très majoritaire. Seraient, alors, récusés aussi bien les gouvernants que leurs opposants. Une telle plongée dans le vide, redoutée de tous les côtés, risque bien d’avoir lieu.

Le lent processus de décomposition sociétale devrait ainsi se poursuivre, surpassant celui de la recomposition qui germe certainement mais dont on discerne surtout des signaux faibles, trop faibles pour imprimer dans les mentalités les composants de confiance, d’espérance, indispensables pour retourner les évolutions négatives que l’on a soulignées. Le pays ne va s’effondrer ni entrer en guerre civile armée. La technostructure et les appareils administratifs vont continuer à contenir les dérives les plus dangereuses. Il n’est même pas exclu que des mesures positives soient prises et nous préservent de dégâts insupportables.

La révolution écologique aura bien lieu mais elle s’écartera sensiblement des chemins militants actuellement proposés. L’urgence des changements dont leurs porte-paroles s’efforcent de nous persuader quotidiennement, s’oppose fortement au fait que nos grands navires économiques, étatiques, capables d’évolution, ne peuvent changer que progressivement, avec lenteur. Il est possible de les inciter à accélérer leurs mutations mais y procéder avec brutalité ne produira que des résultats pitoyables. Nous allons donc vivre au bord du gouffre au cours des prochaines décennies faute d’adaptation trop lente de nos modes de vie, de production. Mais à des degrés et des intensités très inégales selon les parties du monde. Nos vieux pays européens, qui ont puissamment carboné l’atmosphère depuis le XIXème siècle, ont été suffisamment désindustrialisés pour apparaître, maintenant comme des destructeurs marginaux de l’environnement naturel. Quoi qu’elle fasse dans ses territoires, l’Europe dans son ensemble et la France en particulier, mèneront des politiques utiles et même nécessaires. Mais l’avenir environnemental du monde dépend, plus que jamais, des grands pays rivaux : Etats-Unis, Chine, Inde, à titre principal. Les pays pauvres ne peuvent pas se permettre de sacrifier leurs maigres possibilités de développement à la préservation de leurs ressources naturelles. Ils servent déjà de poubelles en accueillant les déjections des puissants et le phénomène risque de s’amplifier. Ce que signifie que le maintien de la vie sur terre exige des actions multilatérales. Or les Etats-Unis, avocats du multilatéralisme pendant des décennies le rejettent. La Chine, manquant de ressources alimentaires et énergétiques consacre la majeure partie de ses moyens pour acquérir des terres et des gisements sans aucun souci extérieur des questions environnementales. A l’intérieur, elle fait reposer essentiellement sa stratégie sur les nouvelles technologies et des aménagements de son territoire éminemment discutables. Le pouvoir indien tout occupé à affirmer son nationalisme mâtiné de racisme anti musulman, s’avère totalement impuissant à préserver ses milieux naturels des désastres.

De ces analyses on déduit qu’il va falloir encore une intensification des catastrophes climatiques, des dégâts causés aux espaces de vie et de production pour qu’un regain de multilatéralisme prenne corps. La mue sera difficile car il n’existe pas de solution sans investissements massifs de richesses des riches au profit des pays pauvres, les plus vulnérables et les plus exposés. Autant dire que nos écologistes nationaux et même européens, devraient placer la vision planétaire au centre de leurs priorités au lieu de faire miroiter le nirvana d’une Europe vertueusement parvenue à se dé-carboner dans son oasis illusoire.

In fine, nos analyses n’autorisent pas la possibilité de rendre notre modèle soutenable dans le court terme. Comme on l’a dit, il ne certainement pas s’effondrer sous l’irruption des jacqueries. Il ne va pas non plus déléguer son avenir aux camelots politiques s’efforçant de vendre des avenirs dissimulant des cauchemars. Les politiques et leurs administrations vont, très certainement, maintenir le navire national à flot. Mais sans lui donner les moyens d’affronter les grandes tempêtes des années prochaines. Les actuels détenteurs des pouvoirs, principalement politiques, tout comme leurs adversaires s’inscrivent beaucoup trop dans les modes de pensée du monde d’hier pour promouvoir les mutations à opérer.

A partir de telles conclusions, on transfère ses espérances de changements sur les nouvelles générations, les jeunes tellement sacrifiés par leurs géniteurs. Un pamphlet à succès rédigé par un ancien résistant S. HESSEL publié en 2013, incitait les jeunes à se révolter tout en leur proposant de ressusciter le Programme National de la Résistance de 1945. Incitation judicieuse mais fondé sur un monde disparu. Les nombreux lecteurs ont trouvé matière à leurs indignations sans pouvoir vraiment alimenter leurs désirs d’avenir. Comme beaucoup d’autre vieux, nous attendons beaucoup de la jeunesse comme les croyants attendaient la résurrection du Messie.

,

. La restauration passera nécessairement par un accroissement du recours à l’endettement public puisqu’il s’avère impossible de de prélever sur les ménages les ressources indispensables. Les bénéfices à escompter justifient un tel pari sur l’avenir.

Comme il a été précisé auparavant, il ne suffira pas de décharger les entreprises de leurs fardeaux fiscaux et sociaux pour réussir la mutation. Outre le fait que la formation des jeunes générations ainsi que la formation tout au long de la vie justifient des investissements accrus, la perception sociétale des entrepreneurs doit encore évoluer afin que ceux qui réussissent cessent d’être assimilés, comme c’est encore trop souvent le cas, à des prédateurs sans foi ni loi.

Le contexte européen est devenu beaucoup plus favorable aux efforts nationaux de reconstruction économique. L’époque où le libre-échangisme forcené des autorités communautaires avait ouvert à tous vents le grand marché unique a vécu. Ses principaux promoteurs continentaux, l’Allemagne, les pays d’Europe du Nord, le Benelux, grands exportateurs en direction du marché chinois, peinent de plus en plus à y écouler leurs productions. Ils se sont enfin aperçus que l’Empire du Milieu ne jouait pas le jeu d’une concurrence loyale. Dans ces conditions, le grand marché, encore le plus riche du monde, suscite des regains d’intérêt inédits de la part de ses membres. L’expérience historique nous enseigne que les avancées économiques ont toujours été conditionnées par l’acquisition de la puissance politique. L’Union en est dépourvue, sans doute durablement. Le principal risque couru consistera à se voir imposer les normes de production et de consommation des très grands empires. Un autre mal chronique dont souffre l’Europe provient de son inaptitude à réguler la souveraineté fiscale des Etats et de tolérer l’existence de paradis fiscaux en son sein même. Les esprits radicaux rêvent d’un système unifié, ce qui n’apparaît pas possible. Par contre, sans supprimer la concurrence, il faut sérieusement l’encadrer. Il n’apparaît pas impossible d’y parvenir dans les années qui viennent.

Les appareils économiques sont incités à s’adapter le plus rapidement possible aux nouvelles exigences de protection environnementale. Les pouvoirs politiques peuvent stimuler les changements à condition de ne pas leur infliger, par des contraintes irréalistes, des dommages supérieurs aux maux qu’ils prétendent guérir. Il importe donc de ne pas se laisser impressionner par les écologistes de l’extrême. D’autant que, dans nos sociétés, ce ne sont plus les activités productives qui portent principalement atteinte aux milieux naturels mais nos choix de consommation, de mobilité, de confort. La pire des solutions à nos problèmes environnementaux consisterait à édicter des normes environnementales drastiques tout en laissant entrer dans notre marché unique des produits fabriqués dans des conditions nocives et nuisibles. Il faut donc imposer des taxes compensatrices à l’entrée sans craindre de s’exposer à des mesures de rétorsion. Les politiques communautaires actuellement menées en ce sens manquent de détermination.

Le modèle national actuel, avons-nous dit, souffre depuis des décennies d’un écart grandissant entre des politiques sociales qui se veulent ambitieuses et généreuses et une production de richesses chroniquement insuffisante pour en assurer sainement les ressources nécessaires. Les tentatives pour résorber cet écart entre les aspirations et les moyens de les satisfaire n’ont réussi, au mieux, qu’à en limiter le creusement.

Les solutions visant à restreindre les distributions de l’Etat scial afin de les ajuster aux moyens ne sont guère envisagées, ni envisageables, parce que la grande masse de la population s’y oppose. Il n’est donc imaginable que de résorber l’écat existant, structurel, par le haut, c'est-à-dire par l’augmentation de la production annuelle de richesses. Or les prix à payer, autrement dit, les investissements à effectuer pour y parvenir, suscitent tout autant d’oppositions majoritaires que celles d’un réajustement par le bas. Les prix à payer, les efforts à consentir, en effet, apparaissent à beaucoup comme trop élevés. De plus, ils ne peuvent ni se limiter à la dimension économique ni à la sphère privée.

Au plan purement économique d’importants investissements privés seraient à réaliser, particulièrement dans les entreprises dites de taille intermédiaire (ETI) et dans beaucoup d’autres PME/PMI aux effectifs et chiffres d’affaires plus réduits. Contrairement à une opinion largement répandue, ce ne sont pas les délocalisations qui ont affaibli le tissu productif mais la disparition pure et simple d’entreprises devenues incapables de résister à la concurrence internationale. La production s’est, en fait, beaucoup plus délocalisée que les producteurs nationaux. Une des conditions nécessaires à la restauration d’un tissu productif trop rétréci, mais certainement pas suffisante, consisterait, avons-nous dit, à alléger les charges fiscales et sociales pesant sur la production afin d’augmenter les marges des entreprises. Ces charges pèsent, en effet, plus lourdement en France que chez nos principaux concurrents. Il faudrait même, non pas seulement les aligner sur eux, mais les ramener, temporairement, à un niveau légèrement inférieur. On peut toujours diaboliser le monde d’hyper concurrence, fortement peuplé de requins ne reculant devant aucun moyen pour gagner les marchés. Il n’est pas possible pour une puissance de taille moyenne comme la France de modeler les règles et pratiques du commerce international.

Après avoir proféré, sans aucun effet, de violentes imprécations envers le capitalisme financier, le précédent président de la république, F. HOLLANDE, a fait un premier pas significatif afin de rendre les marges des entreprises moins déprimées et en améliorant leur profitabilité. Une fraction importante de sa majorité s’est alors insurgée contre sa ligne de conduite. Comme les contestataires pouvaient difficilement dénier le mauvais état des comptes d’exploitation de la plupart des firmes domestiques de taille moyenne et petite, ils ont fondé leur contestation sur des motifs témoignant de leur volonté chronique d’ignorer les réalités de l’économie. Il aurait fallu, du point de vue des critiques, que les bénéficiaires des allègements de charges soient astreints, en contrepartie des allègements fiscaux et sociaux, à souscrire des engagements irrévocables d’investissements et d’embauche. Les bénéficiaires devaient donc s’obliger à obtenir des résultats avant de les avoir produits, ce qui est totalement irréaliste dans un contexte mondial soumis à de multiples aléas. Par contre, ce que l’on peut reprocher au président de l’époque et à son équipe, c’est de ne pas avoir eu le courage d’élaborer un programme complet de revitalisation de l’appareil productif. Un tel programme, en effet, ne pouvait se cantonner dans les allègements de charges fiscales et sociales. Afin de produire plus et mieux il serait nécessaire de disposer de la main-d’œuvre adéquate, nettement plus qualifiée. Or, comme on l’a amplement souligné, la main-d’œuvre disponible, soutenue par les allocations-chômage, se composait par trop de masses de personnels sous-qualifiés dont une fraction proprement désocialisée. Un plan de rénovation de toutes les formes d’enseignement, initial, permanent, aurait permis de donner de l’envergure à la politique de redressement productif et de faire espérer dans de futures améliorations du sort des gens. L’idée fausse des dirigeants politiques et économiques a été de concevoir les solutions à apporter aux déséquilibres structurels, comme une série de retouches ponctuelles à un existant aux qualités et aux bienfaits survalorisés en vue de tranquilliser et de rassurer les populations. Enfin, rattraper le retard accumulé exigeait de travailler plus, pendant un temps, que les principaux concurrents. Plus durant les semaines et les mois, plus durant la vie active. Les gouvernants devaient donc revenir sur tout un ensemble d’avantages démagogiques accordés par leurs prédécesseurs, principalement de gauche. Les révisions apportées à l’édifice des avantages en matière de durée du travail n’ont pas été à la hauteur des enjeux.

La faisabilité d’un projet ambitieux de reconstruction de nos capacités productives, l’acceptation des sacrifices qu’il supposait, apparaît, à première vue, irréalisable en raison des oppositions convergentes des intérêts en présence. Tel n’est pas le point de vue, ici défendu. Bien sûr, sa réussite aurait été conditionnée par l’élaboration de garanties collectives contre le risque de voir les plus faibles supporter les plus lourds tributs. Les moyens disponibles pouvaient être trouvés, malgré la paupérisation des ressources publiques. Alors se posent les questions cruciales à l’origine de la rédaction de cet essai : pourquoi les conditions d’un véritable sursaut, dont a estimé, à tort que la grande masse des électeurs s’y opposerait, n’ont pas pu être réunies ? Pourquoi la soutenabilité du modèle n’a pas se trouver préservée ?

Un premier élément de réponse semble assez évident. Dans une société qui s’anémie lentement mais sûrement, continuent à exister des foyers de grande prospérité, des foyers qui ont été protégés au profit des détenteurs des pouvoirs divers. La France dispose encore d’un tissu de grandes entreprises opérant dans le marché mondial, réalisant l’essentiel de leurs ventes et de leurs profits en dehors du territoire. Elles ont capté des talents qui s’investissaient naguère dans la gestion et la promotion des intérêts collectifs. Elles peuvent parfaitement survivre et prospérer dans un contexte où leur port d’attache s’enfonce dans les difficultés. Leur avenir, leur reproduction, sont largement assurés.

L’autre élément de réponse nous paraît résider dans les incapacités nationales à déterminer clairement les contributeurs et les contributions au règlement de la facture du redressement productif. Autrement dit : surmonter les capacités de blocage des détenteurs d’avantages acquis, petits et grands.

Le fait que les institutions actuelles confèrent à l’exécutif des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux des autres démocraties n’a pas suffi et ne peut pas suffire à rétablir la situation parce que l’on a surestimé amplement les capacités d’action du pouvoir politique. Le personnel politique a entretenu les citoyens dans une surestimation permanente de la capacité des pouvoirs publics à améliorer leur sort. A notre sens, aussi, parce que ce pouvoir politique ne pouvait élaborer un projet de rénovation et le mettre en application sans un consensus approfondi et un support résolu de l’ensemble des élites. Celles-ci n’ont pas été au rendez-vous. Une partie d’entre elles, dès la fin du dernier siècle, a quitté la scène nationale pour se consacrer à l’expansion de ses opérations mondiales, à la tête de multinationales offrant des perspectives de carrière et d’enrichissement exceptionnelles. Une autre partie a jugé que les risques d’une stratégie de redressement, pour leurs situations personnelles, dépassaient les bénéfices escomptés. Dans un cas comme dans l’autre les élites dirigeantes, dans l’ensemble, se sont désintéressées de l’avenir de leur nation en consacrant leurs talents à l’amélioration de leur sort individuel. Les gens ordinaires n’ont pas manqué de s’en apercevoir. L’antiélitisme qui sévit actuellement ne signifie pas le rejet de l’existence même des élites mais doit s’interpréter comme une accusation populaire leur reprochant de ne pas jouer leur rôle et d’abandonner les citoyens.

Il va de soi, avons-nous dit, qu’une explosion en vol du modèle français a peu de chances de se produire. L’évolution tendancielle la plus plausible, déjà à l’œuvre depuis des années, se traduit concrètement par une lente érosion du niveau et même des conditions de vie des populations que l’on compense tant bien que mal en créant des revenus du non-travail financés par l’endettement. Ainsi l’écart des conditions économiques de vie entre la France et l’Allemagne s’est accru d’année en année depuis trente ans. Au-delà de l’économique notre société évolue dans le sens d’un rétrécissement multidimensionnel. Sa culture ne rayonne plus. L’étendard de la patrie des droits de l’homme se voit dévoré par les mites que secrètent les « in civilisés ». Son modèle s’avère donc insoutenable dans la mesure où il contredit par trop l’aspiration de toute société vivace à l’amélioration du sort de ses citoyens. Les forces de renouveau ne sont certes pas inexistantes mais elles n’ont pas réussi, jusqu’à présent, ni à se rencontrer ni à s’organiser. L’élection massive de députés se réclamant des vues de l’actuel président de la république signifiait une vaste attente d’un nouveau cours. Attente déçue à cause d’un programme conçu comme un assemblage de mesures ponctuelles cimenté par de grandes déclarations de principe dans la lignée des incantations traditionnelles. Les pouvoirs politiques et administratifs ont perdu leurs capacités d’impulsion et de mise en œuvre de changements positifs. L’asthénie du modèle français apparaît donc durable dans la mesure où les coalitions sociales susceptibles de le revivifier n’ont pas été constituées et où les restes des grands partis d’hier souffrent de profondes nécroses. La vitalité restante du modèle repose, de plus en plus, sur la consommation des richesses accumulées par le passé. Dont les richesses touristiques et culturelles qui nous placent aux tous premiers rangs mondiaux, mais dont les bénéfices n’ont pas été créés par les contemporains. On a insisté sur leur extrême vulnérabilité aux crises internationales décourageant les déplacements touristiques des étrangers. La désespérance de nos concitoyens s’explique, en partie, par un sentiment de déclin, non pas temporaire, mais perçu comme irrémédiable et aux conséquences aussi incertaines que dangereuses.

L’irruption dans les préoccupations sociétales des graves questions environnementales ne modifient pas en profondeur, pensons-nous, les diagnostics précédents. Les mouvances écologiques, manifestement divisées, s’unissent cependant dans la critique d’un passé dominé par la croissance économique. Une croissance dont les fruits ont été longtemps fort appréciés dans toutes les classes sociales et les dommages aux patrimoines naturels négligés. Les plus échevelés des écologistes prônent son inversion dans le sens de la « décroissance ». Ils minimisent le fait que le taux de croissance n’a cessé de décliner dans les pays riches. Les progressions annuelles qui dépassent 1% sont dopées par des mesures étatiques non durables. Leurs adeptes se voient peu suivis par les gens ordinaires qui attendent de l’avenir l’amélioration de leur sort matériel. Les moins radicaux, plus nombreux, se proposent de « verdir » la croissance, ce qui suppose un vaste ensemble d’inflexions aux effets nécessairement longs dans les modes de production et de consommation. Les soutiens de cette démarche, pragmatique, pointilliste, se recrutent, surtout, parmi les classes urbaines aisées des grandes métropoles occidentales. L’écologie n’a pas réussi, jusqu’à présent, à concevoir ni à populariser un nouveau modèle de croissance qui ne soit pas porteur d’austérité, de fragilisation des structures sociales.

La redéfinition de la croissance économique constitue, sans doute, un des défis majeurs à assumer par la civilisation occidentale. L’enrichissement individuel supposé déterminer l’enrichissement collectif par les vertus de l’arithmétique, constitue un de ses grands mythes. Il est particulièrement fondateur et structurant au sein de la plus grande puissance américaine. Dans le modèle actuel, les nuisances actuelles à l’environnement donnent lieu à des reconnaissances limitées et à des pénalités également réduites à supporter financièrement par les auteurs des dommages. Par contre, les investissements nécessaires à leur réparation, largement collectivisés, pèsent beaucoup plus lourdement dans l’évolution de la croissance. La crise écologique n’est donc pas surmontable sans un aggiornamento approfondi de la croissance économique. Sans répudier les bénéfices qu’elle a permis mais la en corrigeant de ses pulsions obsessionnelles faisant de l’enrichissement matériel la clé du bonheur et la cupidité une vertu révérée.

L’aggiornamento suppose, à n’en pas douter, des bouleversements d’envergure mondiale. Depuis l’après-guerre de 39-45, tous les pays ont mis en place des systèmes de comptabilité nationale fondés sur une conception de la croissance économique devenue problématique. Leur révision, équivalant à une profonde reconfiguration, ne peut totalement s’accomplir qu’à une échelle mondiale et à partir d’une vision commune des phénomènes d’enrichissement individuel et collectif. Objectif inaccessible dans l’état actuel de division du monde.

Les occidentaux qui ont, durant des siècles, dominé intellectuellement le monde, réduits, à présent, à une portion congrue de la population planétaire, ne sont plus en état d’imposer universellement ni les principes ni les outils d’une reconfiguration de la croissance économique. Il leur reste encore la possibilité de réviser en profondeur les sens et contenus de la croissance économique. Ils sont certainement les mieux placés pour le faire. A la condition qu’ils professent une foi suffisante dans leurs modèles de société aussi imparfaits et améliorables soient-ils. A la condition, aussi, difficile à remplir, qu’ils soient capables de dépasser leurs intérêts propres et de faire la place méritée par les autres intérêts de notre monde.

Le ressort de la croissance économique résulte de la quête d’enrichissement matériel qui affecte à des degrés divers toutes les classes sociales. Une nouvelle conception de la croissance implique l’introduction dans les conceptions actuelles, de nouvelles dimensions. Le problème à résoudre n’est ni technique ni comptable, mais relève de changements dans les échelles de valeurs qui structurent l’imaginaire des sociétés. Jusqu’à présent, l’acquisition de plus de richesses a été tenue pour inconditionnellement vertueuse en occident, condition incontournable des accroissements de puissance, tant individuelle que collective. Une nouvelle conception de la croissance exigerait une évolution profonde dans les contenus de ces termes. On ne peut pas l’exclure tout en reconnaissant que les avancées, en la matière, se révèlent extrêmement modestes.

L’idéologie écologiste, tout en portant une atteinte profonde et durable aux conceptions reçues et reconnues de la croissance économique, réduit le problème civilisationnel à une défense prioritaire des ressources naturelles sérieusement endommagées par les activités humaines. Elle ne dit pas grand-chose de prometteur pour perpétuer le mieux-être des humains. Les nouvelles manières de vivre défendues par ses leaders d’opinion se résument à des incantations. En France, N. HULOT en est l’expression pathétique.

Malgré les ruptures brutales occasionnées par les révolutions occidentales, les grandes évolutions, dans tous les domaines, ont été caractérisées par une grande lenteur. Aujourd’hui, le monde change beaucoup plus vite mais il continue à être illusoire que les mentalités, les imaginaires, soient capables de réagir rapidement. Nous affrontons, en conséquence, un double obstacle. Une déficience notoire d’offre proposant une vision renouvelée de la croissance d’une part, la grande inertie des désirs de changement de nos sociétés vieillissantes.

Si l’on considère la France seule, ses capacités propres à modeler son avenir, on ne peut aboutir qu’à des conclusions pessimistes. Non pas l’explosion en vol du modèle que tout le monde ne nous envie pas, mais une lente marginalisation, un appauvrissement relatif mais concrètement, aussi, absolu. Un rayonnement qui se dépassera plus le balayage lumineux de ses phares côtiers. On en vient donc à conclure que le modèle n’a de chances de redevenir soutenable que sous l’effet des impulsions comme des menaces extérieures. Elles seules auront la force de susciter les instincts de survie indispensables. Jusqu’à présent la France a fort mal accepté les évolutions du monde contemporain sans aucun effet sérieux envers les changements survenus. Or on ne peut prétendre infléchir le cours des rapports de force planétaires sans en accepter, au moins provisoirement, les dimensions contestables. Accepter de participer au monde tel qu’il est n’exclut nullement d’œuvre à son changement. C’est ce que proclament, dira-t-on, nos voix officielles. Sans parvenir à convaincre les gens ordinaires. Pourquoi ?

1. La Troisième République a créé son régime constitutionnel en 1875 par un ensemble de dispositions purement législatives. [↑](#footnote-ref-2)
2. Surtout en raison de leur éparpillement et de l’addition des strates de collectivités publiques. [↑](#footnote-ref-3)
3. Lamentable épisode qui s’est terminé par l’assassinat du fameux coq. [↑](#footnote-ref-4)
4. Impôt sur les portes et fenêtres instauré en 1798 et supprimé, seulement en 1926. [↑](#footnote-ref-5)
5. Franc Poincaré 1928. [↑](#footnote-ref-6)
6. Illustré par un système ferroviaire dessiné en fonction des besoins de la capitale parisienne et rendant assez impraticables les relations transversales entre les régions. [↑](#footnote-ref-7)
7. Communes, regroupements de communes, syndicats, départements, régions. [↑](#footnote-ref-8)
8. Programme FILLON, Politique économique de F. HOLLANDE. [↑](#footnote-ref-9)
9. Election du Président de la République au suffrage universel. [↑](#footnote-ref-10)